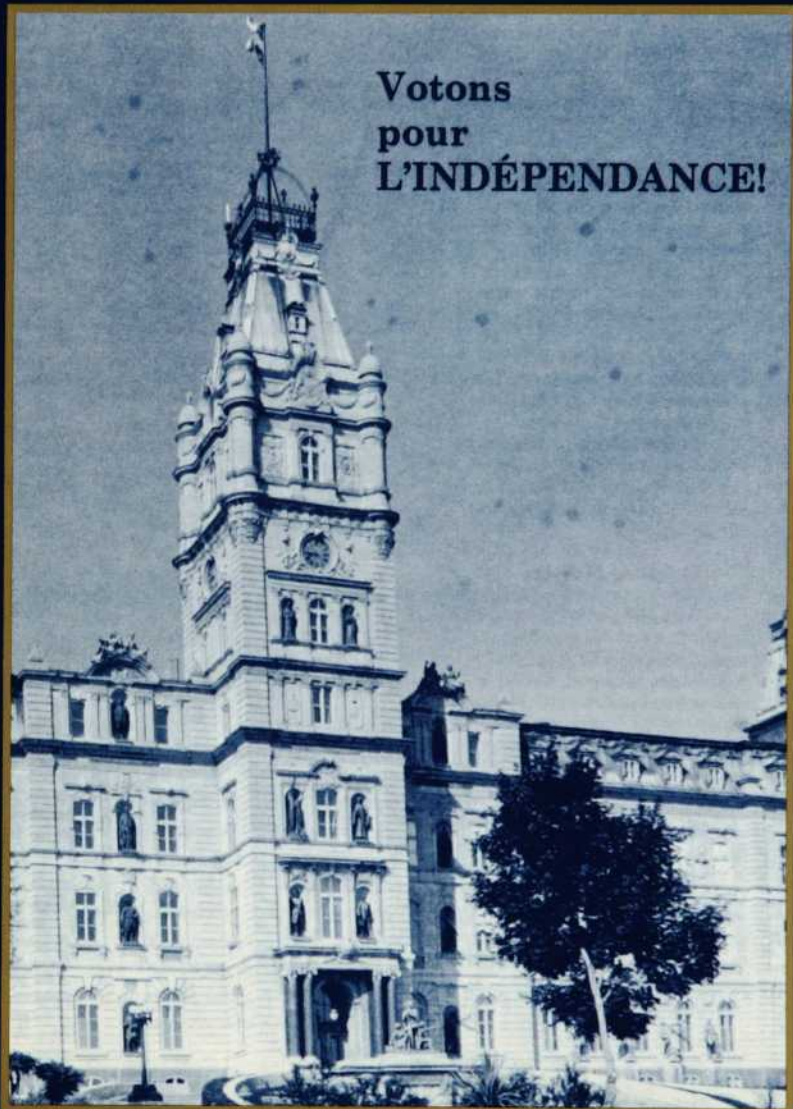


L'Action

NATIONALE

Volume LXXXIV, numéro 7, septembre 1994



Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'Action nationale peut refuser de publier un texte. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections à son texte. L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «l'index des périodiques canadiens», depuis 1948, dans «Périodex» depuis 1984 et dans «Point de repère» publié par les Services documentaires multimédia (SDM Inc.) et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

ISSN-0001-7469 — ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale

Périodicité: 10 numéros par an

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en pages: Rive-Sud Typo Service Inc.

Pages couvertures: banque d'images d'Hydro-Québec.

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7

Tél.: (514) 845-8533 - Télécopie: (514) 923-5755

Directeur

Rosaire Morin

Secrétaire

Marie-Laure Prunier

Analyse sociale

Robert Comeau

Comptes rendus

Denis Monière

Éducation

Jean-Claude Tardif

Entrevues

Yvon Leclerc

Comité

de rédaction

Louise Dumas

Lucia Ferretti

Robert Laplante

Francine Lalonde

Marcel Landry

Denis Monière

Comité

de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Yvon Leclerc

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Janine Thériault

Gérard Turcotte

Abonnement

10 numéros

Québec, Canada	35,00 \$
France	240,00 FRF
Autres pays	50,00 \$
Étudiant	20,00 \$
Soutien	75,00 \$

SI VOUS ÊTES ABONNÉ-E

Deux questions :

La première :

Pouvez-vous nous trouver un nouvel abonné?
Si chacun le fait, nous doublons notre rayonnement...

Merci de votre coopération.

La seconde :

Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée.

Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre remise sans autre avis.

Si chacun le fait, L'Action nationale économise 6000 \$ par année en timbres, papeterie et temps!

Abonnement :	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35 \$	60 \$
Étudiant	20 \$	35 \$
Autres pays	50 \$	90 \$

Un reçu pour impôt sera émis pour toute somme supérieure au tarif de l'abonnement.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Profession

L'Action NATIONALE

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320
Montréal
H2L 4C7

Téléphone (514) 845-8533
Télécopieur (514) 923-5755

Supplément postal, L'Action NATIONALE
Volume LXXXIV, numéro 7, septembre 1994

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ-E

Deux cents personnes reçoivent la revue chaque mois sans y être abonnées.

L'Action nationale est devenue un lieu de réflexion, de prospective et un instrument d'information.

Sensible aux problèmes du présent et aux défis du proche avenir, la revue défend des valeurs fondamentales et elle fait la promotion d'un projet de société qui facilitera à tous l'accès à un travail permanent.

Vous pouvez nous retourner votre chèque et ce formulaire

Abonnement :	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35 \$	60 \$
Étudiant	20 \$	35 \$
Autres pays	50 \$	90 \$

Un reçu pour impôt sera émis pour toute somme supérieure au tarif de l'abonnement.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Profession

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320
Montréal
H2L 4C7

Téléphone (514) 845-8533
Télécopieur(514)923-5755

-
- 921 ◀ **Il faut détruire**
Rosaire MORIN
-
- 925 ◀ **Destin et destination**
Pierre VADEBONCOEUR
-
- 930 ◀ **La littérature et le devenir du Québec**
Charles SAINT-PROT
-
- 939 ◀ **L'assimilation des allophones**
Charles CASTONGUAY
-
- 943 ◀ **Politiciens et crise de légitimité**
Christine LAMOUREUX
-
- 950 ◀ **Pour en finir avec la pauvreté**
André JOYAL
-
- 967 ◀ **Fermetures de bureaux de poste**
Clermont DUGAS
-
- 979 ◀ **Il faut que roule le Chaleur**
Jules BÉLANGER
-
- 986 ◀ **Qualité de la vie**
André BEAUCHAMP
-
- 1003 ◀ **L'agriculture et l'indépendance**
Ferdinand OUELLET
-
- 1024 ◀ **La CEQ et la question nationale**
Henri Laberge
-
- 1047 ◀ **L'hystérie canadienne**
Denis MONIÈRE
-
- 1051 ◀ **À travers l'actualité**
Rosaire MORIN
-

Comptes rendus	
L'Atlas de Montréal	▶ 1070
(Jean-Claude Robert)	
<i>Jean-Pierre CHALIFOUX</i>	
<hr/>	
Le Roman de la Francophonie	▶ 1068
(Axel Maugey)	
<i>Maurice LEBEL</i>	
<hr/>	
Livres reçus	▶ 1073
<hr/>	
Prix Arès et Angers	▶ 1076
<hr/>	
Nos annonceurs	▶ 1078
<hr/>	

ÉDITORIAL

IL FAUT DÉTRUIRE

Il faut détruire !

« **L**e pacte de deux nations fondatrices du Canada, c'est un mythe, une fable, une création de l'esprit de quelques Canadiens-Français pure laine et tricotés serrés. Montcalm a perdu la bataille des Plaines d'Abraham. Lévis a brûlé ses drapeaux. Le lys appartient pour toujours à la famille des oignons. Les Anglais ont été magnanimes ; ils nous ont laissé la vie, la langue et la foi. Soyons reconnaissants ! Cessons de penser que nous pourrions être maîtres chez nous, au Québec. Le Canada nous appartient usque ad mare ».

Tel est le crédo des « Canadiens » que partagent Roger-D. Landry et l'intelligentsia de Cité libre. Peu leur importe que nous soyons d'éternels minoritaires, les onzièmes à table. Leur horizon politique, ce n'est pas la servitude, c'est la servilité. Dans la tête, le venin !

Il faut détruire !

« Cartier était un corsaire. Dollard, un aventurier. Talon, un fouineur. Bourassa, un aristocrate. Groulx, un fasciste. Minville, un rêveur. Laurendeau, un poète. Angers, un

visionnaire. L'élite canadienne-française a conduit des combats d'arrière-garde et d'extrême-droite ».

Ainsi parlent Esther Delisle et ses comparses qui relèvent toutes les erreurs du passé, en oubliant et, parfois, en répudiant les réussites merveilleuses des prédécesseurs. Certains détracteurs ignorent que toute vérité n'est pas bonne à dire. D'autres, malintentionnés, souffrant de la rage ou jouant à la vedette, ont décidé de noyer leur chien et de salir leur nid. Bien vilains ces oiseaux !

Il faut détruire !

« La Caisse de dépôt est trop riche. La Société des Alcools trop puissante. Hydro-Québec doit être vendue. La SGF démantelée. SOQUEM cédée à Cambior. Rexfor concédée à Produits Forestiers. La province de Québec doit demeurer une grande municipalité. Elle doit privatiser, déréglementer et pratiquer des coupures budgétaires bêtes et méchantes. Elle doit cesser de revendiquer la pleine responsabilité ».

Tel est le message du premier ministre désigné, Daniel Johnson, un Canadien qui obéit, un Québécois qui se plaint. Le pauvre homme est sur le trottoir ; il fait froid et il a perdu les clés de la maison. Il perpétue l'illusion irresponsable de ceux qui invoquent la double allégeance pour accepter les choix qu'Ottawa leur impose. Pense-t-il réellement à l'avenir de nos enfants quand il nous propose comme horizon Kingston-la-ville-à-l'école-française-sans-toilette ? Vraiment, il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir !

Il faut détruire !

« Mercier était une crapule. Gouin, un incapable. Duplessis, la grande noirceur. Chaloult, un vendu. Lesage, un traître. Lévesque, un coureur de jupons. Parizeau, un timoré. Lucien Bouchard, un apprenti-sorcier, un renard dans le poulailler qui colporte des mensonges figiolés depuis des lunes par une poignée de séparatistes exacerbés dont le rêve est de quitter le

Canada impossible pour se fabriquer une gentille petite Bosnie, heureuse et française».

Voilà le discours des Jacques Hébert, André Ouellet et alias ! La mauvaise herbe pousse même au Sénat et à la Chambre des communes. Empêchons les oiseaux de malheur de faire leurs nids dans nos cheveux.

Il faut détruire !

«L'indépendance sera un malheur. Les péquistes pensent que la transition se fera de manière logique et civilisée. Qu'ils oublient ça ! Les autochtones québécois voudront vivre au Canada et ils jouiront de la protection du gouvernement canadien, même si le Québec devient un pays souverain et séparé... Car les autochtones du Québec font partie du Canada et s'ils veulent demeurer au Canada, ce sera leur choix».

Cette déclaration de Ron Irwin, ministre fédéral des Affaires indiennes, n'est que le prélude des bonhommes sept-heures qui entendent bousiller l'action démocratique des gens du pays.

Il faut détruire !

«Et par tous les moyens. Nous voilà de nouveau dans un débat à la yougoslave. Une victoire du Parti québécois provoquera l'instabilité, des taux d'intérêt élevés, un dollar faible, des fardeaux supplémentaires pour les employeurs et les contribuables. Et ce ne sera qu'un début. La situation future sera marquée par des tremblements de terre et des éruptions volcaniques. La dislocation sociale sera flagrante. L'indépendance s'annonce dévastatrice pour la communauté».

Les Norman Webster et consorts ne seront pas plus chrétiens que les Brian Mulroney et Lloyd Atkinson. Ils sèmeront l'inquiétude, la peur, la crainte, la frousse, la trouille, la panique.

Ils pensent toujours qu'un chat échaudé craint l'eau froide. Ils ignorent que de deux maux les Québécois ont décidé de choisir le moindre.

Il faut détruire, certes ! Mais surtout il ne faut pas se tromper de cible. C'est le carcan canadien qu'il faut rompre. Le Canada ne fonctionne plus. Il ne fonctionnera jamais à notre avantage. Nos problèmes ne disparaîtront pas sous le règne arrogant d'un Jean Chrétien, le père de la constitution de 1982. Le Québec a droit à la vie. Il vivra pleinement s'il possède les bons outils et s'il a le courage de les empoigner. Nous avons le talent. Nous sommes capables. Soyons solidaires !

Il faut détruire ! Et la démolition est bien amorcée. Depuis trente ans, tout a changé au pays du Québec. Tout a été transformé: la religion, l'identité, la famille, les traditions, les mentalités, les coutumes, les mœurs, les usages, la morale, l'économie, les communications, etc. C'est ce profond bouleversement qui impose, en toute urgence, à tous les Québécois et Québécoises de vieille souche ou nouveaux venus, de se retrouver ensemble pour bâtir un pays sur des valeurs nouvelles qui répondent aux exigences de l'époque et du proche avenir.

Aux premières lueurs de l'aube, ce sera la fin du commencement. C'est aujourd'hui qu'il faut construire l'avenir. Avec les mêmes matériaux, on peut bâtir un pays ou une colonie. Les devis et les ouvriers font la différence. Le parti libéral a opté pour la colonie. Jacques Parizeau, penché sur le passé, s'accroche à l'avenir. Il veut bâtir ici un pays à l'image de sa population. Le programme qu'il propose mérite notre appui. Le débat démocratique le complétera. Lorsque le Québec respirera en toute liberté, le Canada anglais pourra vivre selon son génie et ses attentes. Le charbonnier sera maître chez lui. C'est ainsi qu'il faut bâtir !

Rosaire MORIN

Pierre ►
VADEBONCOEUR
Écrivain

DESTIN ET DESTINATION¹

Je me suis demandé ce que je vous dirais, ce que je pourrais vous dire, en cette circonstance. Par exemple - le sujet m'a tenté -, j'aurais pu commenter l'exception culturelle contenue dans les accords du GATT, que j'ai apprise avec tant de soulagement. Cette exception constitue une réponse provisoire et partielle à un problème très profond et très actuel. Il ne s'agit pas seulement de protéger des industries culturelles relativement fragiles. Il s'agit avant tout de savoir si on laissera le tout-puissant commerce détruire les cultures nationales, lui qui a recours à la méthode pernicieuse que son impérialisme a développée tout particulièrement en Amérique et depuis l'Amérique: investir les masses en les exposant continuellement à l'action d'une entreprise savamment proportionnée aux attentes entretenues des plus gros publics possibles, et en inondant le marché de produits ramenés au plus bas dénominateur commun. Je ne dirai rien de plus à ce propos, si ce n'est que nous comptons sur l'Europe, espérant que l'Europe se persuadera encore plus vivement du fait qu'elle doit éminemment

¹ Allocution prononcée à Bruxelles par Pierre Vadeboncoeur, le 21 avril dernier, lors de la réception par ce dernier du prix littéraire Canada-Communauté française de Belgique.

compter sur elle-même et promouvoir sa culture.

Plutôt que de continuer sur cette grande question, que vous connaissez parfaitement, je voudrais, bien plus modestement, effleurer, pendant un instant seulement, un sujet qui m'est proche : la situation du Québec, puisque la Communauté française de Belgique veut bien reconnaître notre littérature et souligner par un prix quelques-unes des oeuvres qui la constituent. Je ne veux pas faire de politique ici, naturellement. Je désire seulement dire quelques mots sur le Québec et la situation morale des Québécois dans la conjoncture historique où ils sont placés. Par notre position politique, culturelle, géographique, nous nous sentons, comment dire ? dans un état d'indétermination, auquel correspond une mentalité caractérisée par un sentiment de perplexité.

Je veux m'en tenir à une courte description de cela même, sans chercher à en tirer des conclusions. On pourrait intituler mon bref propos : une situation politique d'irréalité et ses drôles des conséquences. Ou encore : l'étrange dépaysement plus ou moins inhérent à la condition québécoise historique et présente.

Au vrai, pour développer ce sujet, il me faudrait faire une conférence, invoquer beaucoup de faits, évoquer un climat, faire de la prospective, supputer les conséquences d'une défaite historique possible et d'un dépérissement national définitif, et parler de ce qui nous serait alors réservé dans un état d'infériorité chronique, nous, minorité, distinguée malgré tout par ses traits propres, et dominée d'emblée comme il arrive toujours dans une telle condition.

Je me contenterai de souligner trois ou quatre traits d'ordre psychologique concernant notre situation, mais plus précisément l'espèce d'enfermement chronique où nous maintenons à la fois notre condition actuelle de minorité et les étroites limites politiques dans lesquelles notre vie nationale se déroule.

Dans notre situation de peuple précaire et mal posé dans l'histoire et dans la politique, nous parvenons mal à sortir de ce monde bizar-

Par notre position politique, culturelle, géographique, nous nous sentons, comment dire ? dans un état d'indétermination.

*Nous n'avons
pour ainsi dire
pas d'existence
internationale,
nous n'avons
qu'une existence
nationale dont
plusieurs des
commandes
essentielles nous
échappent.*

rement clos qui est le nôtre. Notre existence est tronquée. Nous n'avons pour ainsi dire pas d'existence internationale, et nous n'avons qu'une existence nationale dont plusieurs des commandes essentielles nous échappent. Cela se constate, cela se vit, cela se sent continuellement. Je viens ici, par exemple, dans un pays étranger, dans une circonstance plus ou moins officielle, et, à cause de ce que je représente, c'est-à-dire un Québec qui n'est pas un pays, une nation mal déterminée dont on se demande si elle a ce qui s'appelle un avenir, j'éprouve ici le sentiment très québécois de n'être qu'à demi représentatif de quelque chose — même littérairement.

Nous communiquons mal avec le monde. Cela résulte d'un empêchement de nature collective, mais cet empêchement collectif se reproduit dans l'individu, qui de ce fait, éprouve bizarrement un certain manque d'autorité dans ses rapports avec l'étranger.

Voici quelques autres perceptions singulières. Nous avons la curieuse impression que la portée de nos paroles et de nos actes ne dépasse pour ainsi dire pas notre propre milieu, à cause d'une sorte de loi qui nous maintiendrait dans une relation nécessaire avec nous seuls. Un seul exemple, particulièrement saillant, de ce phénomène. Le peintre québécois Riopelle, dont la grande réputation est universelle et justifiée, doit celle-ci en bonne partie au fait qu'il a vécu à Paris, s'est lié avec André Breton, s'est trouvé porté par la notoriété du mouvement parisien. Mais son maître québécois, Paul-Émile Borduas, sans doute un aussi grand peintre que son disciple, est pratiquement inconnu de par le monde.

Nous sommes un pays à part, encore plus incertain pour les autres que pour nous-mêmes. Les étrangers ne savent comment analyser cette demi-présence au monde. Nous ne sommes pas à hauteur de peuple avec le monde, et pourtant, à l'évidence, nous le savons par toutes nos fibres et par une évidence objective, nous sommes un peuple.

L'idée de ces quelques observations bien sommaires m'est venue il y a quelque temps. Je m'interrogeais sur les symptômes de je ne sais quelle absence qui nous caractérise et sur les traits particuliers de conscience que celle-ci détermine. Ces traits sont multiples. Par exemple, je me disais : nous avons le sentiment bizarre de vivre chroniquement une histoire qui n'arrive pas. Notre propre histoire, en un sens, a ceci de particulier qu'elle ne se réalise par profondément. Nous la vivons comme si elle était reportée constamment à plus tard. Dans la mesure où elle n'arrive pas, dans la même mesure elle ne sert pas à nous accomplir.

Ici même, dans cette réunion où nous sommes, le Québec est-il attendu? Le suis-je moi-même? Pas tout à fait, il me semble, et, en un sens, c'est justice.

Nous sommes sans doute un peuple à part et vraiment très singulier. Je le dis, nullement pour le plaindre mais pour essayer de le définir avec précision : nous sommes un peuple curieusement isolé. Isolés en Amérique, c'est évident ; mais aussi par rapport au courant de l'histoire : par exemple nous n'appartenons pas réellement au mouvement universel de décolonisation. Notre dynamique n'est pas celle de la décolonisation ; c'est plutôt une dynamique tout particulière de libération recherchée, originale, pour laquelle il n'y a guère de modèle ailleurs, et encore moins de solidarités extérieures.

Nous avons certes un destin, qui est par définition la réalité même en acte, ou la fatalité. Mais notre destinée est-elle une destinée, c'est-à-dire, si on infléchit un peu ce mot, une destination? Nous travaillons depuis trente ans à faire que le destin ne nous contraigne plus autant ; nous nous efforçons depuis trente ans d'écarter un destin pour embrasser au contraire une destinée.

Je tenais à vous parler de cela, car il me paraissait impossible de recevoir ce prix sans que vous entendiez de ma part la description d'une part des réalités auxquelles cette bienveillante reconnaissance s'adresse. Le Québec pose une question et je voulais que vous en

Nous sommes un pays à part, encore plus incertain pour les autres que pour nous-mêmes.

*Nous nous
efforçons depuis
trente ans
d'écarter un
destin pour
embrasser au
contraire une
destinée.*

entendiez quelque écho. Cette interrogation dirigée vers un réponse qui n'est pas seulement une question politique. Ce n'est pas uniquement une question collective. Elle se pose à l'homme que je suis, comme à la plupart de mes compatriotes.

Je ne voulais évidemment pas jouer les « lauréats » d'un prix « international ». Vous savez que la littérature na rien à voir avec ce qu'on appelle « les honneurs » — un terme que je ne puis souffrir — et qu'elle est tout le contraire. Je voulais simplement vous remercier en vous parlant des Québécois et un peu de leur vie, ce qui, dans mon esprit, me fournirait, pensais-je, un bon moyen d'être le plus simplement du monde avec vous, dans une réunion qui vraiment en serait une, fraternelle et propice aux échanges comme à la sympathie réciproque.

Je vous remercie du fond du cœur pour tout cela.

Je remercie les autorités des deux pays concernés. Je remercie les membres du jury et son président. Et je vous remercie tous d'avoir bien voulu m'honorer de votre présence en cette circonstance. □

LA LITTÉRATURE ET LE DEVENIR DU QUÉBEC

Il n'y a pas de peuple, c'est-à-dire d'ensemble d'hommes formant une communauté de destin dans l'universel, qui n'ait une littérature exprimant sa spécificité, sa singularité, ses espoirs et ses croyances. Cela est si vrai, qu'il est arrivé que des peuples privés de liberté, d'État ou même de territoire, aient été sauvés par leurs écrivains qui ont continué à témoigner de leur présence dans l'histoire. Ce fut le cas pour le peuple serbe durant la longue nuit ottomane qui suivit la défaite du Kosovo (1389). L'âme serbe fut conservée par les chants et les contes des rhapsodes. De même, durant près de huit siècles d'occupation anglaise où rien ne fut ménagé pour anéantir l'Irlande, la vitalité et la résistance d'Erin ne cessa de se manifester par la voix des bardes, des chroniqueurs et des poètes.

Dans le combat pour la survivance, engagé dès le lendemain de la conquête de 1760¹, les écrivains canadiens-français ont joué un rôle presque aussi considérable que l'Église pour la préservation du fait français en Amérique du Nord.

1. La petite armée de Montcalm avait été vaincue, le 13 septembre 1759 dans les plaines d'Abraham près de Québec. Dernier bastion français, Montréal tomba le 8 septembre 1760, Le traité de Paris du 10 février 1763 mit fin au régime français.

► **Charles
SAINT-PROT**
Directeur de
Lettres
et cultures
de langue
française
Paris

Les écrivains
canadiens-
français ont joué
un rôle
presqu'aussi
considérable que
l'Église pour la
préservation du
fait français en
Amérique du
Nord.

D'abord exprimée dans les chansons et les contes transmis oralement, la résistance française trouva ses chroniqueurs après la révolte des patriotes de 1837. L'historien François-Xavier Garneau (1809-1866), auteur d'une *Histoire du Canada depuis sa découverte* (1845), les poètes Octave Crémazie (1827-1879), Pamphile Lemay (1837-1918), Louis-Honoré Fréchette (1839-1908), William Champman (1850-1917) ont révélé aux Canadiens-français les faits de leur histoire déjà trois fois séculaire et ont œuvré à une prise de conscience nationale.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les écrits canadiens-français sont engagés, ce sont surtout des œuvres d'action et de combat.

Napoléon Bourassa, auteur de *Jacques et Marie* (1868), Philippe Aubert de Gaspé, dont le roman *Les anciens Canadiens* (1863) connut un succès considérable, l'abbé Casgrain, Antoine Gérin-Lajoie (*Jean Rivard, le défricheur canadien*, 1862), Joseph Marmette, auteur de romans historiques patriotiques, expriment la volonté de survie de leur peuple et jettent les bases d'une littérature qui va prendre son envol au tournant du siècle. Celle-ci s'enrichira alors en se diversifiant.

En effet, parallèlement à une veine patriotique toujours féconde qui privilégie les sujets historiques, la description du terroir (en particulier Nérée Beauchemin), les traditions et le combat pour la langue française, et qui trouve elle-même une nouvelle forme d'expression dans le journalisme et l'essai (Jean-Paul Tardivel, également auteur d'un célèbre roman, *Pour la patrie*, en 1895; Olivar Asselin, Edmond de Nevers, Jules Fournier, Henri Bourassa, fondateur du *Devoir*, en 1910...) apparaissent des mouvements littéraires novateurs. Le plus notable est l'école de Montréal qui réunit des poètes très divers: Charles Gill (1871-1918), Jean Charbonneau (1875-1960), Louis Dantin (1865-1945), Arthur de Bussièrès (1877-1913) et, surtout, Émile Nelligan (1879-1941). L'école exotique, réunie autour de la revue *le Nigog*, suscite les premières polémiques littéraires.

Le roman connaîtra également un grand développement après la parution de *Maria Chapdelaine* (1914).

Le livre de Louis Hémon, né en France (1880) mais mort au Canada (1913), est l'un des plus grands succès du XX^e siècle. Il a prouvé qu'il était possible de tirer de l'observation des mœurs franco-canadiennes une œuvre d'intérêt universel, traduite en plusieurs langues et constamment rééditée. À la suite de Louis Hémon, de nombreux romanciers s'imposeront : Georges Bugnet, Léo-Paul Desrosiers (*Nord-sud*, 1931), Claude-Henri Grignon (*Un homme et son péché*, 1933), Ringuet (*30 arpents*, 1938), Félix-Antoine Savard (*Menaud, maître drapeur*, 1937).

Mais l'homme qui va dominer durant plus d'un demi-siècle est l'abbé Lionel Groulx (1878-1967), dont l'œuvre constitue une sorte de monument dans l'histoire littéraire, politique et idéologique du pays.

L'abbé Groulx, l'éveilleur

Prêtre, conférencier, professeur, animateur de la revue *l'Action française*, fondée en 1917 et plus tard appelée *l'Action nationale* qui demeure la publication la plus théoriquement fondée du Québec moderne, fondateur de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Lionel Groulx fut à la fois un grand écrivain et un éveilleur du peuple.

Romancier (*L'appel de la race*, 1922; *Au cap Blomidon*, 1932), mémorialiste (*Les Rapailages*, 1916; *Constantes de vie*, 1967; *Mes Mémoires*, 1970, 1974), essayiste (*Méditation patriotique*, 1920; *Dix ans d'Action française*, 1926; *Notre avenir politique*, 1923; *Notre maître le passé*, 3 volumes, 1924, 1936, 1944), Lionel Groulx est un historien de première importance (*La découverte du Canada*, 1934; *La naissance d'une race*, 1919; *Histoire du Canada depuis la découverte*, 1950; *Notre grande aventure*, 1958...).

Il appartient à la race des historiens fondateurs, créateurs de mythes. Selon lui, l'histoire n'est pas seulement une science, elle n'est pas

non plus le culte nostalgique du passé, elle est, au contraire, « ce qu'il y a de plus vivant » parce qu'elle enseigne que « pour continuer quelque chose, il faudra bien que nous soyons de chez nous et de notre passé ».

Comme Tite Live se penche sur le passé de Rome pour inspirer aux Romains l'amour de leur patrie, il met tout son talent au service de son « petit peuple ». Il s'agit de lui redonner confiance, de l'appeler à relever la tête parce que les jours d'humiliation sont terminés et de lui rappeler qu'il est l'héritier de ces quelques milliers d'hommes qui, durant cent cinquante ans, firent une Amérique française de l'extrême nord jusqu'aux bouches du Mississipi.

Groulx a choisi l'histoire pour aider les Canadiens-français à retrouver leur fierté, à se redécouvrir et à transformer le présent pour bâtir l'avenir.

Son œuvre, servie par un beau style direct, incisif et viril, un style d'idées, vif et précis, porte une extraordinaire puissance créatrice. Elle est de celles qui marquent le réveil d'une nation et ouvrent les voies nouvelles. C'est elle qui a le plus contribué à la naissance de l'homme nouveau québécois. Un homme à l'image de Groulx, debout et solidement campé sur sa terre, avide de réintégrer l'histoire.

Avec Groulx, véritable « maître-artisan d'une émancipation globale »², une nation est née. Un peuple de survivants est devenu un peuple de vivants.

Selon André Laurendeau, Lionel Groulx a aidé l'événement à se faire. Son influence a été considérable : toute l'école historique du Québec s'est réclamée de lui (Michel Brunet, Maurice Séguin, Guy Frégault); d'innombrables essayistes et penseurs politiques nationalistes ont été formés par sa pensée nationale; les fondateurs de la science économique et sociale (Edras Minville, François-Albert Angers) ont poursuivi la réflexion élaborée par le chanoine

2. Michel Brunet, *Lionel Groulx, l'homme et l'œuvre* dans *l'Action nationale*, juin 1968.

dans ses cours à l'École des hautes études commerciales. Jean Ethier-Blais,³ l'un des écrivains québécois les plus profonds, a écrit: «Nous lui devons tout.» C'est également ce que pensait le Premier ministre René Lévesque: «Sa victoire principale fut de redonner assez de fierté à assez de Québécois pour qu'on doive le tenir pour l'un des principaux semeurs de la mission d'avenir qui lève aujourd'hui au Québec⁴»

Une littérature québécoise

Une partie de l'existence de Lionel Groulx a coïncidé avec la mutation de la société québécoise. Il l'avait pressentie et il en avait pris la mesure. Il concevait fort bien que le Québec changeât, que la société rurale traditionnelle se réduisît, que l'industrialisation et l'urbanisation fussent inéluctables. Mais il mesurait le danger de ce changement s'il devait consister à tracer une croix sur le passé et à faire des Québécois un peuple sans mémoire. C'est pourquoi il était convaincu qu'il fallait dans un petit espace de temps donner une mémoire durable à son peuple; lui donner des repères, des jalons, des valeurs pour qu'il ne succombe pas au choc brutal d'une modernisation qui pouvait aussi signifier le déracinement et la perte de l'identité.

En effet, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les changements se précipitent. La société industrielle et urbaine s'installe dans le paysage québécois, plus dure, plus sauvage, plus déroutante. Cette évolution n'est pas sans influence dans le domaine littéraire.

Des romanciers en prennent la mesure dans de fortes œuvres dont la plus significative est le roman de la Manitobaine Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion* (1945). Une partie des écrivains se place sous les auspices de la Sainte-

*L'histoire est,
« ce qu'il y a de
plus vivant »
parce qu'elle
enseigne que
« pour continuer
quelque chose, il
faudra bien que
nous soyons de
chez nous et de
notre passé ».*

3. Jean Ethier-Blais, *Le siècle de l'abbé Groulx*, 1993, Léméac (Montréal), Cf. notre compte-rendu de cet ouvrage essentiel dans *Lettres et Cultures de langue française* n° 19 (2^e semestre 1993).

4. *Hommage à Lionel Groulx*, 1978, Léméac (Montréal).

Selon André
Laurendeau,
Lionel Groulx a
aidé l'événement
à se faire.

Trinité «Marx, Freud et Sartre» ou s'inspire du surréalisme. En 1948, le peintre Borduas et les «automatistes» (Claude Gauvreau, Lapointe) publient le manifeste «*refus global*». Le poète Gilles Hénault explique qu'il faut «penser à la révolution dans l'art». La revue *Cité libre* de Pierre-Elliott Trudeau exprime les aspirations d'une nouvelle classe moyenne, prend pour cible le nationalisme et divinise bientôt le modèle anglo-saxon.

Ce sera le mérite de Gaston Miron et de ses compagnons de créer, en 1953, l'Hexagone⁵ qui sera le creuset d'une littérature québécoise où seront conciliées les forces du mouvement et la question nationale.

À la suite de la parution du premier titre, un recueil de poésies de Miron et d'Olivier Marchand (*Les deux sangs*, 1953), l'Hexagone accueillera les meilleurs auteurs de l'époque. Les poètes célèbrent, selon leur sensibilité propre, la poésie du pays: Jean-Guy Pilon (*Recours au pays*), Fernand Ouelette, Roland Giguère (*L'âge de la parole*), Alain Grandbois, Claude Gauvreau, Paul-Marie Lapointe (*Arbres, Pour les âmes*), Paul Chamberland (*Terre Québec*), Gatién Lapointe (*Ode au Saint-Laurent*), Andrée Maillet, Alain Horic... Des essayistes, des philosophes et des sociologues publient leurs ouvrages de combat: Jean Le Moyne (*Convergences*, 1961), Gilles Marcotte (*Une littérature qui se fait*, 1962), Pierre Vadeboncœur (*La Ligne de risque*, 1963), Pierre Trottier (*Mon Babel*, 1963), Pierre Vallières (*Nègres blancs d'Amérique*, 1969).

C'est encore à cette époque que le théâtre trouve l'un de ses grands auteurs avec Jacques Ferron (*Les grands soleils*, 1958, *La tête du roi*, 1963). La revue *Parti pris*, créée en 1963 par Paul Chamberland et André Major, bouscule les anciennes valeurs et préconise une révolution nationale, sociale et culturelle contre toutes les oppressions⁶. Durant cette période foison-

5. Cf. dossier sur l'Hexagone dans *Lettres et Cultures de langue française* n° 19 (2^e semestre 1993).

6. Cf. Robert Major, *Parti pris: idéologies et littérature*, 1979, Hurtubise HMH (Ville LaSalle), Prix France-Québec 1980.

nante, la littérature s'affirme définitivement comme québécoise. D'ailleurs, depuis la *révolution tranquille* (1960-1966), le Canadien-français est devenu un Québécois. Au fur et à mesure que progresse l'aspiration à l'indépendance («Maîtres chez nous»), mais également un certain désir de rupture, l'identité québécoise s'impose dans une littérature qui est devenue majeure.

Modernité ou chambardement

Pourtant, à partir des années soixante-dix, certains n'hésitent pas à brûler les étapes et à faire preuve de cette iconoclastie littéraire qui a toujours caractérisé ceux qui confondent modernité et chambardement.

Sous l'influence de l'idéologie de mai 1968 et du prêt-à-penser étatsunien, toutes sortes de courants vont se développer. Prenant pour leitmotiv la «modernité» qui n'est littéralement que la mode, l'éphémère (*modo*: à l'instant), une fraction de l'intelligentsia, mais la plus tapageuse, se désintéresse de l'identité et du devenir collectif.

Comme l'a noté Marcel Rioux⁷, la *révolution tranquille* a introduit un changement abrupt et plutôt chaotique, préparé depuis plusieurs années dans les antichambres des groupes minoritaires. Dans un ouvrage récent⁸, Paul-Marcel Lemaire dénonce les excès de rationalité critique qui ont conduit à couper le Québec de son passé, à rejeter les fondements les plus distinctifs de son identité (en particulier, le catholicisme) et, en fin de compte, à imposer dans son environnement les notions de pragmatisme et d'individualisme anglo-saxon qui subordonnent l'être à l'avoir. La prétendue modernité avec ses aspects les plus

7. Le sociologue Marcel Rioux (1919-1992) est notamment l'auteur d'un ouvrage fondamental: *La question du Québec*, 1969, Seghers, Paris et 1987, Typo-l'Hexagone, Montréal.

8. Paul-Marcel Lemaire, *Nous Québécois*, 1993, Léméac, collection «Présent», Montréal.

caricaturaux, comme le masochisme culturel, un féminisme outrancier et la mise en avant du culte des projets individuels, n'a souvent été qu'une pâle copie de la « culture » américaine (yankee) ou soixante-huitarde et a fragilisé le « nous », c'est-à-dire l'identité. Quand le concept de modernité s'impose comme un impératif catégorique et ne tend qu'à faire table rase du passé, il conduit à couper l'homme de l'histoire et à le déposséder de lui-même.

La littérature québécoise participe pleinement à la recherche pathétique de cette identité d'un Québec qui reste le nom d'un avenir, d'un pays à portée de main.

On peut légitimement se demander si ceux qui ont rêvé de reconstituer les chapelles sectaires du Quartier latin ou de l'université de Berkeley dans les cafés-cénacles de la rue Saint-Denis n'ont pas participé à un travail de sape au détriment de l'idée souverainiste et de l'éclosion d'une identité qui s'inscrivent dans une tradition et une continuité. En fin de compte, il apparaît que la subjectivité et l'individualisme conduisent à l'anti-humanisme.

Mais il serait induste de réduire la littérature québécoise à ces excès. Sa remarquable diversité qui fait précisément sa spécificité, sa richesse incontestable, le nombre d'ouvrages publiés chaque année et la multiplicité des maisons d'édition, le talent de nombreux auteurs qui ont une renommée internationale malgré les difficultés de diffusion, démontrent que cette littérature existe bel et bien. Elle reprend même conscience du danger de l'invasion « d'une transculture qui sous prétexte d'ouverture au monde, induit une déculturation et un rejet masochiste de l'identité collective ». Elle redevient un formidable laboratoire où l'on retrouve toutes les ambiguïtés et les aspirations d'un peuple français, québécois, américain.

La littérature québécoise participe pleinement à la recherche pathétique de cette identité d'un Québec qui reste le nom d'un avenir, d'un pays à portée de main. Un pays qui ne serait pas seulement un territoire, mais également une nation; c'est-à-dire une mémoire, une réalité spirituelle.

Peut-être faut-il en revenir, une fois encore, à Lionel Groulx qui, le premier, a magistralement répondu au double défi du rapport de Lord Durham (1839) qui définissait les Canadiens-français comme «un peuple sans histoire et sans littérature». Les Québécois ont aujourd'hui une littérature, il leur appartient de ne plus se laisser évacuer de l'histoire. □

*Les Québécois
ont aujourd'hui
une littérature, il
leur appartient
de ne plus se
laisser évacuer
de l'histoire.*

Charles ►
CASTONGUAY
Mathématicien,
Université
d'Ottawa

LE POINT SUR L'ASSIMILATION DES ALLOPHONES

Des comptes rendus contradictoires en apparence ont suivi la publication par le Conseil de la langue française de mon étude sur l'assimilation au cours de la période 1971-1986. La confusion vient de l'orientation linguistique divergente des allophones, c'est-à-dire de la population de langue maternelle ni anglaise, ni française. Ceux qui sont nés au Québec s'anglicisent davantage qu'en 1971. Au contraire, parmi l'immigration récente, la plupart des allophones qui changent de langue se francisent. Le tout se solde par une progression plutôt lente de la francisation de la population allophone dans son ensemble.

Dans le cadre de la réflexion actuelle sur le niveau d'immigration souhaitable au Québec et compte tenu des dernières prévisions démographiques portant sur l'avenir linguistique à Montréal, il importe de bien cerner ces différents aspects de l'assimilation des allophones. Comme d'habitude, nous entendons par là l'adoption de l'anglais ou du français comme langue d'usage à la maison.

Si l'on ne considère que la population ayant soit le français, soit l'anglais comme langue maternelle ou comme langue d'usage, le Québec est à plus de 85 p. 100 francophone. Par conséquent, pour maintenir l'équilibre actuel entre le français et l'anglais, les démographes jugent qu'il faudrait que la part du français dans

l'assimilation des allophones soit de 85 p. 100 contre 15 p. 100 pour l'anglais.

Globalement, nous nous trouvons encore presque aux antipodes de ce partage idéal. Dans mon étude, j'estime que la part du français dans l'assimilation de l'ensemble de la population allophone progresse bien lentement, passant de 30 p. 100 en 1971 à 34 p. 100 en 1986. Et même si le nouveau questionnaire introduit au recensement de 1991 a gonflé l'assimilation en faveur du français, la part du français demeure inférieure à 40 p. 100. C'est dire qu'au dernier recensement, une majorité claire des allophones assimilés, soit un peu plus de 60 p. 100, déclaraient encore l'anglais comme langue principale au foyer.

Certes, le passé pèse lourd dans ce bilan. Beaucoup des allophones anglicisés en 1986 ou 1991 étaient déjà énumérés comme tels en 1971. Mais il y a eu aussi beaucoup de nouveaux cas d'anglicisation depuis 1971.

En particulier, si la part du français dans l'assimilation des allophones nés au Québec était d'un tiers en 1971, elle n'est plus que de 25 p. 100 depuis 1981. L'ancien régime du libre choix de la langue d'enseignement et l'importance de l'anglais comme langue de travail, de loisirs, de l'électronique et des communications, tout cela a porté fruit.

La francisation n'a donc progressé que parmi les immigrants. Marc Termote a démontré que cette tendance a démarré dès la Révolution tranquille. De fait, la part du français dans l'assimilation des immigrants a franchi le seuil de 50 p. 100 auprès des allophones arrivés au Québec au cours de la période 1971-1975. Dans ma récente étude, je montre que la cause principale de cette francisation accrue réside dans un changement survenu dans l'origine de l'immigration allophone. À partir de la période 1971-1975, justement, celle-ci provient majoritairement des pays de la francophonie, au sens large, ou de pays de langues latines. Les lois 22 et 101 semblent avoir eu pour effet de hausser encore d'une quinzaine de points la part du français, si bien que la francisation relative tourne désor-

*Les
démographes
jugent qu'il
faudrait que la
part du français
dans
l'assimilation
des allophones
soit de 85 p. 100
contre 15 p. 100
pour l'anglais.*

La francisation relative tourne désormais autour de 65 ou 70 p. 100 parmi chacune des cohortes arrivées en 1976-1980, 1981-1985 et 1986-1991.

mais autour de 65 ou 70 p. 100 parmi chacune des cohortes arrivées en 1976-1980, 1981-1985 et 1986-1991.

J'ai également démontré qu'à toutes fins utiles, la scolarisation obligatoire en français semble expliquer à elle seule la quasi-totalité de ce dernier progrès réalisé auprès des trois dernières cohortes à partir de 1976-1980. L'effet de la francisation de la langue de travail paraît avoir été beaucoup moins déterminant.

Il importe aussi de retenir que la part du français dans l'assimilation des allophones semble avoir plafonné à environ 70 p. 100 depuis la cohorte arrivée en 1976-1980, soit à un niveau encore inférieur à 85 p. 100. Cela veut dire qu'en termes relatifs, l'assimilation favorise toujours l'anglais, y inclus parmi les allophones arrivés après les lois 22 et 101.

Voyons maintenant pourquoi, même avec les données plus favorables au français que Statistique Canada a obtenues au moyen de son nouveau questionnaire de 1991, la part du français ne dépasse pas encore 40 p. 100 de l'assimilation parmi l'ensemble de la population allophone.

Nous avons dit que la part du français dans l'assimilation des allophones nés au Québec a chuté à 25 p. 100. Or, les allophones nés au Québec s'assimilent davantage que ceux qui ont immigré. Et si la population immigrante se renouvelle, il en va de même pour celle qui est née au pays.

Par ailleurs, parmi les allophones ayant immigré au Québec avant la fin de la Révolution tranquille, la part du français se situe également à 25 p. 100. Ces immigrants d'avant 1966 et les natifs du Québec comptent ensemble pour un peu plus de la moitié de la population allophone recensée en 1991. La part de l'anglais dans l'assimilation de cette bonne moitié est donc de 75 p. 100, soit plus élevée que la part du français parmi les immigrants d'après 1976.

Tous ces facteurs font en sorte que sur l'ensemble des nouveaux cas d'assimilation d'allophones déclarés au Québec depuis 1971 — et même depuis 1981 — on compte à peu

près autant d'anglicisés que de francisés. Dès lors, le lent progrès global de la part du français n'étonne plus.

Le pouvoir d'assimilation de l'anglais au Québec fait ainsi preuve d'une telle inertie qu'on peut rester songeur quant au moment où la part du français dans l'assimilation de l'ensemble des allophones atteindra le seuil de 50 p. 100. Quant à la possibilité qu'elle se hisse jusqu'à 80 p. 100, le plafonnement à 70 p. 100 de la part du français parmi les trois cohortes quinquennales arrivées depuis 1976 suggère qu'un tel objectif est hors d'atteinte dans l'état actuel des choses.

Dans cette optique, la baisse du poids des francophones prévue pour le Québec et Montréal en vertu de la sous-fécondité et de l'immigration n'arrangera certainement rien. Il y a là matière à réflexion en ce qui concerne la planification de l'immigration à venir mais, aussi, l'ensemble des conditions nécessaires au maintien d'un Québec français. □

L'assimilation favorise toujours l'anglais, y inclus parmi les allophones arrivés après les lois 22 et 101.

Assimilation linguistique des allophones, Québec, 1991

Statut migratoire	Total	Anglicisés et francisés	Part de l'anglais	Part du français
Nés au pays ou ayant immigré avant 1966	304 000	134 000	75 %	25 %
Immigrants 1966-1970	42 000	16 000	58 %	42 %
Immigrants 1971-1975	43 000	17 000	45 %	55 %
Immigrants 1976-1991	193 000	53 000	31 %	69 %
Total	582 000	220 000	61 %	39 %

Christine ►
LAMOUREUX

POLITICIENS ET CRISE DE LÉGITIMITÉ

Pour en sortir :
pacte social et repère moral

Crise de confiance, de crédibilité, de légitimité. Quelque chose de cet ordre semble ébranler la classe politique du Québec et du Canada. Plusieurs ressentent ce malaise, sans pouvoir l'expliquer précisément. Intuitivement, croit-on, cela relève de la façon dont les politiciens exercent le pouvoir. On aimerait parfois que leurs attitudes d'indifférence et d'impuissance devant des drames collectifs ou des drames individuels en série laissent plutôt place à un certain nombre de sensibilités. Intuitivement aussi, on a l'impression que ce malaise ne dépend pas tout à fait de nos politiciens, que ceux-ci sont prisonniers de jeux de pouvoirs qui sont « plus forts qu'eux ». Au-delà des apparences, les significations et les solutions sont complexes. Des analystes d'ici peuvent cependant guider la réflexion. Ils tentent de définir ce que pourrait être la nouvelle légitimité des acteurs politiques : essentiellement un cadre d'exercice du pouvoir empreint de repères moraux et cette capacité de faire renaître chez les gens une énergie de vie, un sens de la solidarité.

Des symptômes

« Tricheur ! ». La guillotine est tombée. L'accusation de Jean-François Lisée est sans équivoque à l'égard de Robert Bourassa. Commentant son dernier ouvrage¹, Lisée dira de ce politicien « qu'il a à ce point triché le peuple sur une question centrale pour le Québec — son destin constitutionnel — qu'il a « amoralisé » la politique québécoise ».

À l'instar de cette dernière dénonciation publique, la médiatisation des abus des politiciens (démêlés avec la justice, coûts onéreux des dépenses associées à l'exercice de leurs fonctions, nominations partisanes abusives, etc.) provoque l'indignation. L'augmentation considérable du mécontentement de la classe populaire à l'égard de la classe politique n'est certes pas étrangère à ces révélations. À ce sujet, un inventaire de sondages auprès d'adultes du Canada démontre que les taux de non-confiance à l'égard des partis politiques sont passés de 20% vers les années 1975 à plus de 45% en 1991².

Autre source de l'inconfort de notre société face au pouvoir politique : le peu de fiabilité des engagement électoraux. Plus de 58% des promesses électorales ne sont pas honorées. Tel est le résultat d'une thèse de doctorat de Paulo Picard du Département de Sciences politiques de l'UQAM³. Ces résultats questionnent la res-

La médiatisation des abus des politiciens (démêlés avec la justice, coûts onéreux des dépenses associées à l'exercice de leurs fonctions, nominations partisanes abusives, etc.) provoque l'indignation.

1. Propos de Jean-François Lisée recueillis par Marie-Hélène Poirier, à la radio de Radio-Canada AM — émission Les actualités — le 18 avril 1994 suite au lancement du livre: LISÉE, Jean-François (1994), *Le tricheur*, Ed. Boréal, Montréal.
2. DOBELL, Peter et BERRY, Byron, (janvier 1992), « La colère à l'égard du régime : mécontentement politique au Canada » dans *Le gouvernement parlementaire*.
3. Monsieur Picard a vérifié à travers des textes législatifs, des textes réglementaires et des rapports ministériels la traduction en mesures gouvernementales de près de 1 000 engagements électoraux recensés pour la période de campagne électorale et la période consécutive d'exercice du pouvoir de trois partis politiques québécois : l'Union nationale pour la période 1966-1970 ; le Parti libéral du Québec pour la période 1970-1973 et le Parti québécois pour la période 1976-1981.

Plus de 58% des
promesses
électorales ne
sont pas
honorées.

ponsabilité des candidats et des partis politiques devant leurs commettants et la moralité de leurs actions comme gouvernants.

Alain Etchegoyen⁴, philosophe français, soixante-huitard, s'est penché sur cet aspect de la responsabilité. «On a jamais autant parlé de responsabilité qu'aujourd'hui...mais c'est toujours pour en déplorer l'absence». Selon lui, c'est comme si les actes posés par les gouvernants ne dépendent pas vraiment d'eux et qu'ils n'ont pas ainsi à en répondre. On assiste à un fatalisme qui se manifeste par la perte d'une valeur essentielle: la responsabilité.

Enfin, le plus virulent des symptômes est sans contredit l'accroissement des pratiques illégales parmi toutes les classes de la population, —y compris la classe politique—. Les fraudes fiscales, l'abus de fonds publics, le travail au noir sont encore des exemples que quelque chose ne va pas.

Des significations

Retenons certains consensus des propos des observateurs de la scène politique. D'une part, nous vivons une période de *transition* sur les plans économique, social et politique. D'autre part, il existerait un *décalage* entre les besoins des gens liés à un mode de vie moderne et les solutions retrouvées dans les politiques gouvernementales ou dans les engagements électoraux des partis politiques, notamment pour faire face aux problèmes économiques. La confiance de la population s'en trouve affectée.

Notre société connaît des mutations économiques importantes selon Yvon Leclerc, chercheur invité à l'UQAM et secrétaire général à l'ex-Conseil des Affaires sociales du Québec. Les besoins des gens évoluent rapidement. Les politiciens continuent d'expliquer ces mutations économiques avec une approche qui correspond

4. Alain Etchegoyen a publié plusieurs ouvrages dont «La responsabilité» (1993); «La démocratie malade du mensonge» (1993); «La valse des éthiques» (1991), Editions F. Bourin.

à une réalité d'il y a 20 ou 30 ans. Le discours est dépassé; les moyens de correction, inappropriés.

Il y a 20 ans, moins des deux cinquièmes des personnes sans-emploi étaient réputées aptes au travail. Aujourd'hui, cette proportion est de quatre sur cinq. Deux fois plus! Les solutions proposées au chômage en tiennent peu compte.

Autre exemple: l'automatisation du travail. À production égale (même supérieure!), un moins grand nombre de travailleurs suffit. Les entreprises profitent de cette création de richesses et plus encore: elles continuent de bénéficier de conditions fiscales avantageuses. Le trésor public doit, quant à lui, s'appauvrir de ce progrès (!) en assumant les coûts des pertes d'emplois. En maintenant les mêmes règles fiscales qu'avant, l'État n'a pu garantir à un plus grand nombre de gens l'accès à ce nouvel apport de richesses, puisque la plus grande part de ses recettes provient de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pour la première fois, la croissance économique ne signifie plus la croissance des emplois, phénomène inédit dans les économies modernes.

Le pouvoir politique a maintenu l'harmonie sociale en misant uniquement sur la croissance économique comme porteuse de croissance de l'emploi. Jacques Dufresne, philosophe et Directeur du journal l'Agora, est d'avis que cette croissance, particulièrement depuis la dernière guerre, tient lieu de légitimité au gouvernement. «Il n'y a personne qui a vraiment gouverné depuis une quarantaine d'année» affirme-t-il. «Nous avons toujours eu comme politique, sauf exception, de profiter de la croissance économique pour redistribuer la richesse et satisfaire les gens au fur et à mesure qu'ils se manifestaient. La croissance n'est plus au rendez-vous. Elle ne se traduit plus par des emplois, par un progrès pour tout le monde. Il y a de plus en plus d'exclus». Comment faire aujourd'hui?

Nos gouvernants, conscients pour la plupart de ces nouvelles données qui marquent les limites de l'État pourvoyeur, tentent de réagir. Les

La croissance économique ne signifie plus la croissance des emplois.

*Les lois incitent
les gens à
dilapider les
biens publics au
lieu d'inciter à
les économiser.*

solutions, choisies à ce déclin de l'État providence, profitent le plus souvent à des intérêts privés. Et les citoyens, selon toute vraisemblance, n'ont pas davantage la possibilité de participer aux décisions qui les impliquent auprès des entreprises bénéficiaires du désengagement de l'État qu'ils ne l'avaient jusqu'à maintenant. Selon Paulo Picard, de plus en plus de gens se trouvent pénalisés par la restriction des fonds publics disponibles. Des gens qui se sentent *doublement victimes* puisqu'ils ont l'impression, plus que jamais, de ne pas pouvoir influencer le cours des choses.

La déconvenue se poursuit. À cet égard, nos lois incitent à la corruption, à l'égoïsme plutôt qu'à la générosité. Pour Jacques Dufresne, cela est déplorable: « Pour ma part, j'en suis venu à la conclusion que ce que les gens ne pardonnent pas aux politiciens, ce n'est pas leurs petits vices, connus depuis toujours et plutôt moindres aujourd'hui qu'hier, c'est d'avoir corrompu tout le monde par des lois démagogiques »⁵. Les lois incitent les gens à dilapider les biens publics au lieu d'inciter à les économiser. Les lois que l'on fait pour se faire élire favorisent des groupes d'intérêts qui risquent d'influencer l'opinion publique. Les rémunérations à l'acte pour les médecins ou à l'heure pour les avocats en sont des exemples.

Des perspectives

« Il faut cesser de tout demander aux politiciens !. Demandons-leur d'administrer l'État, d'assurer la sécurité, le commerce extérieur, les fonctions actuelles de l'État, puis occupons-nous de la vie sociale et réaffirmons l'existence d'une société en face de l'État et de ses structures » indique monsieur Dufresne.

La richesse de l'État ne suffit plus pour assurer l'harmonie sociale. « Et lorsqu'il n'y a plus cet afflux de richesse, on est devant l'obligation de trouver au fond de soi-même le principe d'une régénérescence, on doit faire l'effort

5. DUFRESNE, Jacques, « Comment insuffler une inspiration à un peuple ? » dans L'Agora, avril 1994.

moral et spirituel de faire renaître la justice ». Les jeunes, les exclus de la société et les régions qui se vident devraient en tout premier lieu bénéficier de ces efforts. Aussi, nous devons redonner un caractère inaliénable aux lois et faire en sorte qu'elles incitent à la générosité.

Climat de justice et recherche de vérité. La généralisation d'expériences d'entraide où chacun, solidaire d'autres membres de la collectivité, contribue à rendre possible le respect des besoins et des attentes des gens, en témoignera. Comment se fait-il qu'il y ait si peu de politiciens qui aient compris que le problème fondamental de notre société est moral, spirituel et que ce ne sont pas par des réformes administratives, pas même par une croissance économique que nous pouvons le régler? Ce pacte social souhaitable devra aussi guider les actions des politiciens.

Pour recréer les conditions de la prospérité, Yvon Leclerc parle également d'un cadre moral qui devrait inspirer les lois et leurs applications. Les solutions qu'il préconise s'inscrivent dans une telle démarche responsabilisante.

Plus spécifiquement, Yvon Leclerc identifie trois avenues de solutions liées aux mutations économiques que l'on vit : une meilleure redistribution de la création de la richesse incluant une révision en profondeur de la fiscalité ; une réinsertion des exclus et enfin, une nouvelle répartition des pouvoirs entre l'État central, les régions et les municipalités afin de rendre les gens responsables de leurs actes.

Qui devrait proposer ces solutions ? Tous croient que ce sont les politiciens. Ce sont eux qui devront amorcer cette nouvelle dynamique qui rapprochera la population et les solutions proposées par la classe politique.

Vers une période de transition

Autre perspective dominante : la proposition d'initiatives permettant la réalisation d'un pacte social ainsi qu'un contexte d'exercice du pouvoir davantage empreint de repères moraux semblent annoncer les nouvelles couleurs de la rectitude politique. Selon les observateurs ren-

Un paysage politique assaini devra passer par une lutte au scepticisme de la population.

« Il y a chez tous
les êtres
humains sans
exception, un je
ne sais quoi qui
s'attend à ce
qu'on lui fasse
du bien et non
du mal ».

contrés, ces conditions pourraient être un point d'appui au passage d'une période de transition vers la troisième vague de Toffler. En lieu et place d'un terrain vague idéologique, un paysage politique assaini devra passer par une lutte au scepticisme de la population. Une autre transition devra s'opérer, celle de tenir non plus nos politiciens en suspicion, mais de les tenir en respect !

Dans toute cette entreprise, la complexité des décisions et des situations demeure. La reconnaissance par les politiciens de cette complexité implique l'acceptation de risques et d'efforts. Des *risques* et des *efforts* qui assurent un engagement renvoient à un cheminement intérieur combinant connaissances et émotions. Par cet enchaînement rendu possible d'essais et d'erreurs, de passions et de tensions, de grandeurs et de misères, on peut penser que les attentes sourdes des gens seront mieux comprises et que nos politiciens se refuseront à l'indifférence, à l'impuissance devant les drames qui touchent leurs concitoyens. On peut penser aussi que ces risques et ces efforts généreront des attitudes plus responsables qui freineront les appétits d'une machine bureaucratique malade de boulimie. N'est-ce pas aussi pour les politiciens retrouver une liberté perdue, celle de s'émouvoir et de rêver ?

Simone Weil⁶, philosophe, disait : « Il y a chez tous les êtres humains sans exception, depuis la petite enfance jusqu'à la tombe, un *je ne sais quoi* qui s'attend à ce qu'on lui fasse du bien et non du mal ». Voilà bien une attente sourde à laquelle pourraient tenter de répondre nos politiciens. Voilà bien un repère moral qui, par sa présence, pourra faire revivre une espérance ferme en la politique et de ce fait, en l'avenir ! □

6. Simone Weil a, entre autres réalisations, écrit un ouvrage intitulé : **L'enracinement : prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain**, Editions Gallimard, Paris.

POUR EN FINIR AVEC LA PAUVRETÉ

L' exclusion d'une couche importante de la population, voilà un des grands problèmes contemporains des sociétés industrialisées. Comment éviter une situation où les victimes de la permutation économique en cours ne se retrouvent pas d'une façon **définitive** à l'écart du monde du travail sans autre source de revenu que l'aide sociale? Comment faire pour que des jeunes sans formation professionnelle évitent d'atteindre la trentaine sans avoir eu la chance de toucher un revenu régulier en retour de leur travail?

Était-ce une tentative de réponse à cette double interrogation qu'avaient en tête, au printemps 93, les représentants de la petite ville de Val-des-Monts dans l'Outaouais en proposant que les municipalités embauchent des bénéficiaires de l'assistance sociale? Plusieurs lecteurs se rappelleront le tollé soulevé par une proposition qui s'inspirait d'une politique vécue dans un pays parmi les plus civilisés du monde et, qui plus est, se trouve sous la houlette d'un gouvernement de centre-gauche: le Danemark. Les milieux dits progressistes, auxquels ne manquent pas de s'associer occasionnellement nos chers évê-

► André
JOYAL*

* Professeur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce texte fut rédigé à l'occasion d'un congé sabbatique à l'Université de Montpellier I.

ques, ont fait les gorges chaudes en évoquant le spectre d'une politique qui forcerait les plus démunis de la société à travailler pour se mériter leurs allocations. Mon intention est moins de me porter à la défense des gens de Val-des-Monts que de souligner l'expérience danoise à la base de leur démarche et d'en tirer un enseignement utile.

Une expérience danoise

Il a vingt ans, Jens habite Frederikshavn, un port de pêche du nord du Danemark. Son travail consiste à ramasser des papiers jetés sur la chaussée. Étant en parfaite santé, grand et fort, on ne lui a pas laissé le choix. *« C'était accepter ce travail que j'aime après tout, car c'est un travail au grand air, ou vivre de la mendicité, car la municipalité refuse de payer les allocations d'assistance sans rien recevoir en échange. Au fond, je ne regrette pas qu'on m'ait contraint à travailler, à être ponctuel, à assumer la tâche qui m'a été confiée. Je me sens mieux dans ma peau, rien qu'à l'idée d'être utile à la société, de garder ma ville propre; c'est réconfortant n'est-ce pas? »*¹ Combien de Steve, de Sébastien et autres Jean-François québécois du même âge et dans la même situation, pourraient tenir un langage similaire si on leur offrait la même possibilité?

Comme au Québec, les chômeurs danois représentent 12,5 % de la main-d'œuvre active. C'est dire que les « vraies jobs » se font plutôt rares, surtout pour les personnes les moins qualifiées. À Frederikshavn, comme dans beaucoup de nos villes moyennes, près de 20 % de la population active est privée d'emploi régulier. *« Nous avons exigé que les assistés soient actifs, faute de quoi ils ne pourront bénéficier d'aucun soutien de notre part. Et nos exigences ne se discutent pas. Il est normal que nous nous attendions à ce qu'ils fassent des efforts en retour de l'argent qu'on leur donne, pour leur propre bien d'ailleurs.*

1. Des chômeurs danois bien employés, *Le Monde*, samedi 5 mars 1994, p. 7.

Frederikshavn a perdu 700 assistés et s'est enrichie de 700 nouveaux collaborateurs heureux», de signaler une consultante pour l'Agence pour l'emploi, le bureau d'aide sociale et du congé de maladie². Grâce à l'audace et à l'imagination, cette municipalité de 35 000 habitants a mis en route une douzaine de chantiers impliquant surtout des jeunes chômeurs chroniques qui autrement seraient complètement désœuvrés et éventuellement perdus à jamais pour une éventuelle « vraie job ».

Un nouveau phénomène social

Chômeurs de tous âges et nouveaux pauvres, voilà le phénomène social auquel les sociétés modernes sont aux prises à la fin de ce siècle. On ne naît pas pauvre, on le devient. Chose certaine, ce n'est pas la reprise de la croissance économique telle qu'annoncée au printemps 94 qui fournira les emplois tant attendus de part et d'autre de l'Atlantique. Par rapport aux années précédentes, le produit intérieur brut, autant en France qu'au Québec, devrait connaître un taux de croissance plus élevé. Mais de là à espérer que des effets sensibles se fassent sentir sur le taux de chômage et, surtout, que les plus démunis tirent profit de cette évolution, c'est une éventualité que je ne peux, hélas, entrevoir.

Même si notre société ne prend pas toutes les formes qu'avait imaginées le sociologue américain Daniel Bell, il faut bien admettre que nous sommes bel et bien entrés dans l'ère postindustrielle. Les entreprises n'ont plus besoin d'ouvriers. C'est ce que signale François Michelin, le PDG du fabricant de pneus du même nom: *on devrait pouvoir dire aux salariés qu'on aura de moins en moins besoin d'eux à terme.*³ Une remarque qui me rappelle l'observation d'un collègue de retour de Lisbonne, où il a pu visiter une papetière ultramoderne opérée par une poignée d'ouvri-

Les PME ne peuvent créer suffisamment d'emplois pour modifier un paysage social devenu trop familial.

2. Ibidem.

3. *Le Monde*, 18 mai 1994, dossier Initiatives, p. I.

ers qui produisent l'équivalent d'une usigne de Trois-Rivières. C'est dire la faiblesse des fondements sur lesquels reposent les espoirs d'une venue salvatrice d'importants investisseurs susceptibles de répondre à notre épineux problème du chômage, et de son corollaire, la pauvreté. En ce qui regarde les PME, j'en ai donné un tableau favorable dans le numéro de mars dernier, mais elles ne peuvent créer suffisamment d'emplois pour modifier un paysage social devenu trop familier. Il faudra apprendre à composer avec une situation qui, en l'absence d'innovations socio-économiques, risque fort de nous accabler encore longtemps.

La génération de mes enfants sera la première depuis la révolution industrielle à connaître des conditions de vie moins favorables que celle qui l'a précédée.

Les pages suivantes visent à montrer à la fois les formes et les conséquences associées à une économie à deux vitesses caractérisée par une clôture sociale où jeunes comme moins jeunes, dans des proportions grandissantes, tendent à se retrouver du mauvais côté. Après avoir souligné les insuffisances des mesures correctives ou compensatrices, au Québec comme en France, certaines idées avancées par des esprits innovateurs serviront de pistes de réflexion dans la recherche de voies nouvelles. Celles-ci s'imposent vu la situation, qui oblige à éviter les regards nostalgiques sur une situation à jamais révolue. Qu'on le sache bien, la génération de mes enfants sera la première depuis la révolution industrielle à connaître des conditions de vie moins favorables que celle qui l'a précédée. Et que l'on me fiche la paix avec l'étiquette de prophète de malheur; qu'on regarde plutôt froidement les faits tels qu'ils se présentent.

L'aggravation de la pauvreté: chancre des sociétés modernes

La pauvreté, chacun le sait, est un concept relatif. Tout est fonction de ce que possèdent les autres. Quand tout le monde se trouve sensiblement sur le même pied, personne ne se sent pauvre. C'est vrai dans le tiers-monde comme dans les pays industrialisés. Une réalité qui explique l'idéal social-démocrate de la recherche de la

meilleure répartition possible des revenus. Un principe plus facile à mettre de l'avant quand le gâteau économique ne cesse de croître. Or, social-démocratie ou pas, en Occident, l'amenuisement des disparités dans le partage des revenus représente l'un des traits principaux des belles années d'après-guerre. L'essor de la société de consommation, favorisé par le plein emploi et une faible inflation, avait permis aux uns et aux autres de mettre davantage de beurre sur leurs tartines. Peu importe que certains s'enrichissent beaucoup plus que d'autres quand chacun voit son niveau de vie s'améliorer et que la fameuse *courbe de Lorenz* tend à se rapprocher de la diagonale⁴.

Or, depuis le début des années 80, la crise économique, accompagnée presque partout de politiques conservatrices, a pour conséquence de redonner à la courbe de Lorenz ses apparences d'il y a trente ans. Alors que des fortunes se construisent en quelques années, la pauvreté s'impose plus que jamais comme une source majeure de préoccupation.

En 1990, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules, au Québec, dépassait les 40 %. Chez les familles monoparentales dont le chef a moins de trente ans (une femme dans la très grande majorité des cas), ce taux dépasse les 80 %⁵. La catastrophe. Dans les pays de l'Union européenne (lorsqu'elle comprenait 12 pays), les nouveaux pauvres totalisaient 53 millions de personnes, soit une personne sur sept ce qui représente une augmentation de 40 % depuis 1975. En France, selon une récente étude du Centre d'étude des revenus et des coûts, pas moins de 55 % de la population affirme craindre de joindre un jour le rang des

Alors que des fortunes se construisent en quelques années, la pauvreté s'impose plus que jamais.

4. Il s'agit d'une présentation géométrique qui montre, par exemple, la part du revenu national accaparée par la couche des 20 % les plus favorisés par rapport à celle des 20 % les moins favorisés. La diagonale représente la situation idéale où 20 % de la population se partage 20 % de l'ensemble des revenus, etc.

5. Conseil permanent de la jeunesse, *Dites à tout le monde qu'on existe...* Québec, 1993, p. 10.

En 1990, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules, au Québec dépassait les 40 %.

exclus. Près de 47 % de la main-d'œuvre active (11,7 millions d'individus) se trouverait en situation de « fragilité économique et sociale ». Parmi ces derniers, ils sont 7 millions dont l'emploi est menacé et pour qui l'obtention d'un autre emploi serait très problématique avec les conséquences que l'on devine, entre autres, sur les liens sociaux. Ainsi, les responsables de l'enquête font remarquer que « plus la situation par rapport à l'emploi est dégradée, plus la difficulté est grande, en particulier pour les hommes, de former un couple »⁶.

De son côté, la fondation Abbé-Pierre avance le chiffre de cinq millions de Français en situation précaire. Parmi eux, on dénombre 500 000 sans-abri, identifiés par un sigle maintenant incontournable au pays des ancêtres, SDF (sans domicile fixe). Quant au RMI, autre sigle célèbre, ce revenu minimum d'insertion, créé à la fin de 1988 pour offrir une chance aux plus démunis de 25 ans et plus de s'insérer au sein de la société, force est de reconnaître qu'il n'atteint pas l'objectif visé. Les rimistes, au nombre d'environ 800 000, dont 20 % se compose de femmes à la tête d'une famille monoparentale, reçoivent 2 298 francs par mois.⁷ À l'instar de nos bénéficiaires de l'aide sociale, ils risquent fort de demeurer sans espoir d'une autre source de revenu, car si le RMI fournit un baume pour les plaies causées par la pauvreté, il ne parvient pas à favoriser l'insertion.

Or, comme le précise très bien notre conseil permanent de la jeunesse: « La pauvreté ne se résume pas à un manque d'argent. Elle est aussi synonyme d'exclusion et conduit à un retrait de la vie démocratique. Être exclu, être dépendant, être dévalorisé et manquer d'argent sont des péchés capitaux qui appellent le rejet en regard de toute forme de participation à la vie collective »⁸. Un spectre qui n'a rien d'attirant pour les jeunes qui, à bon droit, s'interrogent sur la place que la société leur réserve.

6. *Le Monde* 25 février 1994.

7. Alors que la baguette se vend 3,40 F.

8. Op. Cit., p. 29.

Pour les jeunes : Une difficile insertion

Au Québec, les médias évoquent à la petite semaine un présumé⁹ taux de suicide chez les jeunes parmi les plus élevés au monde. Plus crédibles sont les données sur le décrochage scolaire : près de 40 %. Pour ces jeunes, à moins de mesures rigoureuses de réinsertion, l'exclusion représente une quasi-certitude. En France, ce sont les chiffres sur les sans-emploi de moins de 25 ans que les journaux rappellent de façon continue. Même si l'on reconnaît la difficulté d'évaluer de façon précise la proportion des détenteurs d'emplois parmi ceux qui ne cherchent pas, qui font leur service militaire, qui prennent une « année sabbatique », qui s'inscrivent sans conviction à un programme de formation, on signale généralement qu'un jeune sur quatre serait en quête d'un emploi. Et parmi ceux-ci, tout comme au Québec, il ne s'agit pas toujours de jeunes sans qualification. Car pour beaucoup de jeunes, bardés de diplômes, la seule insertion possible prend la forme de contrats à durée déterminée (CDD: autre sigle à la mode) L'emploi permanent, avec toutes les garanties ou avantages qui l'accompagnent normalement, c'est pour plus tard, beaucoup plus tard.

La situation n'est pas vraiment différente au Québec. Quel diplôme autre que celui de médecine (en France, l'excédent de médecins oblige certains d'entre eux à vivre au salaire minimum) assure à son détenteur un emploi régulier et stable une fois obtenu ? Inutile de chercher. De brillants jeunes ingénieurs approchent la trentaine en passant d'un emploi à un autre lorsqu'ils le peuvent. Or, dans ce véritable parcours du combattant que constitue la quête d'un premier emploi stable, les avis ne cessent de pleuvoir

Plus la situation par rapport à l'emploi est dégradée, plus la difficulté est grande, en particulier pour les hommes, de former un couple.

9. Dans les années 60, la Suède et la Hongrie occupaient la première position au triste palmarès du taux de suicide en grande partie parce que dans ces deux pays on ne craignait pas d'appeler un chat un chat et, en conséquence, sur cette épineuse question, les statistiques étaient plus fiables qu'ailleurs.

*L'emploi
permanent, c'est
pour plus tard,
beaucoup plus
tard.*

selon lesquels la formation s'avère toujours la meilleure police d'assurance face aux aléas du marché du travail. Tout dépend de la formation acquise.

En France, on parle de **surdiplômation** en présence d'une situation qui conduit les jeunes à croire que leurs chances d'obtenir un emploi intéressant sont fonction du cumul de diplômes universitaires. Comme au Québec, nombreux sont ceux qui poursuivent leurs études, à défaut de trouver un emploi en correspondance avec leurs qualifications. Les désillusions n'ont pas tardé à se manifester. Les emplois ne s'offrant pas davantage aux détenteurs d'un bac + 5 (cinq ans de formation après le lycée), ceux-ci se voient souvent forcés de poser leur candidature là où l'on n'exige qu'un bac + 2. Parfois, pour que la candidature soit bien considérée, le postulant a intérêt à occulter ses dernières années de formation, sinon il court le risque de se voir considérer comme étant surqualifié. À long terme pourra-t-on dire, leur formation plus poussée leur servira. Bien sûr, tout comme il vaut mieux être riche et en santé que l'inverse, les chiffres révèlent que ce sont les jeunes les moins qualifiés qui risquent de demeurer en permanence sur le carreau. Compte tenu des bouleversements rapides que connaît et connaîtra le marché du travail, comment insérer les jeunes avec ou sans qualification ?

Comment briser le cercle vicieux de l'incapacité à obtenir un emploi à cause du manque d'expérience de travail ? Le gouvernement d'Édouard Balladur a cru trouver la formule heureuse en proposant un contrat d'insertion professionnelle (CIP: sigle tristement célèbre l'hiver dernier) aux détenteurs d'un bac + 2. Il s'agissait de favoriser leur entrée dans le monde de l'entreprise au prix d'accepter... 80 % du salaire minimum dans le secteur d'activité concerné. Du coup, les jeunes se rendaient compte que le diplôme tant recherché se trouvait fortement dévalorisé. Exit notre fameux slogan des années de la révolution tranquille: « qui s'instruit s'enrichit ». Non seulement, l'enrichissement matériel se voyait fortement compromis

mais également l'ascension, si importante en France, des échelons de l'échelle sociale. Le pouvoir de la rue a fait reculer, une fois de plus, un premier ministre en mal d'assurer ses arrières pour les présidentielles de 95. Quant aux étudiants, ils n'ont gagné que le statu quo. Rien d'autre. Ils poursuivent leurs études, plus nombreux que jamais en psychologie (études plus agréables et moins exigeantes que les sciences exactes), avec l'espoir de se qualifier à un concours leur ouvrant les portes de... l'enseignement secondaire et de la sécurité d'emploi (recours à Freud pour obtenir une « vraie job »).

Pour ceux qui quittent les bancs de l'université, bien souvent ce qui les attend ce sont des programmes équivalents à nos PDE (programme de développement de l'emploi : nous aussi, nous pouvons avoir des sigles célèbres...) mais en moins payant : les CES (contrat emploi-solidarité) ou autres formes de stages qui ne font que déguiser le taux de chômage réel en permettant à des jeunes d'obtenir une pitance, en retour d'un travail somme toute utile. En 1993, ils étaient 282 000 jeunes à « bénéficier » d'un CES avant de se rendre éligibles pour un autre contrat. Combien d'employeurs ont de plus en plus tendance à recruter ce type de main-d'œuvre subventionnée plutôt que d'offrir des emplois réguliers ? D'autres employeurs, au contraire, se méfient des candidats qui ne trouvent pas d'autres issues que le recours à ce type de stages. Ceci représente évidemment deux importants effets pervers de tels programmes. Le remède risque de s'ajouter aux causes du mal. Alors que faire ?

En mai 1968, Sartre expliquait que les jeunes manifestaient contre une société qui, si elle leur offrait la possibilité de manger à leur faim, risquait de les faire mourir d'ennui. Eh bien ! Ce n'est pas ce dont se plaignent aujourd'hui les jeunes de part et d'autre de l'Atlantique. Ils veulent pouvoir répondre de façon satisfaisante à leurs besoins qui n'ont pas changé à travers l'histoire de l'humanité. En fait, c'est une place ou leur place à l'intérieur de la société que réclament les jeunes. Comment ceux de ma génération,

En fait, c'est une place ou leur place à l'intérieur de la société que réclament les jeunes.

détenteurs d'une « vraie job » peuvent leur assurer cette place ? D'abord, en s'appuyant sur un bon diagnostic de la situation et ensuite en faisant preuve d'imagination et d'audace.

Des faits et des idées

Faut-il le répéter, le monde du travail ne sera jamais plus comme avant. Dans l'ensemble, le salariat tel qu'on l'a connu, est appelé à diminuer en importance. Le secteur des services occupera une place encore plus grande dans la somme des activités. Les services aux entreprises feront appel à des formations très poussées exigeant un renouvellement continu. Par ailleurs, d'autres formes de services, désignés par les expressions « services relationnels ou de proximité » seront moins exigeants au chapitre de la formation. C'est pourquoi ils suscitent des espoirs chez des gens comme l'ancienne ministre du travail Martine Aubry qui profite de sa nouvelle disponibilité pour se faire le héraut de la lutte à l'exclusion. À la tête d'une fondation qui favorise l'insertion des laissés-pour-compte à partir d'entreprises qui allient à la fois des objectifs sociaux et économiques, cette voix montante au sein du parti socialiste attire l'attention sur des avenues nouvelles¹⁰. Ainsi, des services comme l'aide à domicile pour les personnes malades ou âgées pourraient générer de précieux emplois pour des jeunes et moins jeunes sans formation universitaire.

C'est d'ailleurs ce à quoi s'appliquent déjà, en France, les nombreuses associations dites **intermédiaires** mise en place en 1987 par celui qui occupe actuellement le perchoir (la présidence des débats à l'Assemblée nationale). L'audacieux député-maire d'Épinal, Philippe Séguin, avait eu recours à cette idée afin de donner du travail aux chômeurs de longue durée (ceux qui, au Québec, bénéficient de l'assistance sociale). Ce sont des entreprises dites « solidaires ou sociales ou de proximité » constituées autour d'une association locale qui prend la res-

10. *Le choix d'agir*, Albin Michel, Paris, 1993.

*Faut-il le
répéter, le
monde du travail
ne sera jamais
plus comme
avant.*

ponsabilité de trouver un créneau d'activité et d'offrir des services aux entreprises, aux administrations de leur collectivité ou aux particuliers. L'objectif au départ était, en plus de fournir une modeste mais précieuse source de revenu, de favoriser l'insertion des exclus à plus ou moins brève échéance à l'intérieur du marché traditionnel du travail. Peu d'associations intermédiaires atteignent ce dernier objectif. Mais les observateurs admettent qu'elles agissent à tout le moins comme des « amortisseurs » de la crise.

En d'autres mots, tout comme le Danemark, il vaut mieux aider et occuper les chômeurs que de les payer à ne rien faire. À la fin de 1992, ces associations à vocation marchande n'étaient pas moins de 960 à travers le pays, ce qui représente un volume d'heures travaillées équivalant à 11 600 emplois à plein temps. C'est peu par rapport aux 3,2 millions de chômeurs mais c'est peut-être un début qui pourrait conduire plus loin. Ceci, à partir de services de proximité tels que la garde d'enfants, les soins aux vieillards, les travaux ménagers, la réparation mécanique, l'aménagement des berges de lacs et de rivières ou l'entretien d'espaces publics, etc. Évidemment, les salaires générés ne correspondent pas toujours à ce qu'offraient les « vraies jobs » perdues, beaucoup s'en faut, mais ils ont l'avantage d'être générés à la faveur de travaux utiles à la collectivité¹¹.

Créer son emploi

« *Et si chaque chômeur créait son emploi ?* » Cette interrogation lancée sous la forme de défi en 1979 par l'ancien premier ministre, Raymond Barre, m'avait conduit à écrire, il y a une dizaine d'années, qu'il était plus facile de créer son emploi après s'être fait virer par les électeurs que par une entreprise où l'on a travaillé pendant des années. Or, les faits donnent raison au député de l'île de la Réunion. Pour la seule année 1993, plus de 45 000 chômeurs, à

11. Pour en savoir plus sur la contribution du secteur associatif c.f. *L'Agora*, juin 1994.

Créer son propre emploi apparaît de plus en plus pour certaines la meilleure avenue étant donné la frilosité persistante du marché du travail.

l'aide d'appuis gouvernementaux, ont créé une entreprise impliquant en moyenne 2,3 emplois. Une création d'entreprise sur cinq émane ainsi d'un ancien salarié victime d'un licenciement. L'enveloppe de 150 000 francs consacrés à ce type d'entreprise fait dire qu'il s'agit des meilleurs investissements pour l'emploi qui n'aient jamais été imaginés¹².

Le volet « aide à l'initiative indépendante » du programme « Développement des collectivités » de l'ex-ministère Emploi et Immigration Canada connaît un égal succès. Une étude effectuée au Québec, en 1991, auprès de « Comités d'aide au développement des collectivités » montrait que les chômeurs parviennent, moyennant un encadrement adéquat, à créer leur emploi, bien sûr dans 80 % des cas, dans le domaine des services. Et pour ce faire, il en coûte, par micro-entreprise créée, un montant ridiculement bas en comparaison à ce qu'exigent en subventions les « vraies jobs » associées à la grande entreprise (étrangère telle Hyundai) qui, pourtant, s'avèrent à leur tour parfois très précaires.

Créer son propre emploi apparaît de plus en plus, pour certaines catégories de diplômés universitaires, comme la meilleure avenue étant donné la frilosité persistante du marché du travail. Mais nul n'est besoin d'être bardé de diplômes pour se lancer dans cette voie. En Europe, il existe une panoplie de programmes d'assistance pour les femmes qui aspirent à « un second départ », comme le dit l'expression consacrée au Québec. Or, ces programmes, en bonne partie, ne visent pas la simple élévation du degré d'employabilité mais l'élévation de « l'entrepreneuriabilité ». Oui, on invite les femmes qui se présentent sur le marché du travail, après en avoir fini avec leur « service familial », à créer leur propre emploi. Les exemples de réussite ne se comptent plus.

12. *Libération*, 22 septembre 1993.

Le partage du travail

Parmi les idées émises en vue de mieux faire face aux nouvelles réalités du monde de l'emploi, le partage du travail est celle qui actuellement suscite le plus d'attention. Si elle fait l'objet de débats au Québec comme en France, il faut reconnaître que ce sont des auteurs de l'Hexagone tels les Michel Albert, André Gorz, Alain Lipietz, Jacques Robin et surtout Guy Aznar¹³ qui en sont les premiers et les plus ardents promoteurs. Cette avance de la France, une fois n'est pas coutume, a permis l'engagement d'un débat à l'automne 93, nulle part ailleurs qu'à l'Assemblée nationale. Il s'agissait de se prononcer sur un projet de loi pour une semaine de 32 heures (impliquant une réduction de salaire) piloté par un jeune représentant de l'actuelle majorité.

Les arguments des opposants étaient d'une faiblesse désarmante: « *Ce n'est pas de moins de travail que la France a besoin, mais de plus de travail* » (dixit Pierre Madelin), ou encore, « *en travaillant moins, les Français auront le temps de garder leurs enfants, ce qui fera perdre des emplois dans le secteur des garderies* » (dixit un représentant de la gauche) ou encore, « *en travaillant moins, les Français vont gagner moins et par le fait même ils vont moins consommer et ils feront perdre des emplois* » (autre représentant de la gauche guère mieux inspiré que son collègue). Ce dernier argument fut repris le plus souvent. À en croire certains, ce n'est pas la semaine de 32 heures qu'il aurait fallu proposer mais le retour à celle de 48 heures pour que les gens gagnent plus et dépensent plus, afin de créer des emplois (sous l'hypothèse que les produits achetés soient fabriqués en France et encore, pas par des robots...).

Le premier ministre, comme ses vis-à-vis québécois toujours à l'affût des sondages, a noyé le poisson en se rendant compte que, pas plus qu'au Québec, la population n'est préparée à une telle éventualité. Les gens préfèrent se laisser bercer d'illusions par les prophètes de

13. Conférencier invité au dernier congrès de l'ACFAS.

On ne se prononce en faveur d'un principe que lorsqu'il concerne les autres.

bonheur dont la sœur Anne voit la croissance venir accompagnée de beaucoup de « vraies jobs ». Aussi, la nature humaine étant ce qu'elle est, on ne se prononce en faveur d'un principe que lorsqu'il concerne les autres. Au printemps dernier, les 300 employés d'une usine de l'Indre-et-Loire ont voté majoritairement contre une politique de partage du travail qui aurait évité le licenciement de 20 % d'entre eux. Chacun a déposé son bulletin en se signant avec l'espoir que la Providence leur sera favorable, comme le font les habitants des villes blotties dans les caves lors d'un bombardement et qui perçoivent la chute des bombes : « *Mon Dieu, faites-les tomber sur la maison du voisin.* »

Le partage du travail n'est pas une panacée mais une idée, parmi d'autres, que l'on ne pourra continuellement rejeter du revers de la main. Si la nécessité est la mère de l'invention, qu'attend-on pour innover ? Faudra-t-il laisser la situation s'aggraver davantage pour faire preuve d'imagination ? Acceptera-t-on enfin de voir la réalité telle qu'elle se présente et non pas comme on souhaiterait qu'elle soit. Ou pire encore, en arrivera-t-on, par **crainte du changement**, à accepter la dualisation grandissante de l'économie ? Est-on conscient que l'on pourrait alors retrouver la situation qui prévalait dans la première partie du siècle : l'absence d'une classe moyenne importante ?

Conclusion

De l'imagination ? Certains politiciens français n'en manquent pas. Ainsi, le controversé homme d'affaires et député, Bernard Tapie¹⁴, (mouvement des radicaux de gauche) propose de rendre illégal le chômage des jeunes. Et il ne s'agirait pas d'une boutade. Effectivement, c'est possible, les pays communistes en ont fait la preuve (...) De son côté pour ne pas être de reste, Philippe Séguin avance l'idée d'un référendum sur l'emploi. Apparemment, il ne

14. Dont on peut suivre les aventures, parfois rocambolesques, aux informations de TV5.

s'agirait pas de demander aux Français tout simplement s'ils préfèrent la vertu au vice. Le débat porterait sur le **prix** que les Français seraient prêts à payer dans le cadre d'une éventuelle politique de plein emploi.

Une campagne référendaire a l'avantage d'offrir une occasion d'informer la population pour autant qu'elle ne s'enferme pas à l'intérieur des certains préjugés trop fortement incrustés. En partie pour les raisons évoquées plus haut, auxquelles on pourrait ajouter: la nouvelle concurrence venant de pays à main-d'œuvre très bon marché, l'inefficacité des grandes politiques d'inspiration keynésienne, la faible marge de manœuvre des États hyperendettés, une véritable politique d'emploi doit prendre la forme d'une société de pleine activité c'est-à-dire de partage d'activités et de l'engagement à l'intérieur de nouvelles formes d'emplois sur la base d'une logique différente de celle sur laquelle reposent les « vraies jobs ».

Si Félix Leclerc avait raison de dire que la meilleure façon de tuer un homme est de le payer à rien faire, eh bien! arrêtons le massacre en offrant la possibilité aux chômeurs chroniques de se rendre utiles comme on le fait au Danemark. Le maire d'une petite ville du nord de ce pays affirme: « *Il ne faut pas se faire d'illusions, ni croire qu'il y aura un jour du travail pour tous. Il n'y en aura jamais assez. Tout le monde le sait, mais personne n'ose le dire publiquement.* ¹⁵ » Au Québec, tout le monde ne le sait pas mais certains osent le dire... au risque de voir leur grand panache du mérite de la défense des plus démunis perdre une partie de ses plumes. En fait, il faudra reprendre cette idée avancée par la municipalité de Val-de-Monts qui pourrait conduire l'Assemblée nationale, à l'instar du parlement danois, à adopter un projet de loi qui obligerait les villes à proposer une activité à tous les bénéficiaires de l'aide sociale, surtout les jeunes pétants de santé. On le sait, l'emploi est à la fois facteur d'intégration et de valorisation. Pourquoi de nouvelles activités,

Le partage du travail est une idée, que l'on ne pourra continuellement rejeter du revers de la main.

15. Le Monde, op. Cit.

*La meilleure
façon de tuer un
homme est de le
payer à rien
faire.*

comme nettoyer les rives du Saint-Laurent, ne seraient pas aussi valorisantes que les anciennes « vraies jobs » tant décriées dans les années 60 par les forces de progrès. Travailler pour sa collectivité serait-il moins intéressant que pour un « boss », fut-il « bon » comme celui qu'Yvon Deschamps décrivait à la même époque ?

Pour ceux qui ont un travail régulier et qui désirent le conserver, le partage du travail, lorsque les conditions s'y prêtent, deviendra une voie à explorer. Il en est de même pour l'auto-crédation d'emploi de la part des nouvelles victimes du chômage ou de ceux et celles qui n'ont jamais eu la possibilité d'obtenir un emploi stable. Pour qu'une telle évolution se fasse dans les meilleures conditions possibles, je l'ai déjà écrit dans ces pages, la solidarité se présente comme un impératif¹⁶. Pas question d'inviter qui que ce soit à entrer dans le grand jeu de la jungle où chacun ne peut compter que sur soi. C'est pour rejeter un tel scénario que les Hongrois à la fin de mai dernier ont reporté au pouvoir les anciens communistes, afin que l'État puisse assurer un minimum de cohésion et de leadership dans les initiatives à adopter pour éviter l'exclusion d'une partie importante de la population.

Les Québécois, comme tout autre peuple, à travers leurs institutions publiques et celles relevant de la société civile (associatives et privées), devront se donner un projet de société. Ici, il est intéressant de se rapporter à nouveau à l'étude du Centre d'étude des revenus et des coûts selon laquelle l'insertion dépend de « *la capacité des pouvoirs publics à définir une véritable politique de l'emploi, en concertation avec les entreprises, les partenaires sociaux, et l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le cadre de la formation et de l'insertion professionnelle* »¹⁷. Quelle formation favoriser et pour quel type d'insertion ? Autant d'interrogations, parmi beaucoup d'autres, auxquelles il faudra apporter

16. Pas de souveraineté sans solidarité et sans insertion sociale, *L'action nationale*, vol. LXXX, N° 10, déc. 1990, p. 1 392-1 416.

17. *Le Monde*, Op. Cit.

une réponse, sans laisser les choses suivre leur cours « normal » avec également à l'esprit cette remarque du directeur du Secours catholique : « Il devient urgent de bâtir de vraies alternatives à l'emploi salarié actuel qui reste identifié à l'emploi en entreprises et à plein temps. Au sein d'une société où le marché est une donnée incontournable, il faut développer de l'emploi nouveau, qu'il soit d'utilité sociale, de réponse aux besoins et services non marchands, de maintien d'un environnement »¹⁸. □

Il faudrait adopter un projet de loi qui obligerait les villes à proposer une activité à tous les bénéficiaires de l'aide sociale.

18. J.-P. Bultez, Recréer l'échange social en France, *Le Monde diplomatique*, juillet 1992.

Clermont ►
DUGAS
Département
des sciences
humaines
Université
du Québec
à Rimouski

FERMETURES DE BUREAUX DE POSTE ET DÉSTRUCTURATION RURALE

Introduction

Dans la deuxième moitié des années 1980, la Société canadienne des postes a entrepris une vaste opération de restructuration de ses services qui s'est traduite par la fermeture de petits bureaux de poste situés particulièrement en milieu rural. C'est une mesure administrative qui s'est vite révélée très traumatisante pour de nombreuses localités impliquées.

Les média d'information ont largement fait état de la résistance des résidents de quelques municipalités aux changements proposés et ou réalisés comme ceux de St-Clément et de La Rédemption dans le Bas-St-Laurent mais on peut souligner l'ampleur de la démarche entreprise et surtout l'ensemble de ses conséquences. Les quelques mouvements de résistance populaire se sont certes mérités beaucoup de sympathie mais ont aussi été perçus comme une certaine difficulté d'adaptation au changement et une action en vue de conserver des lieux de sociabilisation. En réalité, les implications du mouvement de fermeture débordent largement ces faits. Elles mettent en cause non seulement la qualité des services de base du milieu rural mais également l'affaiblissement de facteurs de développement, des principes d'équité sociale, l'évolution du tissu de peuplement et la nouvelle approche de développement régional.

Depuis décembre 1993, le nouveau gouvernement fédéral a imposé un moratoire d'une durée indéterminée sur l'opération fermeture. Toutefois, le monde rural n'a aucune garantie absolue qu'elle ne reprendra pas dans les mois ou les années à venir. Par ailleurs, à plusieurs endroits où elle a été appliquée, des dommages sérieux ont été causés qu'il faudrait songer à corriger.

Une étude réalisée à l'Université du Québec à Rimouski pour le compte de l'Association des maîtres de poste et adjoints, section du Québec, a permis d'identifier un certain nombre de conséquences de la politique de fermeture. Elle montre notamment comment une décision d'un organisme d'État prise en fonction de ses propres finalités avec des objectifs sans doute louables, mais sans interrelations directes avec les préoccupations et orientations de développement local et régional, peut rapidement se transformer en une activité perturbante et nuisible pour de nombreuses personnes et localités. On fera donc ici état de certaines conclusions de cette étude, notamment celles se rattachant à la dimension utilitaire du service. On abordera aussi la problématique du développement local. Quelques aspects des dimensions culturelles et symboliques seront également évoqués. À eux-seuls ils mériteraient cependant une analyse beaucoup plus approfondie.

Nature et ampleur du mouvement de fermeture

Soucieuse de diminuer ses coûts d'opération et même de faire des profits, la Société canadienne des postes avait décidé de ne plus remplacer tous ses maîtres de poste et adjoints lors de leur mise à la retraite, décès ou démission et de profiter des circonstances pour amorcer une certaine privatisation du service postal. Cette mesure touchait particulièrement les bureaux de poste où il n'y avait qu'un employé, donc ceux des petites localités du monde rural. Les fermetures de bureaux de poste ne devaient pas impliquer de diminution du service postal pour les résidents mais plutôt son déplacement dans un commerce de la localité, généralement un

Les implications du mouvement de fermeture mettent en cause l'affaiblissement de facteurs de développement, des principes d'équité sociale, l'évolution du tissu de peuplement et la nouvelle approche de développement régional.

*Une décision
d'un organisme
d'État peut
rapidement se
transformer en
une activité
perturbante et
nuisible pour de
nombreuses
personnes et
localités.*

dépanneur, et l'aménagement de nouveaux casiers postaux pour la distribution du courrier.

Toute l'opération de fermeture a été officiellement conduite sous le signe de la concertation, de la modernisation, de l'efficacité, de l'amélioration du service postal et même du renforcement des économies locales. En effet, en plus de permettre un allongement des heures d'accès au service postal, l'octroi de franchises postales à des commerçants était considéré comme un moyen d'augmenter leur achalandage, d'accroître leurs bénéfices et de consolider leur commerce. Évidemment, devant tant de bonnes dispositions et intentions, il pouvait être tentant pour tout observateur extérieur de considérer les réticences de certains résidents ruraux comme des manifestations d'étroitesse d'esprit et de conservatisme déplacé. Apparemment convaincus de la pertinence de l'opération en cours dans une période d'austérité financière, ou tout simplement solidaires de l'orientation officielle de leur parti, la plupart des députés conservateurs se sont abstenus de toute intervention sérieuse dans le dossier prétextant à l'occasion l'autonomie de la Société d'État.

En six ans, soit 1986 à 1993, la mesure administrative de la Société canadienne des postes a entraîné la fermeture d'au moins 1 463 bureaux de poste au Canada dont 232 au Québec. De ces derniers, 49 étaient logés dans des édifices indépendants appartenant à la Société canadienne des postes alors que les autres étaient situés dans des maisons privées. Le mouvement a commencé lentement et s'est amplifié graduellement pour atteindre son apogée dans la province en 1991 avec 45 fermetures. Parallèlement à cette opération, des comptoirs postaux étaient mis en place dans des entreprises privées tant en milieu urbain que rural. Dans au moins 87 localités québécoises, ils sont venus s'ajouter aux bureaux de poste existants facilitant ainsi l'accès aux services postaux. C'est plutôt là où ils se sont substitués aux bureaux de poste locaux que des problèmes se sont manifestés.

Les localités affectées

Les localités québécoises affectées par les fermetures regroupent une population d'environ 250 000 personnes. Leur taille démo-

graphique varie entre 10 911 personnes pour Bécancour et 51 pour Ste-Anne-du-Lac. La grande majorité des municipalités a moins de 2 500 habitants. Cent neuf ont moins de 1 000 personnes et 47 moins de 500. La plupart des petites municipalités sont en décroissance démographique. Toutes les parties de la province ont été touchées par la politique de la Société canadienne des postes.

Ce qui, à la Société canadienne des postes, pouvait prendre la forme d'une saine mesure de rationalisation, s'est transformé dans des centaines de localités en un procédé arbitraire dicté uniquement par des événements liés exclusivement au personnel postal en place. Les changements majeurs qui sont survenus dans le service postal ne se sont pas produits en fonction des besoins et particularités du milieu mais plutôt à la suite d'un mauvais hasard qui a fait que le maître de poste, pour une raison quelconque, a abandonné son emploi. Ils se sont opérés selon une logique indépendante des besoins précis et volontés des principaux intéressés et du contexte socio-économique et géographique dans lequel ils vivent.

Les localités québécoises affectées par les fermetures regroupent une population d'environ 250 000 personnes.

Les conséquences des fermetures

Une enquête téléphonique effectuée auprès des secrétaires municipaux de 183 localités où il y eut fermeture et une enquête directe réalisée auprès d'un échantillon significatif de personnes de dix localités du Bas-St-Laurent qui ont également perdu leur bureau de poste ont permis d'identifier un certain nombre de conséquences des fermetures.

Les impacts de la mesure ont été inégaux selon les endroits en regard de leur taille et évolution démographique, de leur localisation, de leurs caractéristiques socio-économiques et de la nature des changements réalisés. Ils ont aussi affecté de façon différente les individus en fonction des besoins de chacun, de leur situation par rapport aux services postaux et de leurs habitudes et moyens de déplacement.

De façon générale, il semble que le processus de fermeture a accentué les inégalités dans la

*Les changements
majeurs se sont
opérés selon une
logique
indépendante
des besoins
précis et du
contexte socio-
économique et
géographique
dans lequel ils
vivent.*

qualité d'un service de base qui doit être disponible à toute la population. Non seulement existe-t-il maintenant des différences dans le service postal entre les localités qui ont perdu leur bureau de poste et les autres, mais il y en a également entre celles qui ont été affectées par la mesure de rationalisation. On retrouve dans ces dernières toutes sortes de situations. Certaines ont les casiers postaux au même endroit que le service au comptoir; ailleurs les deux services sont dissociés et les usagers doivent se déplacer sur des distances plus ou moins grandes entre deux sites s'ils veulent recevoir et expédier du courrier. Les casiers sont à l'intérieur ou à l'extérieur selon les localités; il y a même des municipalités où il y en a à l'intérieur et à l'extérieur. Certains casiers extérieurs sont abrités alors que d'autres ne le sont pas; dans certains endroits ils sont localisés à la même place alors qu'ailleurs ils sont distribués en plusieurs emplacements. Mais la pire situation est celle d'une vingtaine de localités pour qui la fermeture de leur bureau de poste s'est traduite par la perte de tout service au comptoir. Il n'y a là apparemment aucun commerçant disposé à accueillir la franchise postale.

Plus de 20 000 personnes, résidant dans des localités sans comptoir postal, doivent donc maintenant franchir de 6 à 35 kilomètres pour effectuer des transactions postales courantes. Il va s'en dire que cela provoque une énorme frustration chez les personnes concernées. Les coûts et inconvénients de toutes sortes qui découlent d'une telle privation de service sont considérables pour tous mais particulièrement pour ceux qui ne disposent pas d'automobile et pour les commerçants. Comme il s'agit dans tous les cas de localités rurales où il n'y a pas de transport en commun, les moyens individuels de locomotion s'imposent. La nature et le niveau d'entretien des routes contribuent aussi à bien des endroits à rendre les déplacements difficiles, voire même dangereux en saison hivernale. Ils coûtent aussi très cher impliquant annuellement des millions de dollars. Ces coûts sont par surcroît imputés à de petites communautés rurales dont beaucoup disposent d'un très faible niveau de revenu.

Ces localités sans comptoir postal se distribuent en Abitibi, en Estrie, sur la Basse-Côte-Nord, en Gaspésie, dans le Bas-St-Laurent, au Lac-St-Jean, en Mauricie, dans la région de Québec, etc. Pour nombre d'entre elles, localisées dans de petites enclaves forestières, en marge de la zone de peuplement continu, et très pauvres en services de base, la perte du bureau de poste préfigure un abandon encore plus prononcé de la part des pouvoirs publics.

Le nouveau service

Même si officiellement cela ne relève pas de leurs attributions, de nombreux conseils municipaux doivent maintenant s'impliquer financièrement dans l'organisation du service postal pour leurs concitoyens. Leur contribution prend diverses formes passant par l'entretien et le prêt d'édifices, le prêt d'espaces pour casiers, le chauffage, l'enlèvement de la neige, la fourniture d'électricité et même l'utilisation du personnel de la municipalité pour la distribution du courrier et d'autres services postaux. On assiste donc ici à une mesure sélective de décentralisation sans toutes les compensations monétaires appropriées.

Dans quelques localités, l'absence de commerçant disposé à accepter le comptoir postal a conduit les autorités municipales à assurer le service postal complet, plutôt que d'en être privé partiellement. Cela se fait en utilisant les édifices municipaux et le personnel déjà en fonction et ou par l'embauche de personnel occasionnel. La vente des timbres aide à couvrir les frais d'opération mais ne réussit pas à empêcher partout la formation de déficit.

Le déplacement du comptoir postal dans un commerce de la localité a été vu par bien des personnes concernées comme un facteur d'instabilité du service et même comme la première étape avant sa perte complète. On l'a vu, le scénario du pire s'est réalisé dans plus de 20 cas, mais l'instabilité est manifeste dans de nombreux autres. Il y eut des déménagements du comptoir postal dans au moins 73 localités. Quarante municipalités en ont connu un seul, 18 en ont vécu deux, sept en ont connu trois et une

Le processus de fermeture a accentué les inégalités dans la qualité d'un service de base qui doit être disponible à toute la population.

localité en a même éprouvé quatre. C'est dans les plus petites localités, celles de moins de 1 000 habitants que l'instabilité est la plus forte. Plus de la moitié d'entre elles ont déjà expérimenté un changement de comptoir postal d'un commerce à un autre.

Quelques propriétaires de dépanneurs rencontrés ont laissé savoir que c'était davantage pour rendre service à la population que par intérêt économique qu'ils offraient le service postal. Dans un tel contexte, les déplacements observés n'ont donc rien de surprenant. En plus de créer une insécurité sur l'avenir de leur bureau de poste, les déménagements du comptoir postal d'un endroit à l'autre modifient les habitudes des individus et entraînent même chez certains une confusion en ce qui concerne la localisation et la nature des services dispensés.

L'expérimentation du nouveau système postal a fait voir à bien des gens que leur opposition à son implantation était justifiée et que leurs craintes n'étaient pas sans fondement. L'avantage que peut représenter l'allongement des heures d'ouverture est loin de compenser pour tous les usagers les nouveaux inconvénients qu'ils ont à subir. Ces derniers semblent partout suffisants pour amener la majorité des personnes concernées à considérer les changements opérés comme un recul plutôt qu'un progrès pour leur localité. Au moins les deux tiers de toutes les personnes interrogées partagent une telle opinion. Mais dans certaines localités, notamment celles où il n'y a plus de service au comptoir, comme St-Clément et La Rédemption, c'est l'ensemble des résidents qui expriment cette appréciation négative.

D'autres problèmes

D'après les réponses obtenues lors des enquêtes, la liste des problèmes causés par le changement de système est assez impressionnante. Outre la perte complète de comptoir postal pour des milliers de personnes et l'obligation pour elles de se déplacer à l'extérieur de leur localité pour plusieurs types de transactions postales, on déplore diverses formes de dégradation du service. On fait état de manque de discrétion, d'un

La pire situation est celle d'une vingtaine de localités pour qui la fermeture de leur bureau de poste s'est traduite par la perte de tout service au comptoir.

niveau de sécurité moindre, du mélange de courrier dans les casiers, de la lenteur du service, de la diminution des services offerts, de l'augmentation des déplacements là où les casiers ne sont pas au même endroit que le service au comptoir, d'un service plus impersonnel, d'un manque de professionnalisme et d'éthique, de retard dans le courrier, d'erreurs dans le calcul des frais postaux et autres opérations, de l'allongement des délais dans l'acheminement du courrier (délai de trois jours à l'intérieur de la municipalité), du changement fréquent de personnel dans les comptoirs postaux, de problèmes d'accès pour les personnes âgées en perte d'autonomie, d'insécurité particulière pour les personnes âgées qui sont à la vue de tous quand elles vont chercher leur courrier dans le kiosque, de la mauvaise répartition des casiers à l'intérieur de la zone à desservir, de l'insatisfaction à avoir à régler les affaires postales dans un dépanneur, de l'augmentation des coûts de déplacement, de la difficulté d'accès aux casiers et du gel de cadenas durant l'hiver pour les casiers extérieurs et de la perte d'emplois et de personnes ressources compétentes.

La fermeture d'un lieu de sociabilisation qui a été fréquemment évoquée par les médias a rarement été mentionnée par les répondants. On peut supposer que bien qu'important cet aspect leur apparaissait secondaire en regard de la perte d'une personne affectée spécifiquement au service postal et de la dégradation du service qui s'en est suivie.

L'élimination d'un emploi comptant parmi les mieux rémunérés et les plus stables de la communauté est en effet durement ressentie à bien des endroits, particulièrement là où la population est inférieure à 500 habitants. Il faut savoir que, dans certaines localités, le maître de poste pouvait représenter à lui seul au moins 5 % de la structure occupationnelle. L'abolition d'un emploi permanent prend d'ailleurs beaucoup de relief dans un milieu de vie aux prises avec un taux élevé de chômage chronique où la recherche de travail et le maintien des quelques services de base sont au cœur des préoccupations quotidiennes.

En raison de la place qu'il occupe dans la vie sociale et communautaire et également dans

20 000 personnes doivent maintenant franchir de 6 à 35 kilomètres pour effectuer des transactions postales courantes.

l'économie locale, le bureau de poste est une composante majeure de l'infrastructure de services. Une forte majorité des répondants à l'enquête effectuée dans le Bas-St-Laurent le situe d'ailleurs sur le même plan que l'église et l'école primaire. Sa fermeture ne peut faire autrement que constituer une lourde perte pour la communauté. Cette perte est d'ailleurs d'autant plus ressentie que la localité est petite et éloignée d'une ville et d'une route principale. Certains y voient une diminution de leur potentiel de développement, d'autres, une forme d'exclusion sociale et un certain nombre, la perte d'identité collective. Cette question prend une acuité particulière là où il n'y a plus de comptoir postal.

Dans certaines localités, le maître de poste pouvait représenter à lui seul au moins 5 % de la structure occupationnelle.

À peine 20 % des personnes consultées se sont montrées entièrement satisfaites des changements apportés par la Société canadienne des postes et les considèrent comme un progrès pour leur localité. L'allongement des heures d'ouverture constitue partout le principal motif de satisfaction. Cette faible proportion de gens pleinement satisfaits a de quoi surprendre quand on sait que dans beaucoup de localités le service postal est passé d'une maison privée à un commerce privé, donc n'a pas impliqué la fermeture d'un édifice gouvernemental. En outre, dans certains endroits, il y a encore au moins un bureau de poste fédéral en opération. Des localisations en zones périurbaines permettent aussi à plusieurs d'avoir un accès facile à un autre bureau fédéral lors de leurs déplacements habituels. Il apparaît évident que ce n'est pas seulement la fermeture d'un édifice sous juridiction fédérale qui est en cause mais sans doute davantage la perte d'un service public spécialisé avec ses aspects utilitaires et toutes ses représentations symboliques.

Une stratégie fédérale

Au moins 65 % des conseils municipaux se sont opposés à la fermeture de leur bureau de poste par voie de résolutions officielles. Dans bien des endroits, l'opposition du conseil a été fortement appuyée par d'importantes pressions

populaires. Il y eut en fait opposition de la population dans au moins 75 % des localités. Parmi les conseils municipaux qui ne sont pas opposés, certains se sont abstenus de le faire parce qu'ils ne croyaient pas à l'efficacité d'une telle mesure. Les nombreuses pressions de toute part n'ont pas réussi à infléchir la ligne directrice suivie par la Société canadienne des postes. Cela a mis en évidence une fois de plus le peu de pouvoir des petites collectivités locales dans la gestion de certains de leurs services essentiels.

L'attitude de plusieurs dirigeants politiques par rapport aux changements apportés au système postal a aussi fait comprendre à beaucoup de ruraux que leur marge de manœuvre dans le contrôle qu'ils pouvaient exercer sur leur milieu de vie était très étroite. Dans beaucoup d'endroits, c'est la qualité, la disponibilité des services publics et même l'avenir du milieu rural qui semblaient mis en cause. Beaucoup de personnes ont ressenti du mépris de la part des autorités politiques à leur égard. Mépris manifesté par les changements réalisés et aussi par la procédure utilisée pour les faire. En certains milieux, on déplorait non seulement de ne pas avoir été écoutés mais aussi d'avoir été mal informés sur les implications réelles des transformations vécues.

Pour la grande majorité des personnes consultées du Bas-St-Laurent, le programme de fermeture s'inscrivait dans une stratégie délibérée de l'État en vue de fermer des petites localités. Pour une région qui a connu trois programmes gouvernementaux de relocalisation dans la décennie 1970, une telle perception n'a rien d'exagéré compte tenu de l'importance occupée par le service postal dans leur frêle infrastructure de services.

Perspectives de développement

Même s'il n'a pas été conçu dans cette perspective, le programme de modification du système postal implique une certaine forme de déstructuration de petites localités rurales sises à l'extérieur des franges urbaines. Il y eut déstructuration du seul fait de l'amputation ou de la diminution d'un service essentiel et de la perte

Les pressions n'ont pas réussi à infléchir la ligne directrice suivie par la Société canadienne des postes.

Le programme de modification du système postal implique une certaine forme de déstructuration de petites localités rurales.

d'emplois qui s'en est suivie. Parce qu'elle s'est effectuée de façon ponctuelle et sous le couvert d'une rationalisation et même d'une modernisation, elle est passée plus ou moins inaperçue, ce qui la rend plus insidieuse encore. La population extérieure aux zones concernées n'en a pas toujours vu la portée et encore moins les conséquences. Ainsi de 1986 à 1993, le monde rural québécois a perdu en douce plus de 200 de ses meilleurs emplois totalisant une perte nette d'au moins 7 millions de dollars en salaires. Beaucoup de localités ont aussi perdu leur seul édifice affecté exclusivement à un service gouvernemental et une dimension de leur identité collective. S'ajoute à tout cela une dévalorisation de l'image véhiculée à l'extérieur et à l'intérieur de leurs limites par de nombreuses localités.

Nombreuses sont en effet les personnes interrogées qui estiment que leur localité est maintenant moins intéressante depuis qu'elle n'a plus de bureau de poste. Elles sont aussi persuadées que cette nouvelle situation peut nuire au développement économique local et avoir des effets négatifs sur l'évolution démographique. Ces appréciations qui relèvent de la perception sont tout à fait conciliables avec les avis des experts en la matière sur le rôle des services dans le potentiel de développement socio-économique. L'unanimité existe en effet sur l'importance de l'infrastructure de services dans la détermination de la qualité de vie et comme facteur de rétention de peuplement et de développement économique.

En regard des transformations majeures qui affectent l'économie se traduisant par des pertes massives d'emplois dans de nombreuses entreprises, des diminutions de salaire, des restrictions budgétaires et diverses formes de coupures de services, les modifications du système postal en milieu rural peuvent apparaître bien insignifiantes. La perspective change cependant lorsqu'on considère le tout en regard des spécificités rurales.

Depuis maintenant une trentaine d'années, des centaines de petites localités mènent une lutte incessante pour freiner leur dévitalisation et leur marginalisation. Elles sont accablées non seulement par des problèmes de décroissance

démographique et d'emplois, mais aussi et peut-être surtout par une érosion de leur fragile infrastructure de services. Les changements apportés par la Société canadienne des postes s'ajoutent aux coupures de services des Commissions scolaires, de l'Église, de Radio Canada, de Via Rail, des deux niveaux de gouvernements supérieurs et de l'entreprise privée. Ils font d'autant plus mal qu'ils atteignent l'un des services jugés essentiels et pratiquement le dernier à ne pas avoir été amputé d'une façon quelconque. Ce service dont l'utilité ne peut être mise en doute a aussi valeur de symbole en ce qu'il représente le lien officiel avec les autres collectivités. L'affaiblir c'est non seulement toucher à la qualité de vie mais c'est aussi mettre en cause les perspectives de survie.

Cette déstructuration par des facteurs externes est arrivée durant une période où les instances politiques de tous les niveaux prônaient une concertation accrue entre les gouvernements supérieurs et les gouvernements locaux et une meilleure prise en mains des ruraux sur leur développement et leur destin. Elle est survenue en même temps que le thème de la responsabilisation des collectivités locales face à leur propre développement mis de l'avant par le gouvernement provincial. Ces orientations très judicieuses à bien des égards perdent beaucoup de leur signification quand les individus n'ont même plus la possibilité de maintenir une infrastructure minimale de services ou encore de réorienter selon leurs volonté et besoins, des décisions aux implications majeures qui les concernent.

L'impact socio-économique du programme de fermeture est sans aucun doute différencié selon les endroits où il s'est appliqué. Il est beaucoup plus dommageable dans une petite communauté isolée et en décroissance démographique que dans une banlieue urbaine en pleine expansion. Son effet déstructurant peut être significatif dans le premier cas et passer presque inaperçu dans le second. Néanmoins, où qu'il soit, le changement est perçu comme une perte par la majorité des gens qui le vit. □

Ce service dont l'utilité ne peut être mise en doute a aussi valeur de symbole.

IL FAUT QUE ROULE LE CHALEUR!

Jules ►
BÉLANGER
Professeur
et membre
de **Dignité
rurale,**
Gaspé

Pour la santé de la Gaspésie

L'histoire se répète. Et ce n'est pas toujours heureux. Pendant des siècles, c'est connu, la péninsule de la Gaspésie, fut, à toutes fins utiles, maintenue à l'état d'une île, isolée qu'elle était par l'absence de moyens de communications terrestres avec les centres nerveux du pays. Accentuant cette insularité, le 19^{ième} siècle fait d'elle l'objet d'une historique et douloureuse appendicectomie. Ainsi, pour permettre la Confédération, le tracé du chemin de fer national oublie la Gaspésie sur sa gauche, — avec l'extraordinaire port naturel dont la nature l'a dotée, à Gaspé, — et, de Matapédia, file à droite vers Halifax qui devient le port de l'Est du nouveau pays et la capitale que l'on sait. C'est seulement après de longues luttes, d'interminables attentes et de retentissants scandales que l'on voit arriver à Gaspé, en 1911, une première locomotive. Voici enfin un lien quotidien vers Québec et Montréal et les autres centres du pays. C'est l'espoir permis d'un commencement de développement économique.

Une péninsule sacrifiée

Mais le signal a été donné au moment de la Confédération: on va laisser pour compte cette

péninsule orientale du Québec, cet appendice négligeable. C'est ainsi qu'à son tour, la transcanadienne en construction tourne à droite à Rivière-du-Loup, vers les Maritimes jusqu'au bout de Terre-Neuve. Radio-Canada suit l'exemple et ne rejoint la Gaspésie que bien longtemps après avoir couvert les Maritimes. Air-Canada fait de même, dont les appareils reliant Terre-Neuve à Montréal passent allègrement et à moitié vides au-dessus de la Gaspésie qui attend très longtemps un minimum de service aérien.

Pendant ce temps, le tronçon de chemin de fer reliant Matapédia à Gaspé demeure un parent pauvre. De temps à autre, on veut bien parler d'amélioration de la voie et des services. On procède à quelques modestes travaux. Mais, périodiquement, au rythme des fluctuations de la dette du pays, on se ravise, on change d'idée, on parle de coupures de services et on en coupe effectivement. Les protestations surgissent : on temporise, surtout si l'horizon laisse poindre une élection. Alors on formule quelques promesses de solutions nouvelles, de réorganisation du service. Mascarade répétitive pour ranimer l'espoir. Façon usée d'anesthésier une population.

La valse-hésitation des politiciens

En 1985, Via Rail et le CN rénovent un certain nombre de gares en Gaspésie. En 1989, VIA Rail parle d'abandonner son service Montréal-Gaspé. La Gaspésie multiplie ses protestations indignées, particulièrement à travers Dignité rurale du Canada¹. Le caucus libéral national s'insurge de son côté et produit, en novembre, une étude dans laquelle on peut lire : *Nos chemins de fer sont... indispensables pour les handicapés qui souhaitent ou qui*

Le tracé du chemin de fer national oublie la Gaspésie sur sa gauche, — et, file à droite vers Halifax.

1. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif, non partisan et incorporé à l'échelle nationale dont la raison d'être est la préservation des communautés rurales et la promotion de la connaissance des questions rurales. Son siège social se situe au CLSC de Barachois à Malbaie, en Gaspésie (C.P. 70, G0C 1A0).

doivent voyager. Les résidents de la Gaspésie ont avancé des arguments de poids à cet égard. Pour eux, comme dans de nombreuses autres régions rurales, nos chemins de fer nationaux ne sont pas simplement un pont qui nous relie au monde extérieur: ils assurent des services indispensables à la vie de la collectivité, notamment en transportant des malades dans les hôpitaux régionaux. Ils sont irremplaçables (...) en procédant à des coupes draconiennes dans le fonctionnement de Via Rail, le gouvernement fait preuve de myopie².

En procédant à des coupes draconiennes dans le fonctionnement de Via Rail, le gouvernement fait preuve de myopie.

Ottawa décide donc d'établir *Le Chaleur* comme train régional et, en 1991, d'améliorer l'exploitation du service de train-voyageurs entre Montréal et Gaspé. VIA met sur pied un service de marketing à long terme visant une clientèle de plus en plus touristique et cela tant sur les marchés intérieur qu'extérieur. On dote la liaison de voitures en acier inoxydable entièrement remises à neuf. Voilà qui paraît sérieux!

Pendant les vieilles habitudes sont très tenaces. Et voici que le Canadien national, de qui VIA Rail achète le droit de passage, demande à l'Office national du transport l'autorisation d'abandonner le tronçon reliant Chandler à Gaspé. Permission accordée. Nouvelles protestations et pressions politiques pour obtenir, en novembre 1991, que le gouvernement Mulroney annule l'ordre d'abandon.

Mais soudain, faut-il s'en étonner, la girouette gouvernementale change d'orientation une fois de plus. Nous en sommes en 1993 et Ottawa manque dangereusement d'argent: il faut trouver du gras où trancher. On réduira les services ferroviaires. En Gaspésie, il n'y a qu'un maigre, très maigre service de transport ferroviaire, mais qu'à cela ne tienne!, nos planificateurs nationaux parlent maintenant de le discontinuer et même d'arracher les rails de la voie, probablement pour mieux conjurer la prochaine tentation de changer d'idée. Le 11 mars

2. Caucus libéral national, Rapport du groupe libéral fédéral sur VIA Rail, Novembre 1989, p. 2 et 3.

1994, le ministre Doug Young annonce que son gouvernement coupera le budget de VIA de 150\$ millions, presque la moitié. Young admet que les régions éloignées et rurales seront les plus atteintes et qu'il ne tiendra pas d'enquête publique sur le sujet. Le 17 mars, **Dignité rurale** reçoit confirmation que *Le Chaleur* est inclus dans la recommandation de Young pour les coupures des trains. Très bientôt, en mai ou juin prochain, le premier ministre Chrétien et son cabinet donneront leur avis sur ces recommandations. Et la population de hurler encore. Mais à combien juste titre !

Lutter pour la vie...

contre des politiques à la petite semaine

C'est l'histoire qui se répète. Encore des luttes à livrer, non pas pour gagner du terrain mais pour empêcher nos décideurs de nous faire régresser. Il est éclairant de rappeler ici le cri de ralliement lancé il y a soixante-huit ans par ce bâtisseur de la Gaspésie que fut François-Xavier Ross : *La question de notre chemin de fer ne sera considérée comme morte et enterrée que le jour où nous cesserons de l'agiter. La vie est dans le mouvement... C'est toujours notre tour à payer et à ne rien recevoir dans la politique ferroviaire du pays... N'attendons pas qu'on vienne nous offrir un chemin de fer; allons le chercher*³.

Mais qui sont donc ces gens qui nous gouvernent ? Quelle est cette façon de construire un pays en changeant d'idée comme on change de chemise ? Quelle est cette politique nationale à la petite semaine, sans vision d'avenir et jouant ainsi au yo-yo avec un service dont toute une population a grand besoin ?

Car pour une importante partie de la population gaspésienne, il n'y a pas d'alternative au service de trains de passagers reliant leur péninsule à Québec et à Montréal. En Gaspésie, le taux de personnes âgées dépasse la moyenne nationale et ces gens doivent, pour des raisons familiales, médicales ou

3. Circulaire au clergé, 18 décembre 1926.

autres, voyager fréquemment vers les centres urbains où émigre depuis des générations la plupart de leurs enfants. Faut-il leur demander de prendre l'avion à 500\$ ou 600\$ pour un aller-retour entre Gaspé et Montréal? Faut-il demander à ces aînés qui, malades dans bien des cas, doivent se rendre en ville pour se faire soigner, de se payer douze ou quinze heures d'autobus...?

Non et non! Des gouvernements qui, en encourageant l'hémorragie chronique des forces vives de la Gaspésie vers les centres urbains, ont entraîné cette concentration chez nous de personnes âgées doivent avoir la décence et la logique d'assumer les conséquences sociales de leurs choix. Ils doivent au moins permettre à ces régionaux d'aller se faire soigner là où se concentrent aussi les services spécialisés de santé et de se rendre, de temps à autre, visiter leurs enfants partis en ville faire tourner l'économie de ce pays à deux vitesses.

Mais le *Chaleur* est déficitaire, dira-t-on? Distinguons ici. Il faut savoir qu'en 1993, avec un service réduit à trois jours par semaine et des tarifs à la hausse, le *Chaleur* a rempli ses sièges à 69% de sa capacité. Cet achalandage surpasse même celui de l'*Océan* des Maritimes. La population gaspésienne retournait donc graduellement vers un service qu'on l'avait pratiquement incitée à bouder.

Et même si le *Chaleur* était déficitaire, faudrait-il l'abandonner? N'y a-t-il pas dans un pays civilisé ce devoir de répartir les richesses et d'assurer à tous un minimum de services? Y a-t-il en ce pays une autoroute ou un aéroport qui n'ait besoin de subvention gouvernementale? De plus, a-t-on évalué combien il en coûte aux trésors publics pour réparer les dommages entraînés par le camionnage, auquel on a confié le transport des marchandises, qui n'emprunte plus les rails. Et l'environnement? Et la pollution? Deux locomotives ne polluent-elles pas moins que cent camions?

Le Chaleur est inclus dans la recommandation de Young pour les coupures des trains.

Nos dirigeants croient-ils aux régions ?

Où est la logique d'un gouvernement qui, d'un côté de la bouche, affirme vouloir le développement des régions et, de l'autre côté, décide de sabrer dans les services en région et de perpétuer ainsi, sinon d'accentuer, le très dommageable exode des populations vers les villes ?

Est-il sérieux de lancer une campagne de promotion touristique avec un train amélioré et de penser à tout laisser tomber au moment où la clientèle nouvelle est en croissance parce qu'elle commence à découvrir les charmes d'un voyage en Gaspésie à bord de ce nouveau train ? Ne serait-il pas d'une logique élémentaire que de poursuivre, d'améliorer et d'élargir une telle campagne en prenant en compte la diversification nouvelle des lieux d'origine, des âges et des goûts des touristes qui souhaitent visiter la Gaspésie. Ne faudrait-il pas être davantage à l'écoute d'observateurs comme ce journaliste new-yorkais qui écrit : *Le « Chaleur » longe cette magnifique côte sud de la péninsule sur 250 kilomètres, offrant au voyageur plus de paysages maritimes que tout autre train dans l'Est de l'Amérique du nord. (...) Avec une fabuleuse alternance de rivages vierges, de fermes paisibles et de pittoresques villages de pêche, le parcours de cette voie ferrée l'emporte, à mon avis, sur tout autre parmi ceux qui longent les côtes de l'Est du Canada et des États-unis. (...) Quand le train atteint son terminus, à Gaspé, tout près se trouve le Parc national Forillon, un parc magnifique baignant dans le golfe Saint-Laurent. Particulièrement spectaculaire, à lui seul il justifie le voyage de dix-sept heures en train⁴.*

Il faut non seulement maintenir et améliorer le service du *Chaleur* de VIA Rail mais aussi moderniser la voie du CN qu'il utilise. Les sommes qu'il en coûtera seront tout à fait justifiées. D'abord, elles répondront à la nécessité pour un pays évolué d'assurer à toute sa population un minimum de service de transport. Ensuite, elles constitueront un investissement national en

En 1993, le Chaleur a rempli ses sièges à 69% de sa capacité.

4. John Henry, *The Gazette*, Montréal, 25 mai 1991.

contribuant à une meilleure exploitation du potentiel touristique de la Gaspésie et en épargnant à l'État les frais énormes de réouverture d'une région qu'il aurait bêtement laissée se fermer. Pensons ici aux coûts astronomiques, en prestations de chômage, en assistance sociale, en services sociaux, en services de santé et d'aide juridique, engendrés par le « transvasage » en ville des populations de nos régions.

Il faut que nos gouvernants reconnaissent de façon concrète que la santé du pays tout entier est largement fonction de la santé de ses régions. Or, ça presse, Messieurs les politiciens, et veuillez noter que nous vous le rappellerons au besoin. □

*Il faut maintenir
et améliorer le
service du
Chaleur de VIA
Rail.*

QUALITÉ DE LA VIE : SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Le thème de la qualité de la vie me semble constituer un des défis les plus complexes et les plus essentiels pour notre temps, particulièrement dans le domaine de la santé.

Défi essentiel puisque la qualité de la vie constitue le but recherché de nos activités; défi complexe puisqu'il s'agit d'un terme vague, sinon abstrait, difficilement décomposable en éléments distincts, dans la mesure même où il fait appel à la globalité. « Un seul être nous manque et tout est dépeuplé » disait Lamartine.

I- Approches préliminaires

On retrouve désormais les expressions « qualité », « qualité de la vie », « qualité totale » dans les multiples usages de la vie courante.

Contrôle de la qualité

Dans le monde industriel, on nous parle abondamment de « contrôle de la qualité » qui est un processus de vérification par lequel un producteur s'assure que son produit est homogène, apte à remplir les fonctions qu'il est censé assumer, qu'il rencontre les standards exigés par les règlements ou par la clientèle. Il est loin le temps de l'immédiat après-guerre où les produits japonais étaient synonymes de pacotille. Les Japonais ont fait de la rigueur de leurs contrôles un formidable argument de vente.

► **André
BEAUCHAMP**
Président
Enviro-Sage

Cercles de qualité

Dans le milieu du travail, on parle également de cercles de qualité. Ici encore, l'innovation est japonaise et désigne un style et des processus de gestion grâce auxquels les savoirs et les opinions de tous sont intégrés dans un double souci de rendement et de satisfaction des travailleurs.

Qualité/prix

Quand je vais à la Société des Alcools, on me parle constamment du rapport qualité/prix. Ici la référence est d'abord économique laissant entendre que le prix est en général garant de la qualité. Nous avons tendance à penser que si ça ne coûte pas cher « ça ne vaut pas cher ». Comme disent certaines gens: « on est trop pauvre pour acheter bon marché ». Mais dans les cas du vin (comme pour celui des autos), il arrive que l'on paie trop cher pour ce que l'on reçoit. On achète un nom, un prestige, mais le produit est-il à la hauteur? Ce doute incite d'autres produits à prétendre offrir finalement un meilleur rapport qualité/prix. Quelle est cette qualité? Pour les vins, c'est la couleur, l'arôme, le goût (avec tout le vocabulaire un peu précieux des dégustateurs), l'authenticité des cépages et le mal de tête ou non du lendemain matin. Le rapport qualité/prix essaie donc de lier le prix qui est la mesure entre l'offre et la demande et la qualité intrinsèque d'un produit. Ce n'est jamais une notion objective, mais toujours le fruit d'une appréciation par un évaluateur.

Thème publicitaire

On parle évidemment de qualité de vie dans la publicité, thème particulièrement florissant dans le domaine immobilier. Pour les développements en banlieue, on fera allusion à la verdure, à la quiétude, à la beauté de l'environnement, à l'absence de bruit et de pollution. La teinte écologique est ici dominante, en nous laissant aussi entendre, sans trop le dire, qu'il n'y a pas de voisins ou que les voisins sont amènes. Les coûts induits pour la société: écoles, hôpitaux, routes, frais énergétiques, etc. ne sont jamais évoqués. Si, par ailleurs, la

publicité porte sur des condominiums, la qualité de vie prendra la couleur du luxe et du confort : piscine intérieure, aménagement paysager, insonorisation, sécurité, stationnement intérieur, prestige. On parlera de raffinement. La richesse éloigne du vulgaire. En ce cas, la qualité de vie désigne une forme d'aristocratie esthétique et financière.

Dans tout ce contexte, il me semble que l'expression qualité de la vie n'a pas de sens précis ; il s'agit plutôt d'un ingrédient que l'on soupoudre et qui joue un rôle d'attracteur. Si on peut le placer quelque part dans le discours, il évoque des harmoniques à consonnance positive. Qualité de la vie signifie plus ou moins vaguement bonheur, harmonie, équilibre, satisfaction profonde en opposition à satisfaction superficielle. On le retrouve dans le discours syndical soutenant des revendications salariales à la hausse ou des réaménagements d'un autre ordre : garderies, horaires variables, congés parentaux, diminution du temps de travail. Naturellement le discours politicien en fait ses beaux dimanches.

II- Y a-t-il des paramètres de la qualité de la vie ?

On pourrait définir la qualité de la vie comme une protestation contre le réductionnisme d'une pensée purement linéaire. Le bonheur n'est pas le résultat d'une accumulation à l'infini de biens mais repose davantage dans le pouvoir d'intégration harmonieuse de certains biens. En ce sens, qualité s'oppose à quantité. On pense à l'enfant qui voudrait un immense dessert et qui s'aperçoit à mi-chemin qu'il n'est plus capable de rien avaler, qu'il a eu « les yeux plus grands que la panse », quand il n'est pas carrément malade une heure plus tard. Qualité s'oppose à quantité. Pourtant, il n'y a pas de qualité sans une certaine quantité. Saint-Thomas disait qu'il faut un minimum pour pratiquer la vertu.

Mais la quantité laissée à elle seule devient anarchique et rate le but qu'on lui fixe. C'est le

On pourrait définir la qualité de la vie comme une protestation contre le réductionnisme d'une pensée purement linéaire.

cycle infernal de l'argent dans notre société. Il faut gagner plus pour avoir plus. Avoir plus d'objets de consommation personnelle ou ostentatoire : une maison, deux ou trois autos, des vacances à l'étranger, des meubles neufs, des disques, des livres, un chalet, un yacht. Mais pour payer cela, travailler davantage : le soir, la fin de semaine, ou encore choisir les emplois les plus payants au détriment de ce qu'on aime faire. Et finalement, être si préoccupés de payer et d'acheter qu'on n'a plus le temps de jouir de ce que l'on a. Le surconsommateur boulimique n'est pas un usager. Sa jouissance est dans l'achat. D'ailleurs, le rite par excellence qui nous relie à la société, c'est la visite hebdomadaire au centre commercial.

C'est devant cette obsession de la quantité et de la diversité des objets offerts à la consommation que la conscience se rebelle et instaure une protestation en faveur de la qualité. « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il y perd sa propre vie ? » Lors du scandale Ben Johnson, une forte proportion de gens se disaient prêts à risquer irrémédiablement leur santé pour gagner une médaille. En ce cas, la chose désirée n'est plus la richesse ou les objets, mais la gloire. Être un héros, ne fut-ce qu'un seul jour. Être reconnu. Être quelqu'un une fois, puis retomber ensuite dans l'anonymat. Ici, je pense que la frustration n'est pas matérielle (la pauvreté physique) mais relationnelle : le sentiment de n'être personne pour personne.

Règle générale, c'est par l'impasse de la quantité débridée que les gens accèdent au désir de la qualité. Que sert d'avoir deux maisons si on n'a jamais le temps d'y vivre ? Pourquoi vingt habits dont dix ne seront jamais portés puisqu'à la prochaine saison la mode aura changé ? Pourquoi couvrir ses enfants d'or, les gâter pour se faire pardonner ses absences et découvrir qu'à dix-huit ans le suicide les obsède ? Je connais des enfants qui ont trois ou quatre chambres dans des maisons différentes : chez papa, chez maman, chez grand-maman à papa, chez grand-maman à maman, chez l'ami de maman, chez l'amie de papa, etc. Mais à vingt

heures, l'enfant transporte sa valise sans savoir où il couchera le soir même.

De temps en temps, les gens cassent le cercle infernal de leur vie. Ils changent leur style de vie, font du jogging et de la méditation, tâtent des médecines douces, découvrent l'environnement, se replient sur la vie privée. Ils y viennent par une crise : dépression, burn-out, divorce, maladie grave. Et la victoire n'est jamais acquise car la société de consommation vend les gadgets verts ou Nouvel-Âge au même rythme que les autres. C'est l'effet de mode dans ces domaines comme dans les autres. On ne sort jamais entièrement de la société où l'on vit. On me dit qu'à New-York « l'environnement ne pogne plus ». Le thème est déjà usé. Au fond, la qualité de vie risque elle aussi de n'être qu'une ruse de la consommation, un concept prétexte pour nous abuser. Il ne peut y avoir de qualité de vie que dans le maintien d'un regard lucide et critique sur les modes qu'on nous propose. Je ne dis pas regard désabusé, mais regard critique. Tirer de son trésor du neuf et du vieux (Mt 13,52), trier l'ivraie et le bon grain..

Nommer ses valeurs

En ce sens, pour échapper à la mode, la qualité de la vie suppose que l'on puisse nommer ses valeurs, dire certains critères du bonheur social et personnel, circonscrire une sagesse de vivre. À la séquence métro, boulot, dodo, travailler, produire, dépenser, la qualité de la vie suppose une intégration de réalités essentiellement hétérogènes au sein de ce que l'on devrait appeler l'humanisme. Or, dans notre société, la prétention ultime et fondamentale d'intégration est celle de l'argent. Il s'agit de tout mesurer et de tout quantifier pour arriver à faire des pondérations mesurables. Or, la mesure universellement reconnue est maintenant l'argent. Par le jeu du marché, les objets et les valeurs reçoivent un prix, ce qui permet ensuite de réaliser des échanges et d'établir des équivalences. Pour nous, tout a un prix et doit recevoir un prix. Une réalité sans prix est irréaliste. Dans le film « Indecent Proposal », un jeune couple

*On ne sort
jamais
entièrement de
la société où
l'on vit.*

ruiné entrevoit le salut sous la forme d'une offre alléchante: la femme se donnera une nuit à un riche séduisant pour la somme d'un million. La crise de l'environnement repose essentiellement sur le fait que les biens dits libres (l'eau, l'air par exemple) n'ont pas de prix et n'entrent pas dans les calculs. Si ça n'a pas de prix, cela n'existe pas.

Il est facile de dénoncer vertueusement cette emprise de l'argent sur notre société, mais il importe au préalable de comprendre que notre société fonctionne comme cela. Quand Jeremy Bentham a voulu donner un fondement universel à la morale, il n'a pas cherché à la rattacher à un ordre de valeurs. Il a plutôt insisté sur le principe du plaisir et de la satisfaction. Est bien ce qui procure le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Sa doctrine, surnommée l'utilitarisme, cherche un principe simple de jugement, une mesure hors conteste valable pour tout le monde: il parvient à une espèce de mathématique morale. Dans son esprit, le bonheur n'est pas uniquement sensible et matériel. Mais Bentham applique à la morale les règles du marché au moment où l'explosion industrielle en Europe change entièrement les rapports de production et instaure le marché comme phénomène économique global. Même le spirituel doit être mesurable et quantifiable.

C'est cette idée d'une mathématique universelle et univoque, valable pour toute réalité, qui nous impose, sans que nous nous en rendions toujours compte, un cadre de pensée déterminant dans notre société. La qualité est contrainte de se dire dans les termes de la quantité. D'où les tensions jamais résolues pour opposer qualité et quantité et les ramener l'une et l'autre à une commune mesure qui sera donc la mesure de l'argent.

La tension de la qualité et de la quantité peut être véhiculée par différentes distinctions sinon oppositions.

Niveau de vie et genre de vie

C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons distinguer le niveau de vie du style ou genre de

vie. Le niveau de vie s'exprime en général par le salaire, ou mieux encore par le revenu disponible. Il est essentiellement quantitatif. On pense au joueur de hockey de vingt ans qui gagne un million par année. Le style de vie au contraire déterminera la manière dont on assume sa situation économique réelle. L'un emprunte, l'autre économise. L'un modère ses appétits, discipline la satisfaction de ses besoins, opte pour ce que Pierre Dansereau appelle une joyeuse austérité. L'autre se sent malheureux parce que, courant après les nouveautés, il n'est jamais satisfait. Adopter son style de vie à son niveau de vie réel, c'est vivre intelligemment. Changer son genre de vie, c'est pouvoir baisser son niveau de vie sans devenir malheureux. Ici la qualité restreindrait la quantité.

Pour échapper à la mode, la qualité de la vie suppose que l'on puisse nommer ses valeurs.

Plaisir et réalité

Au plan psychologique, on oppose aussi le principe du plaisir et le principe de la réalité. Le principe du plaisir n'est jamais satisfait: il veut tout tout de suite et ressent chaque limite comme une injustice. Au contraire, le principe de la réalité s'accommode de l'existence concrète telle qu'elle est: n'être que tel homme, telle femme, avec une jeunesse ratée, une hérédité déficiente. Être alcoolique. Avoir été violée à dix ans. Ou battu. Ou volé. Être noir. Avoir une déficience. Et dans ces limites, construire sa vie, sachant qu'entre la « vraie vie » et la « vie vraie » il faut trouver des passerelles pour survivre. L'abdication pure et simple, l'enfermement dans la vie vraie, dans la seule réalité atrophient la vie et enferment dans la fatalité. « Né pour un petit pain ». Le désir de la vraie vie amène à secouer la vie vraie pour chercher des débouchés nouveaux. C'est la source du rêve et de l'espoir. Mais la supposée vraie vie n'a plus de sens quand elle cesse d'être une victoire sur l'âpreté de la vie vraie. Combien d'hommes qui rêvaient à la retraite depuis 20 ans et qui meurent avant la fin de sa première année parce que cette retraite n'est plus que vide imposé par les autres.

Marginalité et équité

On peut exprimer cette tension de la quantité et de la qualité par une constatation banale : la pauvreté ne réside pas d'abord dans la privation de biens essentiels, mais dans le sentiment de marginalité à l'égard du reste de la société. Une étude de Otis Dudley Duncan sur le sentiment de satisfaction en relation avec le niveau de vie des femmes de la ville de Détroit entre 1955 et 1971 montre que même si le revenu durant cette période a progressé de 40% en dollars constants, le sentiment de satisfaction n'a pas changé (« Does money buy satisfaction », in Blair Wheaton, Editor, *The Quality of Social Life*, 148-154). La quantité seule ne veut rien dire. Une fois les besoins vitaux satisfaits, le sentiment de bien-être semble moins dépendre du niveau de vie comme tel que de la perception que l'on a de sa place dans la société. La qualité de la vie traduirait alors moins la quantité que l'équité. Évidemment si la quantité fait trop défaut, l'équité n'existe plus.

La qualité est contrainte de se dire dans les termes de la quantité.

Tout est-il quantifiable ?

Quel est donc le malaise fondamental derrière le débat qualité/quantité ? On pourrait le résumer ainsi : tout est-il quantifiable ?

Il me semble que pour beaucoup de gens la forme achevée de la science serait la mathématique. On sait que la mathématique pure invente des mondes fictifs qui ne servent à rien jusqu'à ce que, un jour, quelqu'un en trouve l'application. La mathématique est un monde idéal, abstrait. Platon aimait les mathématiques et Galilée le préférait de beaucoup à Aristote pour cette raison. Derrière l'esprit de quantité, il y a le rêve, qui a habité Poincaré entre autres, de reconstituer la machine du monde jusque dans ses moindres rouages. Aussi, à partir d'un point dans le temps, on pourrait reconstruire le passé et prédire rigoureusement l'avenir du monde. Or l'esprit de quantité dispose aujourd'hui d'un instrument magique : l'ordinateur. Si on pouvait modéliser toute la réalité, attribuer à chaque chose une valeur, un chiffre, il n'y aurait plus alors de dilemme, ni d'ambiguïtés sur les déci-

sions. Le savoir intégral dicterait nécessairement les conduites à tenir. Plus de liberté, plus de mal. Le royaume de la nécessité dévoilé par la parfaite connaissance d'un monde ramené à des équations vraies ! « Les criminels sont avant tout des hommes qui raisonnent mal, qui n'entendent point leurs véritables intérêts » disait Bentham.

Actuellement, beaucoup de scientifiques estiment que ce rêve de la modélisation mathématique intégrale est impossible. Il y aurait de l'aléatoire au sein même de la nécessité, des effets chaotiques, une part d'indétermination irréductible. Non seulement la machine du monde est plus complexe qu'on ne le pensait (la crise de l'environnement le montre à l'envie), mais la machine agirait parfois comme une non-machine avec une part d'indétermination. Impossible de tout prédire. Comme on le dit parfois, un simple vol de papillon pourrait être à l'origine d'un ouragan.

Au fond, même si tout était quantifiable, tout ne serait pas modélisable. C'est comme si à tout moment les chiffres pouvaient changer de valeur. Cette indétermination nous rend plus sympathique la fluctuante réalité humaine. Quel est le prix d'une sonate de Mozart ? Mozart était payé chichement et tirait le diable par la queue. Que vaut la vue d'un geai dans l'arbre juste à côté de ma fenêtre ? C'est un moment de grâce sans prix, sans durée. Il est des instants de bonheur qui valent plus que tout. Je me rappelle du goût fabuleux d'un plat de Jello deux jours après une opération. Il me semble que je n'ai jamais rien mangé d'aussi bon.

Que l'on me comprenne bien. Il n'est pas vain d'établir un rapport entre qualité et quantité. La qualité suppose la quantité, dans l'ordre des choses humaines. Une maison chaude suppose des murs et des clous, des fenêtres, du chauffage. Et tout cela se quantifie. La quantité donne corps à la qualité. Mais à la limite, qualité et quantité sont des réalités irréductibles l'une et l'autre. La quantité détruit parfois la qualité comme il arrive chez la personne avide de richesses qui en oublie de vivre. Parfois la quali-

Adopter son style de vie à son niveau de vie réel, c'est vivre intelligemment.

té pour elle-même vire au snobisme ou, pire encore, en je ne sais quel angélisme. Les mots amour, justice, bonheur, vérité, authenticité ne sont vrais que quand on peut les mesurer dans la réalité. Tant de discours vertueux ne sont qu'idéologiques. Peut-on, comme se le demande l'apôtre Jean, prétendre aimer Dieu qu'on ne voit pas et détester son frère que l'on voit ? Ou prêcher la tendresse envers les pauvres sans jamais partager ses biens et privilèges ? C'est dans le concret que la qualité devient réelle et efficace.

III- Produit national brut et développement humain

Depuis l'après-guerre, les pays ont cherché à comptabiliser l'ensemble de leurs activités. Cela s'est exprimé par un concept, le produit intérieur brut. Il s'agit de calculer tous les rapports économiques dans une société donnée et d'exprimer cela sous mode de chiffres. On dira par exemple qu'en 1992, en Suède, le revenu annuel par personne était de 25 880 \$ alors que la même année il était au Canada de 22 293 \$ et en Mauritanie de 542 \$ (*État du monde 1993*). L'approche est simplement monétaire.

Ces chiffres pointent un ordre de grandeur mais ils sont aussi terriblement trompeurs. D'une part, les chiffres sont toujours partiellement faux et trafiqués. D'autre part, la méthode est discutable. Enfin, les comparaisons d'une société à l'autre sont oiseuses et ne disent rien du bonheur des gens, de leurs solidarités, de leurs joies et de leurs peines. La notion de produit national brut permet de faire certaines comparaisons. Elle ne permet pas de comprendre les sociétés.

Actuellement, on cherche donc à substituer la notion de produit national brut par un ensemble de facteurs qu'on appelle des indices de développement humain (IDH) avec, là encore, une ample utilisation de formules mathématiques. Au lieu de simplement se référer à des critères monétaires comme le revenu, on essaie d'inté-

Le principe de la réalité s'accommode de l'existence concrète telle qu'elle est : entre la « vraie vie » et la « vie vraie » il faut trouver des passerelles pour survivre.

grer des indicateurs sociaux objectifs et des indicateurs sociaux subjectifs. Pensons par exemple à l'espérance de vie à la naissance, au niveau d'éducation (alphabétisation et durée moyenne de scolarité). On peut penser à d'autres éléments: la situation des femmes, l'état de l'information et de la participation sociale des citoyens, la sécurité, l'état de l'environnement.

Derrière ces critères et variables, on peut soupçonner d'énormes discussions idéologiques et pragmatiques sur la mesurabilité et le degré de formalisation statistique et mathématique de chaque élément retenu. S'il était encore simple hier de tout ramener à l'étalon de l'argent, on essaie maintenant de tenir compte de d'autres facteurs plus proches de la qualité. La question demeurera toutefois pertinente: tout est-il quantifiable ?

IV- Peut-on prendre des décisions ?

Je n'ai pas évoqué le monde de la santé parce que j'y suis peu familier. Mais la littérature y fait souvent allusion. Vaut-il mieux un traitement de pointe coûteux pour quelques privilégiés ou des soins plus modestes disponibles pour l'ensemble de la population ? On accuse souvent les médecins de soigner des organes isolés et non des personnes malades, d'abuser du recours à des tests coûteux, et la plupart du temps inutiles, au lieu de prendre le temps d'établir un diagnostic global par le moyen d'un contact personnalisé avec la personne malade, de recourir à la médication abusive provoquant de ce fait un exode plus ou moins rationnel des malades vers des guérisseurs. Dans une société où tout a un prix et où les ressources deviennent rares, faut-il soigner à tout prix ? Et qui ? Toutes les questions sont imbriquées: les limites de la science, la part d'inconnu et de risques inhérente à toute découverte, le morcellement des savoirs, l'ambiguïté des progrès technologiques, les querelles de statut des divers acteurs sociaux impliqués, le juste partage des coûts, le contrôle

La pauvreté réside dans le sentiment de marginalité à l'égard du reste de la société.

La qualité suppose la quantité, dans l'ordre des choses humaines.

par la société, la pression exercée sur le marché par les vendeurs de nouveautés, etc.

Pendant la guerre 1939-45, on raconte que l'ordre était de donner de la pénicilline aux militaires américains atteints de maladies vénériennes de préférence aux blessés du fronts car les premiers étaient plus vite retournés au combat. Or l'effort de guerre primait sur le reste. En Angleterre, on accordait priorité aux aviateurs sur les fantassins.

En environnement, où les intrants sociaux se juxtaposent aux intrants économiques et écologiques, les décideurs essaient d'établir des grilles de pondération où l'on mesure le non mesurable afin d'arriver à prendre une décision. La sauvegarde du saumon dans tel ruisseau importe-t-elle plus que l'impact visuel de la ligne électrique dans tel village, ou simplement la disponibilité de l'électricité abondante dans telle ville ? On devine l'insoluble jeu des spécialistes pour établir la pondération des critères retenus.

Une décision n'est jamais le résultat mathématique d'une source de chiffres, pondérés ou non. Elle est plutôt une prise en compte d'avantages et d'inconvénients, de convictions et de peurs, d'audaces et de compromis, de valeurs et d'ambitions. Max Weber distingue entre l'éthique de la conviction, qui est celle des militants et des apôtres qui portent certaines valeurs aux nues, et l'éthique de la responsabilité qui est celle du décideur qui prend une décision en se demandant comment il peut vivre avec les conséquences de ses gestes.

Dans chacun des domaines où nous sommes, il me semble que, presque toujours, il n'y a pas de solutions idéales. Il y a simplement des solutions ponctuelles, provisoires, fragiles. Et si chaque décision naît d'une prise en compte de certaines convictions, le doute demeure légitime, comme une question jamais résolue. La technique est le prolongement de l'être humain, une extension de son corps, de son intelligence, de son industrie. Mais elle instaure toujours également une distance entre le sujet humain et la réalité. D'où l'ambivalence fondamentale de

la technique, jamais accessoire ni jamais magique.

Pour prolonger la réflexion, je propose quatre repères de réflexion.

1) Quel est l'état des biens disponibles ?

Nous faisons face subitement à une pénurie de ressources sociales. L'État cherche à se désengager et nous signifie de mille manières que les ressources seront plus rares et plus parcimonieusement distribuées. Le tout tout de suite est impossible. Si le qualitatif visé se traduit simplement par un quantitatif augmenté et refilé à la société, nous savons déjà que la réponse est plutôt non. Cela ne veut pas dire que rien n'est possible ni que certains combats soient vains ou immoraux. Mais cela oblige à des priorisations d'une part et des diversifications d'autre part. L'option de rechange au retrait partiel de l'État est-il la privatisation ou la recherche de d'autres formes de solidarités ?

La notion de produit national brut ne permet pas de comprendre les sociétés.

2) Comment allier l'opportunité sociale et l'équité ?

Quand les ressources deviennent rares, il se produit un stress dans la communauté. Il y a une réaction de sauve qui peut, les besoins de l'un étant aussi légitimes que les besoins de l'autre. Ici la raison de l'État n'est pas toujours raisonnable et la loi du nombre ou du plus fort ou du plus riche peut être injuste. Faut-il soigner ou prévenir, développer des garderies ou des centres d'accueil, laisser mourir le fumeur et le sidéen et payer la chirurgie esthétique d'une femme qui trouve ses seins trop gros, d'un homme qui veut corriger un nez trop fort ?

On sent qu'ici les critères d'opportunité stratégique et d'équité interviennent constamment. Il y a quelques années, un aubergiste de mes amis a dû installer une voie d'accès pour fauteuils roulants à son établissement. Pourquoi m'imposer cette dépense, me disait-il, puisque depuis 25 ans je n'ai jamais eu de clients handicapés et que ma clientèle n'est pas dans ce milieu ? Pourquoi fallait-il abolir la limite d'âge obligatoire de la retraite au moment où tant de

La technique est le prolongement de l'être humain, une extension de son corps, de son intelligence, de son industrie.

jeunes sont en chômage et désespèrent de jamais trouver un emploi? Que faire quand la non-ségrégation de l'âge des personnes de plus de soixante ans signifie la ségrégation effective des plus jeunes?

Comment négocier et préciser les droits et les devoirs, les avantages des uns et les inconvénients des autres? Un discours sur les droits seulement mènera à une impasse et durcira les rapports sociaux. La simple négociation économique ne suffira pas. Il faudra pondérer le marché par l'esprit du don, faire de l'équité un souci primordial au moment où le libéralisme cherche à imposer sa loi d'airain.

3) Opportunité technique?

Jeune, j'avais une mauvaise dentition. À seize ans, j'ai fait une infection. Le dentiste m'a dit: «il faut tout enlever». Il m'a arraché 27 dents d'un coup. Aujourd'hui, on le poursuivrait devant un tribunal. Pourtant, jamais je n'ai regretté son geste. Depuis toujours, il me semble que mes prothèses sont mes dents. Et je n'ai plus jamais eu mal aux dents. Mais indubitablement, j'ai perdu une part de ma sensibilité gustative.

Il est des aides techniques qui sont des bénédictions. D'autres qui deviennent des prisons, qui créent des distances psychologiques, financières, physiques avec soi-même ou les autres. Je pense à ce jeune jésuite moribond qui a arraché ses tubes en criant: «on me vole ma mort». Je pense aussi à ma sœur devenue légume après une blessure grave à la base du crâne et qui respirait sur le «bird». Je pense à ce vieillard qu'on attache au lit et qui ne veut plus que fuir.

La technique décompose et recompose le corps-machine. Parfois, c'est miracle et liberté. Parfois, c'est déchéance. La plupart du temps, c'est l'un et l'autre, partie liberté, partie lumière et espérance, mais aussi partie fardeau, poids économique, luxe plus ou moins utile, esclavage pour les autres ou pour soi-même.

L'opportunité technique ne me semble pas automatique. Si tout le possible doit être fait, tout n'est pas possible, tout n'est pas opportun.

Mais qui prendra la décision et comment ? Ici l'éthique est au rendez-vous, incertaine, provisoire, comme un appel à la qualité de la décision. Les choix techniques ont toujours une portée sociale.

4) Le jeu des acteurs ?

On parle de moins en moins de morale mais de plus en plus d'éthique. Or la pratique de la médecine est actuellement un des lieux privilégiés des discussions éthiques. C'est autour du corps humain, de sa dignité et de sa malléabilité que se joue le drame. Naître et mourir. Traiter le corps-machine mais aussi entendre et reconnaître la personne qui souffre, la personne qui crie, la personne qui a peur, qui hurle, qui espère.

Autour du patient, qui est aussi un acteur, interviennent d'autres acteurs, soignant ou administrant: le médecin, l'infirmier, le spécialiste, le technicien, le gestionnaire, la famille, le psychologue, l'agent de pastorale. Hommes et femmes qui ont leurs compétences, leurs convictions, leurs intérêts, leurs propres sentiments refoulés, qui défendent un statut d'acteur social.

Une décision médicale est le microcosme même de l'humanité. Face à l'esprit de quantité et aux contraintes et opportunités techniques de notre milieu, le thème de la qualité de la vie constitue un appel vers un autre paradigme. La qualité ne fait pas fi des chiffres ni de la quantité, elle intègre le mesurable et l'économique. Mais elle cherche aussi à détecter le non dit, le secret, l'inavoué. Elle parle globalité là où l'esprit de quantité isole et segmente. Elle évoque la dignité et les valeurs quand le corps se disloque et perd ses fonctions les plus nobles ou les plus élémentaires.

À la limite, certaines choses ne sont plus quantifiables. Elles échappent à la société marchande pourtant si bénéfique. Elles relèvent plutôt de la logique du don qui n'est pas pure gratuité mais qui donne la préséance à la personne plus qu'aux rôles que cette dernière assume. En un sens, la qualité sauve la quantité de l'insignifiance. Aurons-nous le courage et la sagesse de choisir ?

La raison de l'État n'est pas toujours raisonnable et la loi du nombre ou du plus fort ou du plus riche peut être injuste.

Bibliographie sommaire sur la qualité de la vie

Le thème de la qualité de la vie me semble avoir été peu fouillé pour lui-même, bien qu'il soit à l'horizon de beaucoup de réflexions philosophiques et sociologiques sur le bonheur et les valeurs. On peut signaler:

BEAUCHAMP, André: «Qualité de la vie: entre le porte-monnaie et la raison d'être», *L'Action nationale*, volume LXXIX, numéro 3, mars 1989, p. 266-277. Repris dans le numéro 6 de la même année (juin 1989), p. 641-652.

BEAUCHAMP, André: «La transformation des valeurs» in *L'Action nationale*, novembre 1993, vol. no 9, p. 1248-1265.

BEAUCHAMP, André: *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Éditions Paulines, 224 pages (surtout, p. 76-80, 93-150).

DALY, Herman E. et COBB, John B. Jr: *For the Common Good*, Boston, Beacon Press, 1987, 482 pages. Un livre maintenant classique sur l'économie, le développement communautaire, l'environnement et le développement durable.

GODBOUT, Jacques T.: *L'Esprit du don*, Montréal, Boréal, 1992, 342 pages.

HIRSCH, Emmanuël: *Éthique et médecine. Le devoir d'humanité* Paris, Cerf, 1990, 475 pages. Un survol d'ensemble de l'éthique médicale aujourd'hui. Entrevues avec différents spécialistes.

LEFÈVRE, Charles, (sous la direction de): *Qualité de la vie, vie de qualité*, Privat, Centre interdisciplinaire de Lille, 1977, 263 pages. À partir des problèmes concrets d'environnement et d'aménagement, une perspective d'ensemble située dans le contexte de la tradition chrétienne. Toujours d'actualité.

LE SUPPLÉMENT (revue d'éthique et de théologie morale, publiée par le Cerf), nos 184 (mars-avril 1993) «Hôpital et respect des personnes» et 185 (juin-juillet 1993) «Soigner et guérir?». Deux numéros très

On parle de
moins en moins
de morale mais
de plus en plus
d'éthique.

éclairants sur les questions éthiques soulevées par la pratique médicale.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement): *Rapport mondial sur le développement humain 1993*. Souvent très technique, mais essentiel pour comprendre le déplacement des problématiques du développement humain (IDH).

WEATON, Blair (editor): *The Quality of Social Life*, Copley Publishing, Littleton, 1987. Il s'agit d'une collection d'articles parus dans diverses revues sous la plume de différents auteurs, avec une grande insistance sur les problèmes familiaux et sociaux. □

*La qualité sauve
la quantité de
l'insignifiance.
Aurons-nous le
courage et la
sagesse de
choisir ?*

Ferdinand ►
OUELLET*

L'AGRICULTURE ET L'INDÉPENDANCE

Introduction

Le monde agricole représente quelque 47,000 entreprises disséminées dans toutes les régions du Québec. L'apport économique de ces entreprises n'est pas négligeable et est même vital dans les régions dont le développement repose sur les ressources naturelles.

Dans le secteur primaire, on retrouve environ 68,000 travailleurs et travailleuses qui produisent des recettes approchant les 4 milliards \$. Dans le secteur secondaire, les industries de la transformation emploient 55,000 personnes et la valeur de leurs livraisons excède les 10 milliards \$. Dans le commerce de gros des aliments, plus de 25,000 emplois sont créés.

En plus de mettre en valeur une ressource renouvelable, l'agriculture contribue au développement de plusieurs activités secondaires et tertiaires ainsi qu'à plusieurs services connexes. Que l'on pense seulement aux entreprises qui fournissent les intrants aux exploitants agricoles: les meuneries, les garages de machinerie,

* Ex-sous-ministre, ministère de l'Agriculture du Québec

les transporteurs, etc. À l'autre bout de la ferme, on retrouve toutes les entreprises de première et deuxième transformation. Enfin, comme entrepreneurs, les agriculteurs ont besoin des services professionnels; ainsi en est-il des entreprises situées en amont et en aval.

La régression observée des entreprises axées sur les ressources naturelles du milieu risque de modifier en profondeur le tissu social et économique de plusieurs régions du Québec. L'affaiblissement économique de ces régions, accompagné d'une désertion des ressources humaines les plus dynamiques, contribuent à un accroissement des coûts sociaux. La société québécoise devrait être très préoccupée par les problèmes sociaux et économiques qui confrontent les exploitants agricoles de ces milieux. Tout changement de nature à modifier l'environnement économique des entreprises agricoles ne peut nous laisser indifférents.

Les relations commerciales avec les autres pays

Au cours des prochaines années, les agriculteurs devront s'adapter à de nouvelles conditions économiques, en particulier à celles imposées par de nouvelles relations commerciales. Les producteurs évaluent actuellement le prix qu'ils auront à payer pour demeurer dans le marché. Il est évident que plusieurs ne pourront pas s'ajuster à ces nouvelles conditions. Des secteurs seront plus touchés que d'autres; les entreprises moins efficaces ou moins solides financièrement auront de la difficulté à survivre.

Les intérêts de toute la collectivité québécoise sont en jeu. Il est donc très important, si on veut que nos besoins soient considérés, de les définir clairement afin qu'ils fassent partie des préoccupations de nos dirigeants politiques qui doivent négocier notre avenir constitutionnel qui peut, en définitive, devenir notre avenir tout court.

La première constatation met en relief la nette dominance des provinces des Prairies dans la production céréalière.

Objectifs de ce texte

Cet article a pour but de fournir un cadre de travail permettant d'analyser l'impact que pourraient avoir sur l'agriculture québécoise les modifications au lien traditionnel du Québec avec le reste du Canada. Pour pouvoir évaluer l'impact économique et même social, il nous faut examiner divers aspects de l'agriculture québécoise et canadienne. Notre texte présente l'agriculture du Québec dans le contexte canadien et international. Il définit le rôle du gouvernement canadien sur l'agriculture. Il décrit les principales politiques canadiennes qui ont influencé le développement de notre agriculture. Il analyse l'impact que pourraient avoir les changements constitutionnels sur notre agriculture. Il dégage différentes alternatives susceptibles d'atténuer les impacts négatifs éventuels. Il examine aussi l'impact du libre-échange sur les changements constitutionnels.

L'agriculture du Québec dans le contexte canadien et international

Pour analyser l'impact des changements constitutionnels sur l'agriculture du Québec, il faut connaître la situation actuelle de l'agriculture québécoise dans le contexte canadien.

La première constatation met en relief la nette dominance des provinces des Prairies dans la production céréalière (près de 83%). Ce n'est pas par hasard que le gouvernement canadien a toujours eu une grande préoccupation pour les producteurs de céréales. Ces provinces possèdent de vastes territoires agricoles peu peuplés, éloignés des centres de consommation et dépendants des marchés d'exportation pour la vente de leurs produits. Pendant longtemps, les exportations de céréales ont été une source majeure de revenus pour équilibrer la balance commerciale du Canada. Il n'est pas surprenant que plusieurs des politiques agricoles et commerciales canadiennes aient eu les céréales comme première préoccupation. C'est une agriculture spécialisée et dépendante des marchés internationaux qui a longtemps caractérisé l'agriculture

de l'Ouest et qui a donné naissance aux premières grandes politiques nationales.

Quant aux autres provinces canadiennes, elles se sont surtout appliquées à développer une agriculture d'autosuffisance; la périssabilité des produits et la pauvreté des moyens de transport étant historiquement une contrainte majeure à la circulation des produits agricoles. L'Ontario, à cause de ressources agricoles plus avantageuses, est celle qui a le mieux réussi dans l'atteinte de ses objectifs. Par ailleurs, le Québec a longtemps axé son développement sur la production laitière, ce qui l'a obligé à développer des marchés d'exportation.

À partir des années 40, l'agriculture canadienne et québécoise se transforme très rapidement. La guerre en Europe, la reconstruction des pays touchés par cette guerre, le «boom» démographique dans le monde, le développement de nouveaux modes de transport, tout cela a favorisé le développement de marchés d'exportation, en particulier pour les céréales et, à un moindre degré, pour les viandes rouges.

Même s'il faut reconnaître qu'aujourd'hui les Prairies ont diversifié leur agriculture et leur économie, les céréales leur sont encore un apport économique important, en particulier pour la Saskatchewan dont l'économie et l'agriculture sont très peu diversifiées. Les provinces de l'Ouest sont aussi reconnues comme des régions à bœufs, 63% du marché canadien et, à un moindre degré, des régions à porcs, 31% du marché canadien.

Le Québec, au cours des 40 dernières années, a diversifié son agriculture; malgré tout, ses relations commerciales agricoles avec le reste du Canada sont axées sur les produits laitiers. En fait, 50% de son lait transformé est écoulé sur le marché canadien et sur le marché d'exportation. Il faut dire que les agricultures régionales du Canada reflètent assez bien les possibilités agricoles et de marché de chacune de ses régions; par ailleurs, elles ont été influen-

cées dans leur développement par les politiques canadiennes.

Le rôle du gouvernement canadien sur le développement de l'agriculture

Selon la Charte constitutionnelle de 1867, les provinces étaient responsables du développement de leur agriculture.

L'agriculture est un domaine à responsabilité partagée entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Selon la Charte constitutionnelle de 1867, les provinces étaient responsables du développement de leur agriculture, mais le gouvernement canadien avait la responsabilité du commerce interprovincial et international. Tout ce qui est susceptible d'entraver le fonctionnement normal du commerce entre les provinces et le commerce extérieur tombe de ce fait sous la responsabilité canadienne. Aussi longtemps que les provinces produisaient pour nourrir leurs citoyens, les conflits de juridiction étaient inexistantes. L'entrée des provinces de l'Ouest dans la Confédération a été un élément important d'intervention plus grande du fédéral dans le développement des productions agricoles.

Au fil du temps, les gouvernements provinciaux et le gouvernement canadien sont intervenus dans presque tous les secteurs. La multiplication des programmes par chaque palier de gouvernement n'a fait qu'accroître les doubles interventions. Personne, plus que les producteurs agricoles, n'a eu à souffrir de ces conflits de juridiction. Le ministère de l'Agriculture du Québec, dans un document publié en mai 1988, intitulé « Les interventions fédérales dans l'agro-alimentation au Québec » mentionnait à la page 3, sous le titre : L'évolution de la politique fédérale :

« La Politique nationale instaurée en 1879 a défini les assises et les orientations du développement agricole au Canada. La construction d'une ligne de chemin de fer a permis de transporter, à faible coût, la production agricole des nouveaux territoires vers l'Est du Canada et les marchés d'exportation. Les productions céréalières et bovines sont ainsi venues concurrencer celles des régions de

l'Est. Les mesures complémentaires qui ont été mises en place depuis plus d'un siècle par le gouvernement du Canada contribuent encore à façonner et structurer l'économie canadienne. On peut citer à titre d'exemple, la création de stations agronomiques, la création des commissions canadiennes du blé et du lait, les lois sur la stabilisation des prix agricoles, l'assurance-récolte, le crédit agricole, la loi sur la stabilisation des grains de l'Ouest, les lois sur les offices de commercialisation des produits de la ferme ainsi que celles sur le transport des grains de l'Ouest. La présence du gouvernement fédéral est de plus en plus importante dans le secteur agricole au Canada ».

Cette duplication des rôles des gouvernements fédéral et provinciaux conduit à un gaspillage de ressources et d'énergie, en plus de maintenir un climat perpétuel de tension entre les gouvernements. Les principaux facteurs qui ont contribué à créer autant de conflits sont nombreux. Les agricultures, de régionales qu'elles étaient, sont devenues nationales et internationales. Le développement des communications est-ouest au Canada et l'évolution technologique des modes de transport sont sûrement les facteurs qui ont le plus contribué à éliminer les barrières commerciales au Canada. À titre d'exemple, le transport réfrigéré a facilité l'accès à des produits agro-alimentaires périssables provenant d'une autre région, voire au monde entier. L'élargissement des réseaux commerciaux contribuait à accroître l'importance des échanges commerciaux de produits agro-alimentaires donnant ainsi plus d'espace au gouvernement fédéral dans un secteur à responsabilité partagée.

Un autre élément important a contribué au renforcement des pouvoirs du gouvernement fédéral dans des domaines autres que le sien, c'est l'inégalité des moyens de développement de l'agriculture dont disposent les différentes provinces. Les provinces Maritimes ont peu de moyens financiers pour développer leur agriculture. La plupart de leurs activités économiques

Cette duplication des rôles des gouvernements fédéral et provinciaux conduit à un gaspillage de ressources et d'énergie.

*Le Québec,
a vu son
gouvernement
ne pas exercer
des pouvoirs qui
étaient
juridiquement de
son ressort.*

sont axées sur des ressources primaires qui génèrent peu de bénéfices économiques. Elles sont toujours en quête d'aide auprès du gouvernement central pour offrir le minimum de services à leurs agriculteurs et aux transformateurs.

Les provinces des Prairies sont des régions qui pendant longtemps ont axé leur développement économique sur l'agriculture et, en particulier, sur le secteur des céréales. En s'orientant vers une monoculture dont les débouchés sont internationaux, les producteurs des Prairies se retrouvaient dans un secteur comportant les deux plus grandes incertitudes: les marchés et le volume de production. Autant un échec de la récolte que celui de la mévente laissaient les producteurs démunis. Les gouvernements de ces provinces n'avaient pas les moyens de soutenir leurs producteurs en cas de mauvaise récolte. Le gouvernement fédéral assumait cette responsabilité, d'autant que le commerce des grains sur les marchés extérieurs contribuait à des entrées de fonds au Canada.

Les trois provinces qui ont offert le plus de services à leurs agriculteurs et aux entreprises connexes sont le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. L'Ontario arrive la première parce que son agriculture est la plus avantageuse du point de vue ressource, climat et marché. De plus, son développement s'est fait en même temps que la croissance économique de la province. La Colombie a quelques initiatives agricoles intéressantes. Son isolement quasi naturel du reste du Canada l'a forcée à développer son agriculture et à en payer le prix. Le Québec, société longtemps agricole et peu développée industriellement, a vu son gouvernement ne pas exercer des pouvoirs qui étaient juridiquement de son ressort.

Au cours des deux dernières décennies, certains marchés internationaux se sont rétrécis pour les produits agricoles canadiens, en particulier pour les céréales. Alors que les politiques canadiennes s'étaient développées dans une certaine harmonie entre les diverses régions du Canada, le reflux des surplus céréaliers sur le marché canadien remettait en cause les agricul-

tures régionales. La vocation historique des régions, en particulier dans le secteur des viandes, devait être redéfinie.

Il faut ajouter que, durant cette période, les provinces de Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique avaient mis en place des outils pour accroître leur développement agricole. Même une province aussi développée que l'Ontario, du point de vue industriel, a pris conscience de l'importance de son agriculture. La reprise en main du développement agricole par ces provinces et la mise en place d'outils de développement propre à chaque province ont remis en cause plusieurs aspects des politiques nationales développées depuis près d'un siècle. Elles ont remis en question certaines interventions du gouvernement canadien dans des domaines de juridiction provinciale, même si elles ne l'exerçaient pas. Reprenons en détail certaines politiques agricoles canadiennes qui ont influencé le développement de l'agriculture.

Le Québec est devenu un exportateur de porcs dans différents pays du monde et, en particulier, aux États-Unis.

Rôle des politiques canadiennes sur l'évolution de notre agriculture

Analysons les principales politiques nationales qui ont eu un impact sur l'agriculture du Québec.

La politique d'aide au transport des céréales

Cette politique mise en place après la dernière guerre mondiale avait comme objectif de permettre aux provinces déficitaires en grain de produire du porc, de la volaille, des œufs pour desservir les grands marchés du Québec et de l'Ontario. Les moyens de transport n'étaient pas développés pour transporter des produits périssables. Cette aide, versée sous forme de subvention au transport des céréales, a contribué à développer une industrie des viandes (porc et volaille) les plus performantes au Québec. Le Québec est devenu un exportateur de porcs dans différents pays du monde et, en particulier, aux États-Unis.

Au cours des années 75, le gouvernement canadien a modifié graduellement ses mesures

d'aide au transport, en mettant en place un programme pour faciliter l'abandon de sa politique et assurer une autosuffisance en céréales des provinces de l'Est. Cette politique a facilité le passage d'une industrie animale, dépendante des céréales de l'Ouest, à une industrie québécoise quasi autonome pour ses approvisionnements en céréales. De plus, le développement des viandes a été bénéfique à l'économie de la province en générant de nombreuses activités économiques et en permettant un développement de nouvelles technologies, de la chaîne de production à la consommation.

Les programmes nationaux de gestion des approvisionnements

Pour pallier à l'inefficacité de sa politique du soutien des prix et pour en diminuer les coûts, le gouvernement canadien a mis en place, en collaboration avec les provinces, des outils de contrôle de la production dans les secteurs où le volume dépend surtout des décisions des producteurs et non des aléas de la température.

Le principal impact de cette mesure a été d'assurer un meilleur niveau de revenus aux producteurs et une plus grande stabilité. Par un effet de retour, ces nouvelles conditions économiques ont permis d'accroître la productivité des activités où de tels mécanismes existaient. Jamais les secteurs où on a établi des programmes de gestion de l'offre ne se sont autant transformés. De meilleurs revenus et une stabilité accrue se sont matérialisés par des investissements à tous les niveaux de la production. Les nouveaux agriculteurs ont investi dans leur formation professionnelle, dans les nouvelles technologies et dans l'amélioration du bétail et de leurs autres ressources agricoles.

De plus, ce qui est devenu très important dans le contexte des négociations sur le libre-échange, c'est la limitation des surplus sur les marchés d'exportation. Le lait excepté, le gouvernement canadien n'a pas à subventionner les productions régies par les programmes de gestion de l'offre.

Les programmes de stabilisation des revenus

S'il est un programme qui a contribué au cours des dix dernières années à créer des conflits entre le gouvernement canadien et ceux du Québec et de la Colombie-Britannique, c'est le programme de stabilisation des prix du gouvernement fédéral. Ce programme, mis en place en 1958, offrait une compensation aux producteurs touchés par les baisses de prix de leurs produits. Les principales sources de conflits tiennent au mode de détermination du prix de support tandis que les programmes provinciaux (Québec et Colombie-Britannique) visent à stabiliser les revenus, en prenant en compte le coût total de production. Les programmes fédéraux établissent la compensation en prenant les prix des cinq dernières années. Cette méthode est inefficace dans les périodes de décroissance répétée des prix.

Le Québec a alors instauré son propre régime de stabilisation afin de créer des conditions propices aux investissements. Par ailleurs, afin de contrer le développement de certaines productions dans d'autres provinces, suite au changement de politique du gouvernement canadien, il a fallu mettre en place des programmes de stabilisation provinciaux. Par mesure de représailles, le gouvernement canadien a cessé son support financier dans les productions couvertes par les programmes provinciaux, refusant même de transférer les fonds ainsi épargnés aux provinces récalcitrantes.

Face aux coûts des programmes actuels et suite à des demandes répétées de la part de plusieurs provinces, le gouvernement canadien décide, en 1985, d'offrir un nouveau programme de stabilisation des revenus qui met à contribution les producteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement canadien. Des programmes tripartites ont été mis sur pied dans les viandes rouges en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. En vertu de ces ententes, toute province qui désire participer au programme canadien doit abolir ses programmes. Le Québec et la Colombie-Britannique ont refusé d'y participer parce que la couverture

offerte par les ententes tripartites est insuffisante. Ce n'est que tout dernièrement que le gouvernement canadien a accepté de transférer aux provinces non participantes l'équivalent des montants qu'il aurait dû déboursier si elles avaient participé.

Le soutien des revenus dans les viandes rouges

Le secteur des viandes rouges génère plus d'un milliard de dollars. Il est l'un des secteurs qui a le plus d'effets d'entraînement sur l'économie par l'ensemble des activités primaires et secondaires qu'il génère. Il a été longtemps dépendant des politiques du transport des céréales du gouvernement canadien.

*Le cheptel
porcin a
augmenté
de 42,5% en
Alberta, alors
qu'il chutait au
Québec de 9,5%.*

La mise en place au Québec, dans l'année 1977, de toute une série de programmes québécois dans le but d'accroître nos céréales pour l'alimentation des bovins, du porc et des volailles, a permis de renforcer les assises de nos productions animales. Mais une conjoncture économique qui engendre des prix très bas associée à des surplus de céréales dans l'Ouest et à l'application de programmes de subventions pour favoriser l'utilisation de ces céréales dans l'Ouest, tel que l'« Alberta Grow Benefit Offset Program », sont en train de compétitionner nos éleveurs du Québec. Ainsi, de 1982 à 1988, le cheptel porcin a augmenté de 42,5% en Alberta, 38,9% en Saskatchewan, 30,3% au Manitoba, alors qu'il chutait au Québec de 9,5%.

De la même façon, alors que dans les années 1980, les provinces des Prairies exportaient 500,000 veaux vers l'Ontario et le Québec pour y être engraisés, elles n'exportaient en 1987 que 277,000 veaux. Il apparaît évident que les provinces des Prairies, grâce à l'appui d'une gamme de programmes fédéraux, sont en train d'occuper le plus de place possible dans le marché canadien des viandes et de se positionner sur les marchés d'exportation. Le gouvernement canadien développe ainsi une série de programmes qui remettent en cause les agricultures régionales de l'Est du Canada.

Autres secteurs d'intervention du gouvernement canadien

Le gouvernement canadien, en s'appuyant sur les pouvoirs donnés par la constitution de réglementer le commerce interprovincial et international, en est venu à intervenir dans tous les domaines de l'agriculture. Malheureusement, l'empiétement sur les juridictions provinciales s'est fait avec une certaine complaisance. Il fallait voir le ministre fédéral de l'agriculture remettre, souvent à l'occasion des rencontres annuelles des ministres d'agriculture provinciaux et fédéral, des chèques de subvention à des ministres d'agriculture provinciaux. Souvent, ces interventions étaient dans des domaines de juridiction provinciale. On peut caractériser la présence du fédéral, comme une pieuvre dont les tentacules s'infiltrèrent dans toutes les activités agricoles.

Ce n'est que lorsque des provinces ont décidé d'exercer leurs prérogatives que les conflits d'intérêts se sont manifestés en plein jour. Par exemple, lorsque le Québec et la Colombie-Britannique ont décidé de mettre en place des outils pour soutenir leur agriculture, les réactions canadiennes et de certaines provinces se sont vite manifestées. Le gouvernement du Québec, entre autres, en voulant faire de l'agriculture un secteur de développement de son économie, est vite devenu une menace à l'unité canadienne.

Au Québec, les principales interventions du fédéral, outre celles déjà mentionnées, se retrouvent dans l'inspection des produits agro-alimentaires, le financement par la Société du crédit agricole, la recherche, l'assurance agricole et sa participation au financement de certaines entreprises par le biais de programme de développement régional et par la Banque fédérale de développement. De plus, depuis quelques années, le gouvernement canadien verse des subventions dans le cadre d'un programme de transfert technologique.

Le gouvernement du Québec, en voulant faire de l'agriculture un secteur de développement de son économie, est vite devenu une menace à l'unité canadienne.

L'impact des changements aux liens entre le Québec et le Canada

Pour faire cette analyse, on peut simuler plusieurs scénarios de changements constitutionnels passant d'un extrême à l'autre. Une telle approche conduirait à faire des nombreuses études dont les résultats ne s'appuieraient que sur des hypothèses. Les décisions, quant à l'orientation future de nos relations avec le reste du Canada, ne pourront pas prendre en compte que les intérêts des agriculteurs. De plus, le résultat final sera probablement l'aboutissement de longues négociations entre le gouvernement du Québec et le reste du Canada. Il y aura de nombreux intérêts divergents qui devront être considérés.

Notre approche sera plutôt d'indiquer au gouvernement du Québec le type de relation que les producteurs croient être de leur intérêt de conserver. Dans cette recherche, nous prendrons en considération trois aspects différents de l'impact que pourrait avoir sur notre agriculture la modification du lien fédéral actuel avec le Québec.

La contribution du gouvernement canadien dans l'agriculture du Québec

Il convient ici d'analyser les dépenses que le gouvernement canadien effectue dans chaque province pour le soutien à l'agriculture. On constate que de 1981 à 1989, la participation du gouvernement canadien au développement de notre agriculture se situe à environ 300 millions de dollars annuellement, soit 40% des contributions financières des deux gouvernements; l'autre 60% est la part du Québec. Il est intéressant de noter la grande variation des montants fédéraux selon les provinces. Au cours de la même période, la contribution financière du gouvernement canadien dans les provinces des Prairies a plus que triplé passant de 900 millions à 2,811 millions, alors que, durant cette même période, ces provinces n'ont pas ou peu accru leur participation financière. La conjoncture

*La contribution
financière du
gouvernement
canadien dans
les provinces des
Prairies a plus
que triplé.*

céréalière est un élément important de cette augmentation rapide des dépenses fédérales dans ces provinces. Tant que les céréales sont un produit d'exportation qui contribue à l'équilibre de notre balance commerciale, on peut justifier au plan national une telle intervention. Mais si ce support contribue à soutenir des producteurs dans des marchés de plus en plus encombrés, ces interventions peuvent avoir des conséquences économiques désastreuses. Elles le seront davantage si l'on encourage les producteurs de ces provinces, comme cela semble être le cas, à transformer leurs céréales en viande, en particulier le porc.

Si on regarde l'aspect des dépenses du gouvernement canadien dans l'agriculture, on doit tirer les conclusions suivantes :

1. La partie la plus importante de ces dépenses, versée en subvention aux producteurs de l'Ouest, vient annuler les efforts du gouvernement du Québec dans le développement de son agriculture.
2. Une partie de ces dépenses finance des services dont la responsabilité est exclusivement ou en partie de juridiction provinciale, tels que le crédit agricole, la recherche, l'inspection.
3. L'apport financier du gouvernement canadien dans les provinces de l'Ouest est un élément déterminant de la concurrence des producteurs de l'Ouest par rapport à nos producteurs.
4. Il est évident que du point de vue agricole, la contribution fiscale des Québécois au budget fédéral est proportionnellement plus élevée que ce que le Québec reçoit pour le secteur agricole.

Ce n'est pas en terme d'apport financier du gouvernement canadien au développement de notre agriculture que l'on retrouve les arguments les plus convaincants pour le maintien d'un lien économique avec le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, il existe d'autres programmes canadiens d'intervention en agriculture. Ces programmes ont le mérite d'avoir été négociés

Une partie de ces dépenses finance des services dont la responsabilité est exclusivement ou en partie de juridiction provinciale.

entre les provinces et le gouvernement canadien. Ce sont des programmes dont le contenu est le résultat d'un consensus des producteurs. Ils ne sont pas parfaits mais ils ont au moins le mérite de ne pas avoir été imposés. L'évaluation de ces programmes se fait en terme de bénéfices économiques.

Les programmes de gestion : lait, volailles et œufs

Ces trois programmes ont été développés dans un contexte canadien mais avec la participation des gouvernements provinciaux, des producteurs et du gouvernement canadien. L'établissement des règles de fonctionnement, le niveau de production, la répartition du quota national entre les provinces, le niveau des prix, le contrôle des importations et le financement de l'élimination des surplus, sont autant de domaines qui ont fait l'objet d'une négociation où chacun a assumé des responsabilités en relation avec sa juridiction propre.

Après quinze ans d'opération, on doit reconnaître que ces organismes ont atteint leurs objectifs. Ils ont permis d'assurer un niveau de prix aux producteurs tout en minimisant les coûts au gouvernement. Seul le programme du lait a dû faire l'objet d'une aide financière gouvernementale pour écouler les surplus de certains produits. Par ailleurs, la répartition du quota national et les ajustements subséquents ont pris en considération les avantages comparatifs de production et de marché.

La mise en place d'organismes de gestion et leur fonctionnement, malgré certaines frictions qui sont le reflet des intérêts divergents des producteurs, sont un modèle de partage des responsabilités entre le gouvernement national, les gouvernements provinciaux et les producteurs du Canada. Le gouvernement canadien et les provinces sont cosignataires des plans qui les régissent. Le fédéral assume son rôle de responsable du commerce international et interprovincial, tandis que les provinces sont responsables de l'application des règles définies par l'ensemble des provinces et le gouvernement canadien.

*La contribution
fiscale des
Québécois au
budget fédéral
est
proportionnelle-
ment plus élevée
que ce que le
Québec reçoit
pour le secteur
agricole.*

Les producteurs laitiers québécois sont préoccupés par tout changement constitutionnel qui ajouterait aux incertitudes actuelles et ils croient que des ententes sur des programmes de gestion pourraient être négociées quels que soient les changements constitutionnels, puisqu'ils sont à l'avantage de tous les producteurs.

Les programmes d'assurance stabilisation des revenus

Un troisième type de programmes a été mis en place par le gouvernement fédéral dans le but de venir en aide aux producteurs canadiens dans les périodes de forte baisse des prix. Ces programmes, à quelques variantes près, sont la modernisation du programme de soutien des prix. Une particularité est que ces programmes, dans le secteur des viandes rouges (porc, bœuf et agneau) sont présentement des programmes à frais partagés entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Autant il a été possible d'harmoniser les intérêts des producteurs, des gouvernements provinciaux et du Canada pour les programmes de gestion de l'offre, autant, dans les secteurs de stabilisation (viande rouge et céréale), il a été impossible de concilier les intérêts au niveau du support des prix. La principale raison qui rend les attentes si difficiles, c'est la nouvelle conjoncture agricole canadienne. Les provinces des Prairies et d'Ontario sont aux prises avec des surplus de céréales.

Dans ce contexte, le gouvernement canadien et les provinces à surplus ne peuvent pas être favorables à ce que les provinces historiquement déficitaires mettent en place, avec le support du gouvernement canadien, des programmes qui favorisent le développement de céréales. Leur résistance dans les viandes rouges est un corollaire de la conjoncture du marché des céréales. Nous croyons que, dans ces productions, le gouvernement du Québec doit demeurer le maître d'œuvre. De toute façon, ces programmes seront soumis aux accords du libre-échange et du Gatt et les décisions qui en résulteront s'appliqueront

Les producteurs laitiers québécois croient que des ententes sur des programmes de gestion pourraient être négociées quels que soient les changements constitutionnels.

aussi bien au Québec (même si celui-ci est indépendant) qu'au reste du Canada.

Les autres mesures du gouvernement fédéral

Parmi les autres mesures, il y a les programmes d'assurance récolte à frais partagés. Il existe des variantes de la contribution du fédéral selon les provinces. Même s'il n'y a pas vraiment de source de conflit, ces programmes devraient être la responsabilité exclusive du Québec. La diversité des productions d'une province à l'autre et la diversité des conditions climatiques rendent impossible la mise en place d'un programme national adapté aux besoins différents des producteurs.

Le crédit agricole est un autre domaine où la présence du gouvernement fédéral est fortement en régression. L'assouplissement des programmes de financement de l'Office du crédit agricole, qui a mis à contribution les différentes institutions de prêts aux fermes (banques, caisses populaires, etc.), a facilité l'accès des producteurs pour l'obtention de leur crédit. Le subventionnement du crédit et l'émission d'un bon de garantie sont les deux principaux éléments qui favorisent l'accès du crédit aux producteurs agricoles.

La recherche est un autre secteur où on retrouve les deux palliers du gouvernement. Les stations fédérales de recherche font partie d'un réseau canadien. Au cours des dernières années, il y a eu une nette tendance à axer les programmes de recherche sur les besoins régionaux. De plus, beaucoup de recherche ou de développement technologique ont une application nationale. Nous croyons que les stations de recherche implantées au Québec doivent devenir des stations québécoises, mais il faut prévoir un lien avec le reste du réseau canadien. S'il est un domaine où l'isolement n'est pas possible, c'est bien en celui-là.

La recherche étant un des moyens d'améliorer la productivité, rien ne doit freiner son développement. Pendant longtemps, la recherche au Québec est demeurée très dépendante des initia-

*Ces programmes
seront soumis
aux accords du
libre-échange et
du Gatt et les
décisions qui en
résulteront
s'appliqueront
aussi bien au
Québec (même
si celui-ci est
indépendant).*

tives fédérales. Le « leadership » dans ce secteur n'est sûrement pas québécois.

Il existe aussi beaucoup de tiraillement entre les provinces pour le partage des ressources financières et humaines mises à la disposition des provinces par le gouvernement canadien. Plus inquiétant encore, les priorités de recherches sont définies en dehors du Québec. L'intégration de la recherche à une politique québécoise de développement de notre agriculture serait plus efficace. Par exemple, la politique de développement des céréales des années 1977 a été d'autant plus efficace qu'elle a pu bénéficier des recherches effectuées à l'Université Laval pour le développement de variétés mieux adaptées à nos conditions climatiques.

Non seulement nous recommandons de maintenir des liens (pas nécessairement juridiques) avec le reste du Canada, mais surtout avec d'autres états ou organismes dont les besoins de recherche s'apparentent aux nôtres. Ici, on peut citer l'exemple de la Coopération fédérée qui, en vertu d'une entente avec une Coopérative de l'État de New York, bénéficie des résultats de sa recherche et du développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies. Toute la différence viendra du fait que l'initiative des contacts internationaux relèverait du gouvernement québécois.

Un autre domaine de duplication est le secteur de l'inspection. Le commerce interprovincial et international étant de responsabilité fédérale, le commerce interne étant de responsabilité provinciale, l'inspection a été une source de conflits et de duplication des ressources. L'inspection des aliments est souvent un moyen utilisé pour restreindre la circulation des biens d'une province à l'autre. C'est là une responsabilité qui pourrait être de responsabilité exclusive du Québec. Le gouvernement canadien pourrait forcer les provinces à harmoniser leur programme d'inspection pour le commerce interprovincial. Comme nous vendons dans les autres provinces canadiennes, nous serions obligés d'harmoniser nos programmes d'inspection avec les autres provinces. D'ailleurs, les accords

Les stations de recherches implantées au Québec doivent devenir des stations québécoises.

Nous recommandons de maintenir des liens avec le reste du Canada, mais surtout avec d'autres états ou organismes dont les besoins de recherches s'apparentent aux nôtres.

du libre-échange et du Gatt vont forcément conduire à une harmonisation des programmes d'inspection pour que ceux-ci ne deviennent pas une barrière au commerce international.

Il y a aussi des organismes à caractère national qui ne concernent pas directement les gouvernements, par exemple, les associations d'éleveurs de races. Les éleveurs du Québec sont regroupés pour la plupart dans des associations provinciales qui assurent la promotion de leur bétail. Les services techniques, les règlements sur les enregistrements, etc., sont définis par l'Association nationale. Les Associations nationales ne sont pas responsables aux Associations provinciales; par ailleurs, les Associations provinciales défendent les intérêts de leurs éleveurs auprès des Associations nationales. Il s'agit d'examiner s'il est plus avantageux d'accroître les pouvoirs des organismes provinciaux et de signer des ententes pour bénéficier de certains services, de la crédibilité et des liens d'affaires que ces Associations nationales ont su créer au fil des temps.

Le libre-échange et les changements constitutionnels

Le gouvernement actuel et l'opposition se sont prononcés en faveur du libre-échange et des modifications à apporter à l'accord du Gatt. Les nouvelles conditions commerciales résultant des accords du libre-échange et du Gatt exerceront la même influence sur le Québec que sur le reste du Canada, quel que soit le statut du Québec. Les nouvelles règles qui découlent de ces accords n'affecteront pas de façon différente un Québec uni au reste du Canada, d'un Québec totalement indépendant. La nécessité qu'auront tous les pays signataires d'harmoniser leur politique entre eux s'imposera comme à tout autre partenaire d'un accord.

Ainsi, à plus ou moins long terme (dépendant de la période d'ajustement négociée entre les pays signataires), nos programmes d'aide agricole se distingueront des autres par leur spécificité plus que par le degré des subventions. Notre

politique agricole ne sera plus soumise à la politique nationale actuelle qui est le résultat d'un arbitrage perpétuel entre les intérêts nationaux et ceux du Québec. Bien sûr, les exigences du Gatt et de l'accord du libre-échange seront une donnée dont devra tenir compte le gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa politique agricole, mais ce sera à lui de faire les choix pour le développement de son agriculture.

Conclusion

En conclusion, on peut affirmer que le secteur agricole, étant reconnu dans la Constitution de 1867 comme un secteur à responsabilité partagée, devrait être celui qui s'ajuste le plus rapidement à une nouvelle structure juridique. Déjà, il existe dans ce secteur plusieurs organismes qui sont opérationnels suite à des accords multiples impliquant les deux niveaux de gouvernements. Pensons ici aux systèmes de gestion dans le lait, la volaille et les œufs qui, pour être opérationnels, nécessitent des accords entre le gouvernement canadien et l'ensemble des provinces. Ces ententes sont le résultat de compromis entre des producteurs de différentes provinces ayant des intérêts divergents, mais qui reconnaissent que leurs intérêts divergents sont mieux réalisés dans le cadre d'une entente où chacun fait un compromis.

À long terme, nous demeurons convaincus que la nécessité pour tous les pays d'harmoniser leur programme en vue de respecter les accords de libre-échange et du Gatt exercera une plus grande influence sur nos politiques agricoles que les changements constitutionnels du Québec vis-à-vis le Canada. Quel que soit le degré d'autonomie du Québec, il ne pourra certes pas se développer en vase clos. Pour progresser dans un contexte de libre-échange, avec des partenaires qui sont des géants sur le plan politique et économique, le Québec devra négocier des ententes.

Qu'il s'agisse de recherche, de développement technologique, de formation, d'échanges de biens et de services, dans tous ces secteurs et

Notre politique agricole ne sera plus soumise à la politique nationale actuelle qui est le résultat d'un arbitrage perpétuel.

dans bien d'autres, le Québec ne peut progresser dans l'isolement. La différence importante sera que l'initiative dans ces domaines viendra du gouvernement québécois qui est plus près de ses producteurs et, de ce fait, les partenaires de demain pourront comprendre, en plus des partenaires d'hier, de nouveaux associés dont les préoccupations dans ces domaines sont plus près des nôtres.

Les nouvelles ouvertures créées par les accords du libre-échange seront autant de chances nouvelles qu'il faudra saisir. Il m'apparaît que, dans ce processus de changement, le reste du Canada sera notre premier partenaire parce qu'il est celui avec lequel nous travaillons depuis plus d'un siècle.

Par ailleurs, les efforts que le gouvernement canadien a faits durant ce siècle pour développer une agriculture nationale favorisant une complémentarité régionale de l'agriculture canadienne risquent d'être en grande partie remis en cause. Différentes mesures protectionnistes au niveau des échanges avec les autres pays ont permis de développer des réseaux commerciaux, d'Est en Ouest ou d'Ouest en Est, pour les produits agro-alimentaires canadiens. Les accords du libre-échange et du Gatt, autant que la remise en question du lien constitutionnel entre le Québec et le reste du Canada, sont susceptibles de modifier les circuits commerciaux des différentes régions du Canada. Une étude plus poussée pourrait permettre d'évaluer dans quelle mesure tous les changements en cours n'auront pas pour résultat d'accroître les échanges en direction nord-sud, affaiblissant ainsi les liens qui nous unissent aux autres provinces canadiennes. □

Les accords de libre-échange et du Gatt exercera une plus grande influence sur nos politiques agricoles que les changements constitutionnels du Québec.

LA CEQ ET LA QUESTION NATIONALE

L'ancêtre de la CEQ, la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques (CIC), constituée en 1946, agissait à la fois comme fédération syndicale et corporation professionnelle. Elle se définissait comme une organisation catholique et canadienne-française. Elle ne se reconnaissait ni la vocation ni l'ambition de regrouper l'ensemble des institutrices et instituteurs du Québec. Que son champ d'action se soit limité au personnel enseignant francophone des commissions scolaires catholiques n'était pas une simple question de fait; c'était une question de principe, la conséquence de son autodéfinition.

La CIC était, par ailleurs, une organisation québécoise, la « province de Québec » étant le lieu prosaïque de l'enracinement de ses luttes; mais sa très forte identification ethnique et confessionnelle atténuait son identification à la société québécoise globale et l'empêchait de la reconnaître comme une collectivité nationale distincte. Tout comme la C.T.C.C., devenue la CSN) et l'U.C.C., devenue l'UPA, elle adhérait implicitement à un courant idéologique qui mettait plus l'accent sur la défense des intérêts socio-économiques et culturels des Canadiens-Français catholiques que sur la promotion des intérêts de la collectivité québécoise.

La CIC s'accommodait du régime fédéral canadien, notamment des dispositions constitu-

► **Henri
LABERGE**
Conseiller
à la CEQ

tionnelles relatives au système d'éducation. Elle ne remettait pas en cause la structuration à base confessionnelle du système scolaire québécois. Elle ne contestait pas le fait que le secteur français des commissions scolaires catholiques (spécialement à Montréal) soit pratiquement réservé aux enfants de la communauté canadienne-française, ni le fait que les commissions scolaires protestantes négligent d'offrir l'enseignement en français à leurs coréligionnaires francophones. La CIC s'intéressait à la qualité de l'apprentissage du français dans les écoles francophones et revendiquait une plus grande visibilité du français dans l'affichage public, dans le monde du travail et dans les communications. Il ne lui serait pas venu à l'esprit de revendiquer l'unilinguisme français.

Les premiers virages

C'est sous la présidence de Raymond Laliberté (1965-1970) que la CIC réalisa le premier grand virage qui permettait à l'organisation syndicale du personnel enseignant des commissions scolaires de mettre en évidence son identité québécoise et de mettre en veilleuse son identification ethnique. Elle se déclara alors non confessionnelle, ouverte aux enseignantes et enseignants de toutes croyances religieuses, et adopta le nom de Corporation des enseignants du Québec. Dès lors, elle allait se définir de moins en moins comme canadienne-française et de plus en plus comme québécoise. La question linguistique allait cesser de se poser en termes de défense des droits d'une minorité ethnique au Canada pour se poser en termes d'affirmation d'une langue nationale rassembleuse des divers éléments constitutifs de la collectivité québécoise.

En 1974, sous la présidence de Yvon Charbonneau, la CEQ se départira de sa mission de corporation professionnelle et deviendra une centrale syndicale libre et démocratique sous le nom de Centrale de l'enseignement du Québec. Au-delà du personnel enseignant des commissions scolaires, elle regroupe déjà des ensei-

gnantes et enseignants de cégeps et d'universités, des membres du personnel professionnel et de soutien des institutions d'enseignement. Elle rejoindra ensuite des travailleuses et travailleurs des domaines des loisirs, des garderies, des télécommunications, des affaires sociales et de la santé, de même que le personnel de certaines institutions privées. Elle a mis de côté, définitivement, toute exclusive confessionnelle ou ethnique. Des personnes originant de communautés culturelles minoritaires (haïtienne et arabe, notamment) se signaleront parmi les militants. Elle considère les membres de ses affiliés comme des Québécoises et Québécois à part entière indépendamment de leurs origines ethniques, de leurs langues maternelles ou de leurs croyances religieuses. Elle s'emploie désormais à développer sa vision du Québec comme société globale et comme entité distincte.

En 1974, la CEQ deviendra une centrale syndicale libre et démocratique.

De 1969 à 1977 : le front linguistique

L'adoption, en 1969, du tristement célèbre « bill 63 » du premier ministre Jean-Jacques Bertrand produisit un choc important au sein des organisations syndicales et provoqua rapidement un réalignement de leurs positions sur la question linguistique, désormais reçue comme un élément majeur de la question nationale du Québec. Pour résoudre le conflit scolaire de Saint-Léonard, le gouvernement avait décidé de consacrer, par une loi, la liberté pour les parents de choisir, entre le français et l'anglais, la langue d'enseignement de leurs enfants. Au plan des principes, cela établissait l'égalité des statuts des deux langues dans l'enseignement public, ce qui était déjà inacceptable. En pratique, la nouvelle loi allait permettre à l'anglais de s'imposer, principalement à Montréal, comme la langue commune de tous les non-francophones et comme la langue d'intégration des familles immigrantes, reléguant par le fait le français à n'être plus que la langue d'une seule communauté ethnique (encore nettement majoritaire, mais de plus en plus marginalisée et isolée).

Le choc du « bill 63 » a amené le mouvement syndical québécois à désethniciser son approche de la question linguistique et à proposer le français comme langue distinctive et intégratrice d'une collectivité québécoise ethniquement diversifiée. C'est dans cet esprit que fut constitué, dès 1970, le Mouvement Québec français, vaste coalition d'une dizaine de grands organismes québécois, réclamant l'abrogation de la loi issue du « bill 63 » et préconisant la proclamation du français comme seule langue officielle de l'État québécois. La CEQ y adhère comme membre fondateur et participe activement à son action.

Le choc du « bill 63 » a amené le mouvement syndical à proposer le français comme langue distinctive et intégratrice d'une collectivité québécoise.

Dans l'ensemble des revendications du M.Q.F., ce sont celles relatives à la langue d'enseignement qui attirent l'attention prioritaire de la CEQ. Elle fait ressortir la décroissance, à partir de 1970, des effectifs de l'école française au profit de l'école anglaise. Non seulement l'ensemble des anglophones et des allophones, particulièrement ceux issus de la nouvelle immigration, mais aussi des familles francophones, acheminent leurs enfants vers l'école anglaise. La CEQ réclame, avec le M.Q.F., que l'enseignement en anglais soit réservé aux personnes de langue maternelle anglaise originaires du Québec et que tous les enfants des familles immigrantes soient orientés vers l'école française, de même que les enfants des familles francophones de souche.

Le « bill 22 » du gouvernement Bourassa voulait atténuer les effets pervers du « bill 63 » en introduisant, comme condition d'admission à l'école anglaise, une connaissance appropriée de l'anglais, ce qui supposait l'administration de tests linguistiques qui mécontentèrent les anglophones, les allophones et les francophones. Les uns y voient un instrument de division des familles (dans la mesure où des frères et des sœurs pourraient ne pas manifester la même maîtrise suffisante de l'anglais); les autres y voient une passoire et une occasion de manipulations (par exemple, des enfants étaient mis, l'été, à l'enseignement intensif de l'anglais,

pour les rendre aptes à réussir le test linguistique). La grogne consécutive à l'adoption de cette nouvelle loi linguistique explique en partie la retentissante défaite des libéraux de Robert Bourassa en 1976.

À l'été 1977, le ministre Camille Laurin, du gouvernement Lévesque, présentait le projet de loi 101 qui allait devenir, une fois adoptée par l'Assemblée nationale, la Charte de la langue française. La CEQ s'en déclare satisfaite. «La Charte de la langue française est digne du Québec» dit-elle par le titre de son mémoire présenté en commission parlementaire. Cette loi répond à l'ensemble des revendications du M.Q.F. et elle réalise l'essentiel du programme linguistique du Parti québécois. Elle fait du français la langue officielle de l'État, de la législation, de la justice, de l'Administration et la langue normale et habituelle de l'enseignement, des communications, du travail, des affaires et des services.

Comme premier critère d'admission à l'école anglaise, on retient le fait vérifiable que le père ou la mère de l'élève a reçu au Québec son enseignement primaire en anglais. Ce qui évite les appréciations subjectives auxquelles aurait pu donner lieu l'application du critère de la langue maternelle, telle que préconisée par le M.Q.F. et la CEQ. Celle-ci appuie cependant la position qu'avait semblé soutenir le premier ministre René Lévesque, sous le nom de «clause Canada» et qui aurait permis d'accepter à l'école anglaise tout enfant dont l'un des parents a reçu son enseignement primaire en anglais au Canada. La clause Canada ayant été écartée, la CEQ soutient l'ensemble de la Charte de la langue française. Elle en prendra la défense chaque fois que ses dispositions seront attaquées, soit par un jugement des tribunaux, soit par une nouvelle disposition constitutionnelle (tel l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982), soit par des modifications législatives qui en atténuent l'esprit ou la vigueur.

*La CEQ
réclame que
l'enseignement
en anglais soit
réservé aux
personnes de
langue
maternelle
anglaise
originaires du
Québec.*

De 1972 à 1987 : cheminement sur la question de l'indépendance

*La CEQ soutient
l'ensemble de la
Charte de la
langue
française.*

C'est au Congrès de 1972 que furent adoptées pour la CEQ les premières résolutions relatives à l'aspect politique et constitutionnel de la question nationale québécoise. On y affirme clairement le droit de la nation québécoise à l'autodétermination, en précisant que celle-ci pourra se traduire par l'accession du Québec à l'indépendance nationale. Une proposition déclarant l'appui officiel de la CEQ à l'option indépendantiste avait toutes les chances d'être adoptée. Le président Yvon Charbonneau intervient personnellement pour en atténuer la portée. La résolution retenue déclare que « les délégués au congrès se prononcent en faveur de l'indépendance du Québec, réalisée avec la participation active et critique de la classe laborieuse », mais que cette prise de position n'engage pas la CEQ pour le moment. Un référendum interne subséquent était prévu pour donner l'occasion aux membres des syndicats affiliés d'adopter la position officielle de la CEQ. Le référendum annoncé par la direction de la Centrale ne put se tenir pour des raisons internes.

Cependant, des sondages révélaient que la majorité des adhérentes et adhérents étaient favorables à l'indépendance. Un grand nombre d'enseignantes et enseignants militaient activement au Parti québécois, dans les sociétés nationales ou dans d'autres organisations indépendantistes. Plusieurs ex-militants de la CEQ furent candidats du Parti québécois aux élections de 1973 et de 1976. Le pourcentage d'appui à l'option indépendantiste n'a cessé de croître chez les membres de la CEQ (il se situe aujourd'hui à près de 80 %).

La décennie 1970 est marquée à la CEQ par d'importants débats idéologiques qui impliquent la direction politique élue de la Centrale, certains permanents affectés à l'action sociopolitique et les réseaux de militants organisés et très actifs lors des congrès. Parmi les tendances qui

s'affrontent, il y a celles véhiculées par divers groupes marxistes-léninistes dont les uns insistent sur la spécificité de la question nationale et sur son caractère incontournable, alors que d'autres opinent que la lutte pour l'indépendance risque de nuire aux intérêts de la classe ouvrière en divisant les forces qui devraient normalement mener ensemble le combat contre l'exploitation capitaliste. Les documents d'analyse produits, à cette époque, par les permanents de la Centrale ou par les réseaux de militants et reçus par les instances comme documents de travail reflètent une partie des tensions entre tendances idéologiques, mais pas nécessairement la position officielle de la CEQ, encore moins les positions soutenues personnellement par les dirigeants politiques élus de la Centrale.

Les documents d'analyse réfèrent souvent au concept d'oppression nationale. On y confond parfois, l'oppression exercée sur une nation par un pouvoir de nature coloniale et l'oppression, au sein de la nation, d'une classe sur une autre ou de la catégorie ethnique dominante sur les groupes ethniques dominés (oppression sur la nation québécoise par l'État fédéral canadien, héritier du conquérant britannique, mais aussi oppression sur les travailleuses et travailleurs francophones et autochtones par la bourgeoisie anglo-canadienne).

On peut toutefois dégager de l'ensemble des analyses effectuées à cette époque et des décisions d'instances des éléments communs incontournables :

1. une nette affirmation du droit à l'autodétermination de la nation québécoise ;
2. l'affirmation d'une solidarité naturelle et de principes entre les luttes nationales du peuple québécois et des peuples autochtones ;
3. la reconnaissance de ce que tout projet d'indépendance nationale pour le Québec doit être indissociable de celui d'instaurer une société qui réponde aux besoins et aspirations de la classe ouvrière ;
4. l'importance qu'on accorde à l'indépendance de l'organisation syndicale vis-à-vis les partis politiques.

À l'approche de l'échéance référendaire de 1980, on observe une exacerbation des clivages idéologiques et des luttes de tendances. Certains groupes de militants ne voulaient soutenir l'option indépendantiste que dans la perspective d'une étape de la révolution prolétarienne; d'autres n'acceptaient une prise de position indépendantiste que dans la mesure où elle serait dégagée de l'approche marxiste-léniniste véhiculée par plusieurs documents d'analyse. Parmi les sympathisants du Parti québécois, certains préféraient que la Centrale s'abstienne plutôt que d'introduire dans le débat des dimensions qui risquaient d'apeurer l'électorat. Enfin, un regroupement de tendances minoritaires (au sein duquel se retrouvaient des libéraux et des conservateurs ainsi que le groupe « En lutte ») s'opposait au principe même de la souveraineté du Québec. De sorte que, pour des raisons très différentes les unes des autres, on s'entendit finalement, au congrès spécial de 1979, pour s'abstenir de toute prise de position officielle sur la question référendaire à venir.

Ce qui n'empêcha pas la CEQ de réaffirmer le droit du peuple québécois à l'autodétermination et de reconnaître le même droit aux peuples autochtones.

Face au coup de force

Dès l'été suivant la défaite du OUI au référendum, le gouvernement fédéral invitait les provinces à se mettre d'accord pour rapatrier les éléments de la Constitution du Canada dont disposait toujours le Parlement britannique. Les divergences persistantes entre le fédéral et une majorité de provinces amenèrent le premier à envisager un rapatriement unilatéral. On connaît la suite: le fédéral fait front avec les neuf provinces anglaises; le Québec est isolé; le Parlement de Londres vote la révision constitutionnelle proposée par Ottawa malgré l'opposition de l'Assemblée nationale.

Au cours du processus devant mener au coup de force constitutionnel, la CEQ présente un mémoire à l'Assemblée nationale dans lequel elle réaffirme ses positions de base: «Ce qui

Ce qui n'empêcha pas la CEQ de réaffirmer le droit du peuple québécois à l'autodétermination et de reconnaître le même droit aux peuples autochtones.

nous intéresse, c'est la conquête de la plus grande autonomie possible du peuple québécois face à tous les pouvoirs qui l'oppriment ». Ce mémoire propose à l'Assemblée nationale de mettre en marche son propre processus de révision et de codification de la Constitution du Québec et de faire ratifier celle-ci en référendum. Il se termine par un appel à la solidarité entre le peuple québécois et les peuples autochtones.

Le coup de force perpétré, la CEQ s'associe aux autres centrales syndicales et aux organisations nationalistes pour le dénoncer et pour affirmer avec force: « Cette constitution n'est pas la nôtre et ne sera jamais la nôtre ».

Au-delà de l'aspect « coup de force », qui concerne la méthode utilisée par le fédéral pour arriver à ses fins contre la volonté de l'Assemblée nationale du Québec, la CEQ dénonce le contenu de la nouvelle Loi constitutionnelle. Sa critique porte principalement sur trois aspects:

1. les dispositions contenues aux articles 23 et 29 qui contraignent l'exercice de la compétence législative du Québec en matière d'éducation;
2. la clause dérogatoire, prévue à l'article 33, qui autorise à légiférer à l'encontre des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine (libertés de religion, de presse ou d'association, protection contre les emprisonnements arbitraires, droit à l'habeas corpus, à la présomption d'innocence et aux services d'un avocat, protection contre les traitements ou peines cruels et inusités, droit à l'égalité indépendamment de toute discrimination sexuelle, raciale, religieuse ou autre), mais qui ne permet pas de déroger à des privilèges garantis par la constitution à des catégories particulières de citoyennes et citoyens (notamment par l'article 93 de 1867 et l'article 23 de 1982);
3. une procédure de modification de la constitution extrêmement lourde et ayant pour effet de nier au peuple québécois et aux peuples autochtones le droit à l'autodétermination.

« Ce qui nous intéresse, c'est la conquête de la plus grande autonomie possible du peuple québécois face à tous les pouvoirs qui l'oppriment ».

Lévesque est trop timide

La CEQ n'approuve pas la façon dont le gouvernement Lévesque réagit à l'agression fédérale. Par exemple, celui-ci décide d'utiliser de façon systématique la clause dérogatoire prévue à l'article 33 et de déclarer, pour chacune de ses lois, que celles-ci s'appliquent malgré les articles 2 et 7 à 15 de la Charte canadienne des droits et libertés (les seuls articles auxquels l'article 33 permet de déroger). La CEQ fait remarquer que cette façon d'utiliser la Charte canadienne pour faire déroger ses lois aux dispositions les moins contestables de celle-ci constitue une reconnaissance implicite de l'autorité des dispositions auxquelles on ne déroge pas, et parmi lesquelles se retrouvent l'article 93 de 1867 qui oblige au maintien des commissions scolaires confessionnelles et l'article 23 de 1982 qui impose des critères d'accès à l'école anglaise différents de ceux que prévoyait la Charte de la langue française (loi 101 de 1977).

« Cette constitution n'est pas la nôtre et ne sera jamais la nôtre ».

La CEQ avait déjà exprimé à diverses reprises ses objections à la stratégie constitutionnelle du gouvernement Lévesque avant que celui-ci ne réalise à son tour son propre « coup de force », en 1983, dirigé cette fois contre les employés du secteur public, et ne fasse adopter par l'Assemblée nationale l'odieuse loi 111 qui mettait entre parenthèses les droits et libertés fondamentaux des enseignantes et enseignants du Québec. Il y était prévu qu'elle s'appliquait non seulement malgré les articles 2 et 7 à 15 de la Charte canadienne, mais aussi malgré toute disposition de la Charte (québécoise) des droits et libertés de la personne.

La lutte acharnée que menait la CEQ contre l'ignominieuse loi 111 et contre l'utilisation qu'elle faisait des clauses dérogatoires des deux chartes s'inscrivait dans une tradition de défense des droits et libertés fondamentaux. Rappelons que, dans son mémoire de janvier 1981 à l'Assemblée

nationale, la CEQ avait proposé la codification de la Constitution du Québec et l'enchâssement dans celle-ci de droits auxquels le législateur ordinaire n'aurait pas pu déroger. Cela supposait que l'adoption ou la modification de la constitution québécoise devait se faire selon une procédure spéciale, avec recours au peuple souverain (par référendum) dans les cas les plus importants.

Les problèmes liés à la restructuration scolaire donnèrent à la CEQ une autre occasion de prendre ses distances par rapport à la stratégie constitutionnelle du gouvernement Lévesque. Celui-ci, on le sait, avait fait voter en 1981 une résolution à l'Assemblée nationale énonçant cinq conditions pour rallier le Québec à la constitution canadienne. Or, aucune des conditions énoncées ne concernait l'article 93 de 1867.

En 1985, la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (loi 3) venait d'être invalidée par la Cour supérieure pour raison d'incompatibilité avec l'article 93 de la constitution lorsque le gouvernement Lévesque publia, à l'adresse du gouvernement Mulroney, ses propositions pour une nouvelle entente constitutionnelle. Or, celles-ci ne mentionnaient nulle part la nécessité de dégager le Québec des contraintes de l'article 93. La CEQ le déplora et, tout en approuvant le contenu de la plupart des propositions, estima qu'elles étaient insuffisantes et trop timides. La centrale syndicale ne s'était pas encore engagée en faveur de l'indépendance, mais elle considérait que, même dans une perspective fédéraliste, il était nécessaire d'affirmer explicitement, dans le texte constitutionnel, le droit du peuple québécois à l'autodétermination. Elle croyait aussi qu'il fallait revendiquer un plus grand nombre de pouvoirs exclusifs. Enfin, elle insistait sur l'importance de revendiquer l'élimination de contraintes constitutionnelles telles que celles contenues aux articles 93 et 133 de 1867 ou 23 et 29 de 1982.

*La lutte
acharnée que
mena la CEQ
contre
l'ignominieuse
loi 111
s'inscrivait dans
une tradition de
défense des
droits et libertés
fondamentaux.*

De 1987 à 1990 : l'aventure du Lac Meech

Contrairement à ce que semblait espérer le premier ministre René Lévesque lorsqu'il a lancé son parti dans l'aventure du « beau risque », le gouvernement Mulroney ne posa aucun geste dans le sens des revendications du gouvernement péquiste. Il attendait que le parti libéral de Robert Bourassa revienne au pouvoir et reformule à la baisse les conditions du Québec. Ce qui ne tarda pas.

Sur le plan constitutionnel, le retour au pouvoir du Parti libéral à Québec est marqué par deux gestes qui provoqueront, à la CEQ, de vives réactions et accéléreront son évolution idéologique :

- 1) la décision de ne pas contester, en Cour d'appel et en Cour suprême, le jugement de la Cour supérieure qui invalide, au nom de l'article 93 de la Constitution de 1867, la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public ;
- 2) la mise au rancart des dernières propositions constitutionnelles du gouvernement Lévesque, que le premier ministre Bourassa remplace par cinq propositions de son cru.

Nous reviendrons plus loin sur les conséquences du premier geste. Nous nous attardons d'abord à l'aventure provoquée par le second.

En 1987, la CEQ fit savoir au premier ministre Bourassa son insatisfaction quant au contenu des conditions posées par son gouvernement pour se rallier à l'acceptation de la Constitution canadienne. M. Bourassa demandait, essentiellement, l'établissement d'un droit de veto pour le Québec, l'accroissement des pouvoirs du Québec en matière d'immigration, la participation à la nomination d'une partie des juges de la Cour suprême, le resserrement du pouvoir fédéral de dépenser, une compensation financière raisonnable en cas de retrait du Québec d'une modification constitutionnelle relative à un transfert de compétence au niveau fédéral et la reconnaissance du Québec comme une société distincte.

La CEQ reconnaissait que certaines de ces conditions devaient faire partie des conditions minimales, mais elle s'opposait à la revendication d'un droit de veto estimant que ce dont le Québec avait besoin, ce n'était pas de pouvoir faire obstacle à l'évolution constitutionnelle des autres, mais bien d'être libéré du veto des autres sur sa propre évolution constitutionnelle et politique. Elle aurait voulu que le Québec revendique plutôt l'enchâssement constitutionnel de son droit à l'autodétermination; revendication qui aurait dû être considérée comme complémentaire de celle portant sur la reconnaissance du Québec comme société distincte. Quant à l'accroissement des pouvoirs législatifs, la CEQ estimait qu'il devait être revendiqué non seulement en matière d'immigration, mais également dans les domaines, entre autres, de l'agriculture, de la main-d'œuvre, de l'aménagement régional, des affaires sociales, des communications, de la culture et du droit de la famille. Enfin, elle n'admettait pas que les demandes du Québec soient muettes sur les problèmes posés par l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867, protégeant les privilèges confessionnels en matière scolaire, alors qu'une loi de l'Assemblée nationale (Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public) venait d'être invalidée par la Cour supérieure en vertu de cet article 93, qu'elles soient muettes aussi sur les problèmes posés, en matière linguistique, par les articles 133 de 1867 et 23 de 1982, alors que la Charte de la langue française avait été attaquée principalement sur la base de ces deux articles.

Ce que la CEQ a le plus critiqué de l'Accord du Lac Meech, c'est la fameuse clause dite « de la dualité linguistique ». Celle-ci énonçait que « l'existence de Canadiens d'expression française... et de Canadiens d'expression anglaise... constitue une caractéristique fondamentale du Canada »; ce qui donnait la fâcheuse impression que « l'existence » des citoyens qui ne sont ni d'expression française, ni d'expression anglaise pouvait être considérée comme non fondamentale. La CEQ dénonça cette clause comme inju-

La CEQ aurait voulu que le Québec revendique l'enchâssement constitutionnel de son droit à l'autodétermination.

Ce que la CEQ a le plus critiqué de l'Accord du Lac Meech, c'est la fameuse clause dite « de la dualité linguistique ».

rieuse pour les peuples autochtones dont plusieurs ressortissants ne savent s'exprimer que dans leurs langues d'origine. Elle y voyait aussi un motif d'inquiétude pour les populations immigrantes allophones, dans la mesure où une reconnaissance constitutionnelle privilégiée était accordée aux individus francophones et anglophones (ce qui allait bien au-delà de la reconnaissance de langues officielles). La Constitution n'a pas, en effet, une fonction descriptive: elle est un texte normatif; elle indique ce qui doit être. En établissant que l'existence de deux catégories de personnes est plus fondamentale que celle des autres, elle autorise une certaine discrimination à l'encontre de ces dernières.

Nous savons, par la lettre du 3 novembre 1989 du premier ministre du Canada à son homologue terre-neuvien, que cette clause dite « de la dualité linguistique » avait été placée là pour atténuer la portée éventuelle de la reconnaissance du Québec comme société distincte, pour l'interpréter en quelque sorte. On a voulu indiquer que le caractère distinct du Québec tenait essentiellement au fait que les Canadiens d'expression française y sont plus concentrés que dans le reste du Canada (et qu'ils doivent y rester plus concentrés qu'ailleurs). On ne pouvait mieux réussir à banaliser ce caractère distinct et atténuer l'importance de la culture publique distinctive, à laquelle doivent participer tous les Québécois et Québécoises indépendamment de leurs langues maternelles respectives. Tout en justifiant à l'avance des pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes qui ne sont ni francophones ni anglophones, on indiquait que le français n'était pas la langue commune du Québec, qu'elle n'y était que la langue d'usage de la majorité de ses résidentes et résidents.

Dans son mémoire de novembre 1990 à la Commission Bélanger-Campeau, la CEQ jugea important de rappeler son opposition constante aux principales dispositions du défunt Accord du Lac Meech et, tout spécialement, à cette clause dite de la dualité linguistique. Elle signifiait ainsi très clairement qu'elle s'opposerait à

l'inclusion dans la Constitution du Québec de toute disposition reconnaissant l'existence d'une catégorie de citoyennes ou de citoyens comme plus fondamentale que l'existence des autres catégories. Elle voulait indiquer que le Québec indépendant devait être un État national, au sens où le sont les grands États démocratiques, mais non un État ethnique ou biethnique.

L'Accord du Lac Meech n'était pas mort encore lorsque le Conseil général de la CEQ, le 24 mai 1990, décida de soumettre au Congrès une proposition en faveur de l'indépendance du Québec. Par la même occasion, le Conseil général adoptait la résolution suivante relative à l'Accord du Lac Meech encore en discussion :

« Attendu :

- QUE la CEQ s'est prononcée en 1987 contre le contenu de l'Accord du Lac Meech et qu'aucun événement survenu depuis ne la justifie de modifier son attitude à cet égard.
- QUE l'Accord du Lac Meech ne répond pas aux revendications historiques du Québec et ignore totalement le droit à l'autodétermination qui doit être reconnu au peuple québécois et aux peuples autochtones.
- QUE l'esprit du Lac Meech est incompatible avec le projet de développer au Québec une société pluriethnique démocratique et de langue commune française.
- QUE certaines dispositions de l'Accord du Lac Meech auraient pour effet d'introduire dans la Constitution canadienne des innovations dangereuses en regard des principes démocratiques, notamment une définition de la dualité linguistique qui ouvre la porte à la discrimination à l'encontre des Autochtones et des populations immigrantes allophones.
- QUE la ratification de l'Accord du Lac Meech ne serait à l'avantage ni du Québec, ni des peuples autochtones, ni de la démocratie.

Il est résolu :

1. QUE le Conseil général de la CEQ réitère son opposition à l'esprit du Lac Meech, ainsi qu'au contenu de la proposition de modification constitutionnelle résultant de l'Accord du Lac Meech.

La CEQ s'est prononcée en 1987 contre le contenu de l'Accord du Lac Meech.

2. QUE le Conseil général de la CEQ demande à l'Assemblée nationale de retirer dès maintenant son adhésion à cette proposition de modification constitutionnelle.
3. QUE le Conseil général de la CEQ invite les organisations québécoises qui s'étaient exprimées en 1987 contre l'Accord du Lac Meech à réaffirmer leur prise de position à cet égard.»

Un mois plus tard, l'Accord du Lac Meech expirait. Certains de nos compatriotes avaient pu avoir vaguement l'impression que celui-ci comportait une réponse partielle à des revendications historiques du Québec. Cette perception n'était pas celle des instances de la CEQ ou de ses militants. Mais, dans la population québécoise, tout se passa, fin juin 1990, comme si l'échec de Meech était bienvenu. Mis à part le mouvement d'humeur injustifié du premier ministre Bourassa à l'endroit du représentant des Autochtones venu célébrer, à son invitation, notre fête nationale, la réaction du public québécois en fut une d'enthousiasme.

Depuis 1990 : engagement de la CEQ pour l'indépendance nationale

C'est dans le contexte de la mort récente de l'Accord du Lac Meech que s'ouvrit le 32^e Congrès de la CEQ. Celui-ci devait adopter, notamment, quelques principes généraux pour une politique de l'éducation interculturelle ainsi que la résolution l'engageant à militer activement pour l'indépendance nationale du Québec et pour la mise en œuvre du principe de la souveraineté populaire. Ce rapprochement n'en est pas un de pure coïncidence, car l'option indépendantiste de la CEQ sera désormais indissociable de sa vision interculturelle du Québec.

Insistons une fois de plus sur le fait que la mort de Meech ne constitue aucunement le motif justifiant la prise de position indépendantiste de la CEQ. En effet, la proposition soumise au congrès avait été adoptée par le Conseil général en mai, alors que les efforts du premier ministre Mulroney pour rallier toutes les provin-

ces semblaient devoir porter fruit. Le même Conseil général avait d'ailleurs pris soin de réitérer son opposition de principe au contenu de l'Accord. La consultation menée par les syndicats affiliés à la CEQ auprès de leurs membres sur la question de l'indépendance s'est effectuée aussi dans un contexte où la ratification de Meech était considérée encore comme probable. Or, la proposition du Conseil général reçut un accueil très favorable dans toutes les régions du Québec. De plus, un sondage réalisé au cours du printemps 1990 avait révélé que plus des trois quarts des membres étaient personnellement acquis à l'indépendance du Québec et qu'environ les deux tiers étaient d'accord pour que la CEQ s'engage officiellement à militer pour cette option.

C'est donc en toute légitimité démocratique et dans l'enthousiasme que le 32^e Congrès adopta le bloc de résolutions suivant :

- ATTENDU que, en raison de son histoire propre, de sa langue nationale distinctive, de son droit civil, de ses institutions juridiques, politiques, éducatives, syndicales, coopératives et autres qui lui sont particulières, le peuple québécois constitue une société distincte et une nation véritable qui a indiscutablement le droit à l'autodétermination..
- ATTENDU que le Québec se veut une société démocratique et que, par conséquent, ses institutions politiques et son fonctionnement en tant que société doivent reposer sur le principe de la souveraineté populaire.
- ATTENDU l'importance d'affirmer et de protéger adéquatement les libertés fondamentales et les droits fondamentaux, tant civils, politiques et judiciaires qu'économiques et sociaux.
- ATTENDU la composition pluriethnique de la population québécoise et le défi qui en découle de construire une société fraternelle qui reconnaisse à la fois la richesse des apports culturels des diverses communautés qui la composent et la nécessité de développer une culture commune s'exprimant en français.

*La CEQ et ses
affiliés militent :
pour la
consécration du
principe de la
souveraineté
populaire
comme
fondement de la
Constitution du
Québec
indépendant.*

- ATTENDU la nécessité de promouvoir au Québec un développement économique équilibré qui prenne en compte les objectifs d'assurer une juste répartition des richesses, de réaliser le plein-emploi de la main-d'œuvre et de répondre aux besoins sociaux de toutes les catégories de la population.
- ATTENDU que la Constitution canadienne ne reconnaît pas le droit à l'autodétermination du peuple québécois et des peuples autochtones.
- ATTENDU que le processus de modification de la Constitution canadienne est tellement rigide qu'il est à peu près impossible d'obtenir quelque amélioration substantielle à cette dernière, soit en regard des droits nationaux du Québec et des peuples autochtones, soit en ce qui a trait aux droits économiques et sociaux.
- ATTENDU que, par ses positions antérieures relatives au droit à l'autodétermination, à l'accroissement des compétences législatives de l'Assemblée nationale, à la politique d'immigration, à la politique interculturelle, à la politique linguistique, à la défense et à la promotion des droits et libertés, la CEQ a poursuivi des objectifs dont on sait maintenant qu'ils n'ont aucune chance d'être réalisés adéquatement dans le cadre constitutionnel fédéral actuel.
- ATTENDU qu'il faut que la CEQ intervienne dans ce débat pour porter le point de vue propre de ses adhérentes et adhérents, pour défendre comme personne d'autre ne peut le faire, la place et l'importance de l'éducation, de la santé et des services publics dans notre société d'avenir.

Le 32^e Congrès de la CEQ adopte les propositions suivantes :

- QUE la CEQ et ses affiliés militent :
 - a) en faveur de l'indépendance nationale du Québec ;
 - b) pour la consécration du principe de la souveraineté populaire comme fondement de la Constitution du Québec indépendant ;

c) pour l'adoption d'une constitution québécoise démocratique et progressiste :

- qui assure la protection des libertés fondamentales, des droits fondamentaux de la personne humaine, des droits politiques des citoyennes et citoyens, ainsi que des droits économiques et sociaux ;
- qui garantisse le caractère français des lieux de travail et des institutions et le rôle du français comme langue commune de la société québécoise ;
- qui reconnaisse les droits de la minorité anglophone et des communautés culturelles ainsi que le droit à l'autodétermination des peuples autochtones ;

d) pour la convocation d'une assemblée constituante élue, représentative de toutes les composantes de la société québécoise, qui aurait le mandat de susciter un large débat populaire, puis de rédiger un projet de constitution qui serait soumis au peuple québécois pour ratification en référendum.

Pour que cet engagement puisse se réaliser et que les membres puissent y être associés tout au long du processus, que la CEQ mette de l'avant dès l'automne un plan d'action facilitant aux membres l'appropriation de l'ensemble de ces éléments et les invite à y injecter leurs points de vue.

- QUE la CEQ reconnaisse comme faisant partie du peuple québécois toutes les personnes établies à demeure au Québec, sans distinction d'origine, de croyance religieuse ou de langue maternelle et que la CEQ et ses affiliés combattent énergiquement toute manifestation de racisme.
- QUE la CEQ réaffirme son indépendance vis-à-vis les partis politiques.
- QUE sans exclure la participation éventuelle à des forums plus larges, la CEQ s'engage à soutenir prioritairement, et à susciter au besoin, une démarche de concertation des groupes progressistes, à commencer par les centrales syndicales, pour élaborer des revendications communes et une stratégie commune d'intervention, pour mettre de l'avant la

*La CEQ
reconnaisse
comme faisant
partie du peuple
québécois toutes
les personnes
établies à
demeure au
Québec, sans
distinction.*

défense et la promotion des intérêts populaires et syndicaux (notamment la reconnaissance du droit de négocier et du droit de grève) de façon à ce que ceux-ci soient priorisés dans l'ensemble du processus d'accession à l'indépendance et d'adoption d'une constitution québécoise.

- QUE les organismes affiliés à la CEQ soient invités à s'engager positivement dans la démarche devant conduire le Québec à l'indépendance et dans les concertations nécessaires à la prise en compte des intérêts populaires.»

*La CEQ
réaffirme son
indépendance
vis-à-vis les
partis politiques.*

La lutte pour l'indépendance

En prenant cette position claire, la CEQ de 1990 se démarque très nettement de la position ethniciste et confessionnaliste de l'ancienne CIC; elle se dégage également de certains aspects parfois ambigus du discours qu'elle avait elle-même tenu sur la question nationale de 1972 à 1980. D'une part, elle affirme le caractère pluriethnique et pluraliste de la société québécoise et revendique l'égalité des citoyennes et citoyens, indépendamment de leurs origines, de leurs langues maternelles ou de leurs croyances, dans une société démocratique fonctionnant en français. D'autre part, il est maintenant clair qu'elle appuie l'indépendance nationale à la fois comme un objectif valable en soi et comme une condition essentielle, quoique non suffisante par elle-même, à la réalisation de son projet de société démocratique et progressiste.

La CEQ continue de lier entre elles toutes les luttes qu'elle s'engage à mener pour l'indépendance nationale, pour la démocratisation des institutions politiques, pour l'égalité entre les hommes et les femmes, pour l'intégration des communautés culturelles, pour une politique de plein emploi, pour le développement durable, pour les droits syndicaux et pour de meilleures conditions de travail et de vie. Elle est consciente de ce que les objectifs propres de chacune de ces luttes se rejoignent et se soutiennent les uns

les autres. Mais elle sait très bien qu'il serait contreproductif de poser comme condition à la légitimité de chaque lutte la réalisation des objectifs de toutes les autres. Les syndicats ne peuvent pas refuser le droit de négocier, le droit de grève et les autres droits syndicaux pour la raison qu'ils ne seraient pas accompagnés d'une politique de plein emploi. Les mouvements féministes ne peuvent pas refuser l'égalité juridique des hommes et des femmes ou ne l'accepter qu'à condition qu'on assure aussi l'intégration des communautés culturelles. Considérer les divers objectifs comme des conditions opposables les unes aux autres est la meilleure façon de paralyser toutes les luttes progressistes.

C'est pourquoi la CEQ refuse aussi bien de mettre entre parenthèses un projet de société, d'ici à ce que l'indépendance soit réalisée, que de délaissier la lutte pour l'indépendance nationale jusqu'à ce que soit garantie la réalisation de ses autres objectifs. L'option indépendantiste de la CEQ n'est ni conditionnelle, ni détachée du projet de société dont l'indépendance constitue une condition nécessaire quoique non suffisante par elle-même.

C'est pourquoi aussi la CEQ, tout en reconnaissant la nécessité de participer à des regroupements larges pour soutenir la lutte pour l'indépendance nationale, tient comme à la prunelle de ses yeux à son indépendance à l'égard des partis politiques.

Depuis l'adoption de sa position sur la question nationale au congrès de juin 1990, la CEQ a, notamment, autorisé sa présidente, madame Lorraine Pagé, à agir comme membre de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, présenté un mémoire à ladite commission, participé aux activités de Mouvement Québec, tant au niveau national qu'à celui des régions et participé à la campagne du NON à Charlottetown, lors du référendum d'octobre 1992. Dans ses prises de position publiques sur la politique culturelle, sur la politique d'immigration et d'intégration, sur la question autochtone, sur la laïcité, sur la question linguistique, sur la restructuration sco-

*La CEQ
revendique
l'égalité des
citoyennes et
citoyens,
indépendamment
de leurs
origines, de
leurs langues
maternelles ou
de leurs
croyances.*

laire, sur la décentralisation ou sur la promotion de l'emploi, elle met constamment en lumière la nécessité de l'indépendance nationale pour répondre le mieux possible aux problèmes soulevés.

Pour une école québécoise commune

Par exemple, la CEQ est fortement préoccupée des effets prévisibles de la refonte de la Loi sur l'instruction publique opérée par la loi 107 de 1988, dont les dispositions relatives à la restructuration scolaire ne sont pas encore en vigueur. Cette loi prévoit la mise sur pied de commissions scolaires francophones et anglophones sur tout le territoire du Québec, mais sans éliminer les commissions scolaires confessionnelles ou dissidentes qui existent déjà. L'éventualité de sa mise en œuvre sera particulièrement néfaste à Montréal, où l'on se retrouvera avec quatre commissions scolaires et au moins six réseaux différents d'écoles du secteur public (sans compter les écoles privées dotées de caractères ethniques ou confessionnels particuliers). La commission scolaire catholique et la commission scolaire protestante auront, en effet, chacune un réseau francophone et un réseau anglophone. Aux quatre réseaux linguistiques des commissions scolaires confessionnelles, il faut ajouter les deux réseaux constitués par les écoles de chacune des deux commissions scolaires linguistiques. Ce n'est là qu'un minimum puisque ces écoles pourront, conformément à la loi, être déclarées catholiques, protestantes ou non confessionnelles (ce qui ouvre la porte à la constitution de six nouveaux réseaux s'ajoutant aux quatre réseaux des commissions scolaires confessionnelles, pour un total de dix). Mais ce n'est pas tout, les privilèges déjà consentis aux catholiques et aux protestants constituent une invitation permanente aux autres groupes confessionnels de revendiquer, à leur tour, des écoles qui leur soient attribuées en propre; on pourrait donc avoir bientôt des écoles orthodoxes, juives, musulmanes, hindoues, bouddhistes, scientologues, raéliennes ou autres, toutes

*L'option
indépendantiste
de la CEQ
n'est ni
conditionnelle,
ni détachée du
projet de société
dont
l'indépendance
constitue une
condition
nécessaire.*

financées par les fonds publics pour tenir leurs adeptes dans un superbe isolement. C'est à un véritable émiettement de notre système scolaire que risque de nous conduire l'application de la loi 107.

La CEQ dénonce, depuis 1988, ce projet démentiel et réclame une révision en profondeur de la loi, de façon à ce que l'école publique de quartier soit vraiment accessible à tous les élèves et de sorte que chacun s'y sente pleinement accepté, indépendamment de son origine ou de ses croyances religieuses. Or, une telle révision de la loi est impossible à réaliser dans le cadre constitutionnel présent, compte tenu de ce que l'article 93 de 1867 protège l'existence des commissions scolaires confessionnelles. C'est pourquoi la CEQ revendique depuis longtemps la suppression des contraintes que contient ledit article.

L'expérience des tentatives avortées de révision constitutionnelle incite la CEQ à penser que l'accession du Québec à l'indépendance nationale est probablement la seule façon efficace de procéder pour faire lever cet obstacle constitutionnel, pour sauver l'école publique et pour en faire le lieu de l'intégration harmonieuse des communautés culturelles. □

La CEQ est fortement préoccupée des effets prévisibles de la refonte de la Loi sur l'instruction publique opérée par la loi 107 de 1988.

L'HYSTÉRIE CANADIENNE

Un des avantages de la présence souverainiste sur la scène fédérale est de pouvoir utiliser le statut de député et surtout celui de chef de l'opposition officielle pour expliquer le projet souverainiste sur la scène internationale. Avoir le statut d'opposition officielle permet de faire des visites officielles à l'étranger de sorte que Lucien Bouchard est allé, en avril et mai, à Washington et à Paris, pour sensibiliser les responsables politiques américains et français à la souveraineté du Québec.

Sur la scène diplomatique

Sur la scène diplomatique, Lucien Bouchard a plus de marge de manœuvre que Jacques Parizeau car, comme représentant de l'opposition officielle d'un État souverain, il lui est plus facile de se faire recevoir dans les grandes capitales qu'un chef de l'opposition officielle d'une province. Il utilise en quelque sorte la souveraineté canadienne comme outil de promotion de la souveraineté québécoise.

Ces démarches sont cruciales dans le processus d'accession à la souveraineté, car elles permettent de contrer les préjugés et la propagande canadienne distillée par les représentants du Canada à l'étranger qui sont payés à même nos taxes pour déblatérer contre le Québec. Elles ouvrent aussi des portes à une éventuelle reconnaissance internationale.

Les discours de Lucien Bouchard ont provoqué des ondes de choc au Canada. Ses déclarations ont fait craquer les illusions de l'unité canadienne et du business as usual entretenues par le gouvernement Chrétien qui cherchait à occulter le débat sur l'unité canadienne.

Réactions d'intolérance

L'élite politique canadienne s'est indigné que le Bloc fasse la promotion de la souveraineté sur les tribunes internationales en se servant de son statut parlementaire. On lui a aussi reproché de prendre la défense des droits des francophones du reste du Canada et on a tenté d'empêcher les représentants du Bloc de prendre la parole à l'extérieur du Québec en intimidant les responsables des communautés francophones hors-Québec. On s'est déchaîné contre le Bloc sur les lignes ouvertes en le dénonçant comme illégitime et subversif.

La ministre Diane Marleau a aussi participé à ce délire collectif en accusant les députés du Bloc de trahison. Le réputé columnist Peter C. Newman a succombé à cette surchauffe mentale en souhaitant publiquement la mort de Lucien Bouchard dans le prestigieux *Macleans* et il semble avoir été lu puisque le chef du Bloc a effectivement reçu de telles menaces de la part d'esprits agités. D'autres agités du Québec, ceux du Parti égalité, se proposent de réclamer l'intervention de l'armée canadienne pour empêcher la souveraineté du Québec. Même l'ancien chef du NPD, Ed Broadbent, y est allé de son couplet catastrophiste en menaçant les Québécois des réactions irrationnelles de ses compatriotes canadiens.

Ces réactions d'intolérance montrent que la culture démocratique canadienne est fragile et que le respect «des traditions démocratiques» peut devenir problématique. On peut au Canada contester la liberté d'expression des élus sans soulever l'indignation générale. On peut s'attaquer physiquement à une Québécoise comme on l'a fait à Vancouver uniquement parce qu'elle était Québécoise. Ces attitudes racistes ne font pas de vagues. On n'a pas entendu les protestations des grands défenseurs des droits de la personne et des libertés individuelles.

Lorsqu'il s'agit du Québec, l'élite politique canadienne se fait complaisante à l'endroit de l'intolérance. Elle oublie facilement les règles élémentaires de la démocratie. Ces réactions intempestives qui se manifestent dans la classe politique canadienne révèlent un fond de racisme anti-francophone puisqu'on accepte l'idée selon laquelle tous les moyens sont justifiés pour empêcher le Québec d'assumer son destin politique.

Climat de panique

Ce climat d'agressivité montre aussi que les élites canadiennes ne se bercent plus d'illusions sur la stabilité du régime fédéral et commencent sérieusement à envisager l'avènement de la souveraineté du Québec. Si la chose était improbable, on ne

s'exciterait pas autant. Le discours souverainiste du Bloc a fait comprendre au Canada anglais que le point de non-retour était atteint. La haine qu'il suscite démasque l'hypocrisie de la bonne entente qui est au cœur de l'idéologie canadienne, et creuse le fossé entre le Québec et le Canada. Cette intransigeance fait aussi comprendre aux Québécois qu'ils ne seront acceptés par les Canadiens que s'ils se soumettent à leur conception unitaire du Canada et qu'ils ne peuvent plus entretenir d'illusion sur la réforme du fédéralisme. Chaque prise de position qui agresse les représentants du Québec est un clou de plus dans le cercueil de l'unité canadienne et contribue à renforcer la solidarité et la détermination nécessaires à l'accession à la souveraineté.

Les initiatives du Bloc ont fait déraiper la stratégie du gouvernement Chrétien qui a perdu le contrôle de l'ordre du jour politique. Celui-ci aurait voulu retarder le plus possible la confrontation sur l'enjeu constitutionnel et maîtriser le momentum politique pour ne pas apporter d'eau au moulin des souverainistes. On aurait sans doute préféré à Ottawa réserver pour la période pré-référendaire les tactiques d'intimidation pour en maximiser l'impact au moment jugé opportun. Le Bloc a fait éclater les cartouches canadiennes avant que la bataille ne commence véritablement.

Ce climat de panique s'est aussi manifesté sur le plan économique où les fédéralistes ont été obligés de mobiliser plus tôt que prévu l'arme de l'instabilité politique pour attiser l'insécurité économique des Québécois, en accusant Lucien Bouchard et Jacques Parizeau d'être responsables de la baisse du dollar canadien et de la montée des taux d'intérêt. Au risque de jeter de l'huile sur le feu, de freiner la relance et d'entraver la lutte au déficit, les politiciens fédéraux ont choisi de tenir un discours alarmiste accusant le Bloc de mettre en péril la création d'emplois.

Alors que depuis des années, on expliquait la différence des taux d'intérêts au Canada et aux États-Unis par l'ampleur du déficit et les fluctuations de la valeur du dollar par les cycles économiques en Europe et au Japon, soudainement à l'approche des élections québécoises, l'incertitude politique devenait la cause de l'augmentation du loyer de l'argent. Cette argumentation s'appuyait sur les déclarations des milieux financiers et sur les décisions de la Banque du Canada de hausser les taux d'escomptes. L'avance du Parti québécois dans les sondages a précipité le recours à la stratégie de la peur qu'on aurait préféré déployée durant la campagne référendaire. On a calculé que l'unité canadienne valait plus que la relance économique et que, dès lors, tous les moyens devaient être mis en œuvre pour faire échouer le projet souverainiste. Les fédéralistes jouent le tout pour le tout et sont prêts à faire payer par l'ensemble de l'économie canadienne le coût de la lutte contre le Parti québécois.

Leur priorité est de faire battre le Parti québécois à tout prix et si le Parti québécois est élu, ils chercheront ensuite à déloger le Bloc de sa position stratégique avant la campagne référendaire. Le statut d'opposition officielle du Bloc est précaire, il est à la merci d'élections partielles. Son maintien dépend de la bonne santé des élus du Bloc ou encore de la mauvaise santé des élus des autres partis. Ce sont en fait les intérêts stratégiques des libéraux qui détermineront l'avenir du Bloc comme opposition officielle. Les libéraux pourraient facilement se départir de deux de leurs députés en Ontario en les nommant à des postes prestigieux et déclencher des élections partielles où les candidats réformistes chercheraient à se faire élire en promettant de débarrasser le Canada du Bloc comme parti de l'opposition officielle. Dans un contexte référendaire, la présence du Reform sur les banquettes de l'opposition officielle serait moins dangereuse pour l'unité canadienne que celle du Bloc, car Manning serait alors forcé de soutenir le gouvernement fédéral pour ne pas porter l'odieux de la désunion canadienne. Si ce scénario se concrétisait, quelle serait l'attitude du député indépendant de Beauce-Sud ? Son passage au Bloc pourrait faire échouer temporairement la manœuvre libérale ou à tout le moins la rendre très couteuse politiquement.

Conclusion

Compte tenu de ces possibilités, le Bloc doit intensifier l'utilisation des ressources que lui fournissent son statut actuel. Lucien Bouchard doit continuer sa tournée des capitales des pays dont la voix compte aux Nations-Unies. Les députés du Bloc doivent occuper toutes les tribunes et multiplier les tournées dans les provinces canadiennes, afin de dénoncer les manœuvres d'intimidation de l'élite politique canadienne. Ils servent de contrepoids à la démagogie canadienne.

Le 21 juin 1994

Denis Monière

À TRAVERS L'ACTUALITÉ

À la prochaine fois...

Le pays du Québec est à portée de main. Le référendum le proclamera. La bataille sera rude. Le Canada anglais peut compter sur le parti libéral du Québec pour diviser les Québécois. Malgré cette alliance anormale, l'espérance doit nous guider. Depuis 1980, l'idée de l'indépendance progresse à un rythme accéléré. En 1980, seule la FTQ s'était engagée. Aujourd'hui, sur le front, on retrouvera la CSN, la CEQ, le MNQ et un grand nombre d'organismes qui étaient jadis demeurés silencieux. Et des centaines d'hommes d'affaires renommés appuient le mouvement vers la liberté. Citons quelques noms : Claude Béland, Jean Campeau, Richard LeHir, Pierre Péladeau... Un autre motif d'espoir réside dans la faiblesse certaine des chefs fédéralistes. Jean Chrétien n'a pas le panache de Pierre Elliott Trudeau et il ne pourra surtout pas nous promettre, sur sa tête, des changements profonds au fédéralisme canadien ; il pourra tout au plus nous offrir le choix entre l'indépendance et le statu quo dont personne ne veut. Daniel Johnson ne jouit pas non plus du prestige qui auréolait Claude Ryan, le pape de la rue Notre-Dame que la 'main de Dieu' protégeait. En outre, les 20 députés fédéraux québécois n'ont plus la résonance des 75 députés fédéralistes qui siégeaient en 1980 et qui défendaient la « National Unity » et le « One Canada. Dans notre camp, un Jacques Parizeau mobilisera toutes les énergies de son parti et un Lucien Bouchard sèmera la trouille et la frousse chez les fédéralistes. Mais, comme disait mon grand-père, ne vendons pas la peau avant d'avoir tué l'animal et travaillons avec ardeur et constance pour bâtir ce pays qui est à notre portée de main.

Témoignages sur l'indépendance

À long terme

« Comme économiste, je peux très bien prouver que l'indépendance du Québec se fera sans aucune baisse du niveau de vie des Québécois comme je peux également démontrer qu'il se produira une baisse de 50 p.c. dans le niveau de vie... Les choix du

Québec en matière constitutionnelle ne peuvent se comprendre qu'à long terme et il ne faut pas essayer de les détruire en utilisant des arguments à court terme». (Otto Thur, économiste, La Presse, 23 octobre 1967)

Égalité

« Il est clair qu'aujourd'hui il faut aller plus loin. La reconnaissance de deux nations au Canada est une nécessité vitale. Également vitale est la reconnaissance du fait que le Québec est le foyer national des Canadiens-Français. Et troisième principe fondamental : le Québec doit obtenir le maximum d'autonomie qu'exige la sauvegarde de ses intérêts économiques, sociaux et culturels en Amérique du Nord ». (Jean Lesage, Le Devoir, 19 septembre 1967)

Faute d'égalité

« De quoi aujourd'hui est-il fait ? Il est fait, en ce qui nous concerne, d'une nation qui recherche pacifiquement une égalité, faute de laquelle cette nation n'a d'autre alternative que l'indépendance. Et comme le Québec est au Canada le principal foyer de cette nation, il en découle que le statut constitutionnel du Québec à l'avenir devra être profondément modifié ». (Daniel Johnson, Le Monde, 5 septembre 1967 ; c'était le père du Premier ministre actuel)

Relations commerciales

Le gouverneur du Vermont s'attend à ce que « l'État du Vermont et le Québec, qu'il devienne ou non un pays séparé, maintiennent leurs excellentes relations commerciales qui se traduisent par des échanges de 2,5 milliards de dollars par année... Nous avons déjà vécu avec un gouvernement péquiste et nous avons de très bonnes relations avec M. René Lévesque. M. Johnson est un excellent leader, mais il n'est pas éternel et nous devons maintenir nos relations peu importe qui sera là ». (Howard Dean, gouverneur du Vermont, Le Devoir, 17 juin 1994, A.4)

Référendum

« Mr Clark reminded the convention of the 1980 referendum : « When we took part in the campaign it meant we were going to accept the result », he said ». (Joe Clark, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Globe and Mail, 10 août 1991)

Société libre

« Le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société, distincte, libre et capable d'assumer son

destin et son développement». (Robert Bourassa, premier ministre du Québec, Journal des débats, 22 juin 1990)

Au bilan de Joe Clark

Affaire étrangères

«M. Chrétien a obtenu des affirmations d'appui au fédéralisme canadien de la part de M. Mitterand et Balladur». (André Ouellet, ministre fédéral des Affaires étrangères, Le Devoir, 19 mai 1994, A.8)

Autochtones

«Le PQ pense que le Québec pourrait se séparer et s'emparer de toutes les terres. Ils auront de grosses surprises. Nous allons décider nous-mêmes de notre propre avenir». (Matthew Coon Come, chef des Cris, Le Devoir, 19 mai 1994, A.8)

Autochtones

«Les autochtones du Québec pourront maintenir le lien qu'ils ont avec le Canada et continuer à jouir de la protection du gouvernement canadien, advenant que le Québec devienne un pays souverain et séparé...Les autochtones du Québec font partie du Canada et s'ils veulent demeurer au Canada, ce sera leur choix». (Ron Irwin, ministre fédéral des Affaires indiennes, Le Devoir, 18 mai 1994, A.1)

Bosnie québécoise

«Avec bien d'autres Canadiens-Français, Québécois 'pure laine' et 'tricoté très serré', je m'indigne de voir ce personnage ambigu (Lucien Bouchard), créature de l'apprenti sorcier Mulroney, colporter aux Américains, aux Français et bientôt, aux Albanais, des mensonges figiolés depuis des lunes par une poignée de séparatistes exacerbés...dont le rêve collectif et bien sûr légitime est de quitter ce Canada impossible...pour se fabriquer une gentille petite Bosnie libre, heureuse et française!» (Jacques Hébert, sénateur libéral, Le Devoir, 29 mai 1994, A.13)

Colonel Sanders

(L'Association canadienne-française de l'Ontario a invité Lucien Bouchard lors de son assemblée annuelle)

«Je trouve ça dégueulasse, a commenté...Don Boudria, qui a enjoint l'ACFO de retirer l'invitation, probablement due à des 'tendances suicidaires', faite à celui dont l'option 'menace la survivance de la francophonie canadienne. Les poules n'invitent pas le colonel Sanders». (Don Boudria, député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, Le Devoir, 26 mai 1994, A.1)

Course aux pouvoirs

« Je ne veux pas parler de constitution. J'ai été élu pour ne pas parler de constitution... Les pouvoirs reviendront à l'ordre de gouvernement qui pourra le mieux faire le travail ». (Jean Chrétien, premier ministre, *Le Devoir*, 17 mai 1994, A.8)

Déstabilisateurs

(Une victoire électorale du Parti québécois), « cela poussera les taux d'intérêt à la hausse au Canada et causera encore plus de dommages au dollar canadien. D'un point de vue économique, ces événements seront déstabilisateurs... La situation économique future sera marquée par des tremblements de terre et des éruptions volcaniques, ainsi que par la dislocation sociale et un fort mouvement inflationniste ». (Lafferty, Harwood & Partners Ltd dans *The Lafferty Canadian Report*, *Le Devoir*, 17 juin 1994, A.1 et A.10)

Deux nations

« Je refuse de prendre la tête d'un parti qui acceptera l'idéologie des deux nations au sein de la confédération. Pourquoi revenir 100 ans en arrière, à l'année 1841, à Louis XIV peut-être, alors que Cartier, McDonald et Laurier savaient que la conception des deux nations était fautive ». (John Diefenbaker, premier ministre, *Le Journal de Montréal*, 8 septembre 1967)

Indécence

« Au diable, le bon sens, la décence et le compromis ». (Peter C. Newman, *Le Devoir*, 19 mai 1994, A.1)

One nation

« Ne parlez pas de séparatisme, ne parlez pas d'ériger des États au Canada. Il n'y a qu'un État, qu'une seule nation. Et cela doit être établi très clairement ». (John Diefenbaker, *La Presse*, 21 janvier 1963)

Peur

« Les propos (sur l'indépendance) — dans les marchés — va créer pas mal d'inquiétude, énormément de peur probablement et beaucoup d'incertitude. Cela va non seulement maintenir nos taux d'intérêt beaucoup plus élevés, mais il est aussi fort possible qu'on assiste à une volatilité démesurée... en ce qui a trait au dollar ». (Lloyd Atkinson, économiste en chef de la Banque de Montréal, *Le Devoir*, 31 mai 1994, B.2)

* * *

« Nous voilà de nouveau dans un débat à la tchécoslovaque portant sur la rupture de notre pays... Déjà, nous souffrons tous de

l'instabilité causée par le projet séparatiste : des taux d'intérêt bien au-dessus de leur niveau normal, un dollar faible, des fardeaux supplémentaires pour les employeurs et les contribuables... Et ce n'est qu'un début... Les Québécois n'ont pas le droit de ne penser qu'à eux-mêmes dans cette affaire... L'indépendance s'annonce dévastatrice pour la communauté ». (Norman Webster, *Le Devoir*, 1 juin 1994, A-8, page éditoriale)

Renard dans le poulailler

« Dans la même veine, Jean-Robert Gauthier... a reproché à l'ACFO d'avoir 'invité le renard dans le poulailler'. 'Lucien Bouchard est un ennemi de mon Canada, a-t-il dit, quelqu'un qui a comme principe fondamental de détruire ce pays. Je ne comprends pas ». (Jean-Robert Gauthier, député libéral d'Ottawa-Vanier, *Le Devoir*, 26 mai 1994, A.1)

Représailles

« Ils pensent que les choses se feront de manière logique et civilisée. Oubliez ça ». (Michael Harcourt, premier ministre de la British Columbia, *Le Devoir*, 19 mai 1994, A.1)

Représailles

« La probabilité de négociations paisibles avec le reste du Canada... est une dangereuse illusion ». (William Johnson de la *Gazette*, *Le Devoir*, 19 mai 1994, A.1)

Territoire

« L'intégrité territoriale du Québec ne serait pas garantie en cas d'indépendance ». (Roy Romanow, premier ministre de la Saskatchewan, *Le Devoir*, 19 mai 1994, A.8)

Traîtres et niaiseux

« Les représentants du Bloc québécois sont des *traîtres* au Canada, et particulièrement à la cause des francophones hors Québec, qu'ils 'traitent comme des niaiseux' en les abreuvant de 'mensonges ». (Diane Marleau, ministre fédérale de la Santé, *Le Devoir*, 6 juin 1994, A.1)

Unité canadienne

« La séparation ne pourra être présentée comme un fait accompli, ni atteinte par une déclaration unilatérale d'indépendance. Les Canadiens devront consentir à toute entente portant sur la partition, sans quoi le Québec sera traité comme une république malhonnête (rogue) par les milieux diplomatiques et financiers ». (Toronto Star, en éditorial, *Le Devoir*, 19 mai 1994, A.1)

Le train « Chaleur »

Doug Young, ministre des Transports dans le gouvernement Chrétien, a décidé de couper le budget de Via Rail de 150 millions de dollars et dans ses recommandations, il propose l'abandon du train « Chaleur » qui relie la Gaspésie à Montréal. Il refuse de tenir des audiences publiques. Le Cabinet décidera. « Dignité rurale » ne l'entend pas ainsi. Elle organise elle-même des audiences. Elle reçoit les mémoires d'une cinquantaine d'organismes : municipalités, églises, associations touristiques, communautaires, environnementales... Les Gaspésiens tiennent au train « Chaleur ». C'est une liaison qui leur paraît essentielle au développement de leur région. Une société civilisée se doit d'offrir à toute sa population un minimum de transport public. Trop longtemps la Gaspésie a été oubliée. Le chemin de fer de la Confédération l'a ignorée et lui a préféré Halifax. La route Transcadienne a également bifurqué vers les Maritimes. Et depuis toujours, le gouvernement du Québec est incapable d'influencer les décisions fédérales...

Les femmes agricultrices

L'accès des femmes à la propriété agricole progresse à un rythme fort intéressant. De 5000 qu'elles étaient en 1986, elles sont aujourd'hui plus de 10 500 à posséder des titres de propriété. Une telle tendance constitue un mouvement qui s'accroît. C'est un changement de mentalité heureux. La mise en commun du savoir-faire devient une forme rentable d'investissement. L'implication physique et intellectuelle de l'agricultrice lui apporte un bénéfice qui n'est pas au détriment du conjoint ou d'une autre personne. L'ère de ma grand-mère est révolue. Le rôle de l'agricultrice d'aujourd'hui ne consiste pas à traire les vaches et à besogner durement dans le seul but d'aider son mari. L'agricultrice travaille pour elle-même. Elle œuvre davantage dans la gestion, la tenue de livres, la comptabilité, la mise en marché. Elle est généralement plus instruite que son conjoint. Cette transformation de la femme est due pour une large part à la Fédération des femmes agricultrices (FFA). La FFA est devenue un instrument de promotion pour la femme. Elle leur facilite l'accès à la propriété. Elle les sensibilise à leurs droits et à leurs obligations lors d'une cessation d'activités agricoles. Elle fait connaître aux gouvernements les besoins des agricultrices. Elle insiste sur la nécessité d'une formation adaptée aux activités de l'agriculture et du syndicalisme agricole. Elle organise plusieurs activités : Fondation de soutien aux agricultrices, missions d'études, gala des agricultrices, encan-bénéfice, etc. Espérons que les objectifs seront rapidement dépassés !

La Caisse du Domaine Saint-Sulpice

Le développement local en milieu urbain existe, même à Montréal. La Caisse populaire du Domaine Saint-Sulpice en fait la démonstration. Dès 1978, les dirigeants de la Caisse s'inquiètent; ils craignent que les vastes champs avoisinants ne deviennent la convoitise de promoteurs capables de s'engager dans un développement résidentiel sauvage. Ils décident d'intervenir et de jouer un rôle de leader dans l'aménagement du Domaine. Dès 1982, cinq coopératives d'habitation sont créées. Cent cinquante logements sont construits, répartis entre 28 et 32 logements par coopérative. Ils sont destinés à de jeunes familles gagnant moins de 30 000 \$ par année. En 1994, les membres de ces coopératives paient une moyenne mensuelle de 500 \$ pour un logement comprenant trois chambres, deux salles de bain, un salon, une cuisine et une cour intérieure. En 1984, un vaste projet coopératif prend forme. Les Retrouvailles sont construites. Il s'agit de grandes résidences pour personnes retraitées. En 1986, des coopératives de propriétaires viennent de compléter le développement résidentiel. Cent soixante unités de copropriétés sont bâties. La valeur marchande des propriétés coopératives atteint les 30 millions. D'autres initiatives du même genre sont projetées. Mais l'action de cette Caisse ne s'est pas limitée à l'habitation. Elle collabore à diverses activités sociales et communautaires. Par la Fondation La Clairière qu'elle administre, elle aide une centaine de jeunes en difficulté avec le résultat concret que la criminalité a diminué de 80% dans la quartier, selon le témoignage même de la police. La Caisse organise aussi des stages pour initier au travail de jeunes étudiants. J'aimerais être sociétaire d'une Caisse aussi dynamique.

MRC de Coaticook

Les Caisses populaires de Coaticook, Compton, East Hereford, Martinville et Saint-Edwidge se sont associées à une dizaine d'acteurs économiques de la région pour établir un « Centre d'initiative en agriculture de la région de Coaticook » (CIARC). Cet organisme s'est engagé dans le développement du secteur agricole. Un budget global de 2,5 millions de dollars a été réuni, dont la moitié provient de la région. Le CIARC autofinance ses activités par diverses initiatives, notamment par les revenus d'une entreprise laitière qu'il possède. Il a réalisé le « Centre régional d'initiatives et de formation agricole » (CRIFA), en collaboration avec la Commission scolaire de Coaticook, pour dispenser une formation en agriculture au secondaire et au collégial. Il a aussi suscité la création d'un « Comité d'adaptation de la main-d'œuvre en agriculture » (Camo) qui réunit les producteurs et les travailleurs agricoles pour

améliorer et valoriser leur travail. Le CIARC poursuit des études pour promouvoir la commercialisation des produits de la région. Il a également conçu un babillard électronique, le Téléferme, pour permettre aux agriculteurs d'échanger des renseignements au moyen de leurs micro-ordinateurs, d'un logiciel de communication et d'un modem. Cette concertation régionale dans la région de Coaticook est un exemple de concertation qui doit être vécu dans toutes les régions.

Kahnawake

Kahnawake, c'est un baril d'explosifs lorsque les Blancs travaillent avec leurs pieds. Kahnawake présente un modèle de relations fraternelles et porteur d'avenir. Une collaboration exemplaire s'est établie entre Mohawks et Québécois. En cette réserve de la rive sud de Montréal, on retrouve 6 000 personnes dont le revenu familial atteint 30 000 dollars. 200 entreprises emploient près de 700 personnes dans les services et la construction. Le chômage varie de 30% en été à 50% en hiver. Jusqu'en 1987, les banques environnantes répondaient aux demandes de services d'épargne et de crédit. A peine dix pour cent de l'argent qui circulait dans la communauté y était réinvesti. En 1987, les Mohawks établissent leur Caisse populaire. Aujourd'hui, l'institution possède un actif de 45,2 millions de dollars et un portefeuille de prêts de 15,8 millions. Elle est gérée par les autochtones eux-mêmes. Ces derniers ont dû créer un système d'actes de fiducie qui contourne l'article 89 de la Loi sur les Indiens qui leur interdit de grever leurs biens meubles ou immeubles en faveur d'un non-Indien. L'impact de la Caisse Kahnawake est considérable sur l'économie de la réserve. On affirme qu'à peu près tous les prêts commerciaux, les deux tiers des prêts hypothécaires et plus de la moitié des prêts personnels auraient été refusés par les banques. La Caisse permet une injection de plusieurs millions de dollars dans l'achat de biens et de services qui contribuent au développement économique de la communauté Mohawk. Espérons que cette expérience heureuse servira de modèle pour les relations à établir entre autochtones et québécois. Michel Robert devrait s'en inspirer.

Coupures et santé

Le gouvernement a annoncé des compressions de 900 000 000 \$, au cours des prochaines années, dans le domaine de la santé et des services sociaux. La ministre, madame Lucienne Robillard, rêve d'offrir « les mêmes services à meilleur coût ». Les directeurs généraux d'hôpitaux lui ont dit qu'il était « impossible de maintenir les services dans les hôpitaux du Québec » avec la première coupe

de 750 000 000 \$. Déjà, 25 000 malades doivent attendre une moyenne de huit mois avant de subir une intervention chirurgicale. Des dizaines de milliers de patients n'ont pas de médecin de famille et utilisent les services de l'urgence ou de cliniques médicales, perdant des heures dans des salles d'attente. Des dizaines de milliers de patients doivent attendre entre trois à dix mois pour rencontrer leur médecin spécialiste. La situation est dramatique. Le réseau des services sociaux et de la santé est gravement malade. Des réformes en profondeur, et non des coupes de budget, s'imposent. Seul un réseau public peut répondre aux besoins de la population de façon efficace et à un meilleur coût. Des expériences américaines et autres ont prouvé que la privatisation du réseau de la santé offrait des services à un coût plus élevé et de façon moins équitable. Pour financer adéquatement le système de la santé, des mesures précises s'imposent : révision de la fiscalité, modification des honoraires médicaux, révélation aux patients de tous les coûts occasionnés, contrôle du prix des médicaments, etc.

L'IRMC, une réussite sensationnelle

Nous parlons souvent de nos défaites et rarement de nos réussites. La lecture d'une conférence prononcée par le docteur Jacques Genest à l'Institut Pasteur me donne l'occasion de souligner le succès extraordinaire de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Fondé en 1967 par le docteur Genest, cet Institut contribue à la promotion de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie. Il recherche les causes des maladies. Il développe de nouveaux modes de diagnostic, de traitement et de prévention. Il utilise les nouvelles technologies associant la physique, la chimie à la biologie cellulaire et moléculaire et aux ordinateurs de dernière génération. Il compte 65 cliniciens-chercheurs et un personnel de plus de 450 personnes. Il est reconnu comme un des plus importants leaders de la recherche biomédicale au Canada. Par ses contributions scientifiques majeures, il s'est taillé une réputation enviable dans le monde international de la science médicale.

Louise Laurin au MNQ

Louise Laurin est la nouvelle présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois. Nos meilleurs vœux à cette militante « sans peur et sans reproche » ! Mme Laurin est diplômée en histoire et en pédagogie. Elle est commissaire indépendante à la C.E.C.M., porte-parole de la Coalition contre la loi 107 et vice-présidente de la SSJB de Montréal. Elle dirigera les destinées du MNQ, un organisme de 200 000 membres. Elle fera la promotion de la souveraineté, défendra la langue française et portera une attention particulière au problème de l'immigration.

Le SSJB de Montréal

Le 14 novembre, à la salle Ludger-Duvernay du Monument national, Jean-Claude Germain, dramaturge et historien, présentera le spectacle du 160^{ième} anniversaire de la SSJB. Réservez dès maintenant votre soirée. Cette représentation théâtrale sera unique. Ne la manquez pas. A la Société, les anniversaires ne se comptent plus. Le Prêt d'Honneur a été fondé il y a déjà 50 ans. C'est un événement dont il faut se souvenir.

La dette du Québec

Le gouvernement du Québec a vécu au-delà de ses moyens. La révolution tranquille a développé des airs de mégalomanie. Depuis 1970, la dette a monté en flèche, vers des sommets imaginables pour un peuple habitué au « bas de laine ». Le tableau qui suit souligne la progression invraisemblable de l'endettement de notre gouvernement.

Année	Dette directe		Régime-retraite		Dette totale	
	Millions\$	%PIB	Millions\$	%PIB	Millions\$	%PIB
1970-71	2 478,5	11,0	—	—	2 478,5	11,0
1974-75	4 029,9	11,1	67,2	0,2	4 097,1	11,3
1978-79	8 325,0	14,3	915,4	1,6	9 240,4	14,9
1982-83	16 485,0	19,4	4 488,7	5,3	20 973,7	24,6
1986-87	25 606,0	21,8	9 352,7	8,0	34 958,7	29,8
1990-91	29 636,7	19,2	16 227,2	10,5	45 863,9	29,8
1993-94	45 158,0	28,2	20 548,0	12,8	65 706,0	41,0

Voilà où nous en sommes ! Sur le bord du précipice ! Si vous avez le vertige, ne vous penchez pas. Et ne croyez pas que la course à la faillite prendra fin demain matin. Un appétit insatiable s'est développé. Le régime de minceur n'est pas pour le prochain dîner. La guerre au gaspillage n'est pas entreprise. Les chevauchements entre gouvernements et entre ministères ne cesseront pas. Les riches et les richissimes continueront de pratiquer l'érosion fiscale. Les entreprises persisteront à quêter des subventions, des privilèges, des faveurs. La technologie perpétuera le chômage en produisant davantage avec moins de travailleurs. Et le renard n'aura de cesse de courir après sa queue, car les intérêts sur la dette totale représentent en 1994 la jolie somme de 5 316,4 milliards de dollars, soit 708 \$ par personne, jeune ou âgée, homme ou femme. De ce sujet tragique, il n'en sera pas question pendant les élections.

La crédibilité du budget

Le Ministre des Finances du Québec annonce dans chaque budget que dans cinq ans il n'y aura plus de déficit. Et ainsi, de budget en budget, le déficit budgétaire est reporté à une éventuelle cinquième année. Cette prévision quinquennale ne trompe plus personne. Le Ministre est même incapable de prévoir douze mois à l'avance. Un coup d'œil sur les exercices financiers des dernières années le démontre avec clarté.

Exercice	Prévisions du déficit	Résultats	Erreur
1990-1991	1 750 000 000	2 825 000 000	1 075 000 000 = 61%
1991-1992	3 480 000 000	4 191 000 000	711 000 000 = 20%
1992-1993	3 790 000 000	4 932 000 000	1 142 000 000 = 30%
1993-1994	4 145 000 000	4 895 000 000	750 000 000 = 18%
1994-1995	4 425 000 000		

Une entreprise qui budgéterait ainsi ferait banqueroute. Pouvons-nous avoir confiance dans les promesses des politiciens ? Le présent ne nous donne aucune assurance sur les perspectives projetées. L'espérance fait place à l'illusion. Que faire ?

Ventes de feu

Le gouvernement possède encore des valeurs d'investissement de 1,3 milliard dans des sociétés d'État, autres qu'Hydro-Québec. Il entend relancer le processus de la privatisation, « afin notamment de concentrer le rôle de l'État sur ses missions fondamentales, de renforcer la structure économique du Québec et d'améliorer la compétitivité de ses entreprises ». Le gouvernement vendra à l'encan l'ensemble des placements de la SGF et l'usine d'embouteillage de la SAQ, ainsi que certaines de ses opérations : vente au détail, distribution, etc. Normines et Sidbec-Dosco seront aussi offerts aux enchères. Les placements de Soquip seront liquidés. Rexfor se départira de ses intérêts dans Tembec, les Produits forestiers Saint-Alphonse, les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda et les Panneaux Chambord. La liste d'épicerie affectera aussi Soquia qui cédera ses actions dans Culinar et les Aliments Carrière. La Sepaq, la Soquem, la SIQ et la SDBJ vendront les placements détenus. Même la RIO devra se défaire du Village olympique. Ainsi le veut le néo-libéralisme du gouvernement Johnson. Il faut remettre la production de biens et de services à un secteur privé qui demeure incapable de développer l'économie québécoise conformément aux besoins de la population. Il faut détruire ce qui a été bâti difficilement au cours des trente dernières années. Il faut tout détruire...

Le mirage des privatisations

Depuis 1985, le gouvernement Bourassa a réalisé 38 privatisations. Il a vendu des sociétés évaluées à 1 400 000 000 \$ pour la somme de 295 000 000 \$. Il a ainsi réduit le rôle de Soquia, de Soquem, de Rexfor, de Soquip, de la Sogic et de la SGF, des instruments de développement économique mis en place par Jean Lesage, sans avoir renforcé l'économie québécoise. Dans certains cas, on a vendu à rabais des bijoux de la Couronne. Même certains canards boiteux ont profité à des amis. Voici le tableau des opérations de privatisation réalisées entre 1986 et 1994.

Société	Date de clôture	Transactions	Prix-vente millions \$
Provigo Inc.	17-3-86	Actions, 6,8% à Unigesco	48,4
Distex-SNA	26-6-86	Echlin	5,7
Lupel-SNA	25-7-86	Cascades	9,0
Cambior	13-8-86	Actif à Cambior Inc.	180,0
Rafinerie Sucre	19-9-86	Actions à Sucre Lanctic	43,2
Scierie Bearn	5-12-86	Actions à Tembec	4,4
J.-E. Landry	19-1-87	Actions (42%) à Provigo	3,3
Pêches Nordiques	4-3-87	Actions (94,4%) à Fruits de Mer	7,0
Donohue	7-7-87	Actions (56%) à Mircor	320,0
Grande-Entrée	15-8-87	Actif au Groupe Hubert	0,5
Cascades Cabano	31-8-87	Actions (30%) à Cascades	11,0
Québécoisair	8-9-87	Actions à Nordair-Métro	73,8
Panofor	29-10-87	Actif à Normick-Perron	14,0
Soc.minière Louvain	5-11-87	Actions à Ressources Ste-Geneviève	8,4
Madelipêches	19-11-87	Actions au Groupe Delaney	16,1
Soquip Alberta	23-12-87	Actif à Sceptre Ressources	196,5
Pêches de Newport	8-2-88	Actions (39%) aux pêcheurs	3,5
Filaq-SNA	10-2-88	Industries 3-R	0,3
Industries 3-R	10-2-88	Actions (30%) à Industries 3-R	0,2
Scierie Outardes	1-4-88	60% à Cie de Papier Ontario	20,0
Mines Seleine	29-4-88	Actions à Soc. canadienne de Sel	35,0
Atlas Turner	5-5-88	Actif à Supradur Canada	3,0
Crustacés-des-Iles	24-5-88	Actions au Groupe Delaney	4,6
Industries Tanguay	1-6-88	Actions à Canam Manac & Fournier	5,3
Bio Méga	1-8-88	Actions à Boehringer Ingleheim Can.	23,4
Roto-SNA	12-9-88	Actions à Precision Industries	1,3
Fusoroc	20-9-88	Actif à Industries Cafco	2,9
Enerpan	8-2-89	Actif à Panfibre et Uniboard Canada	6,8
Bois de l'Est	1-3-89	Actif à Donohue Matane	35,6
Tembec	9-3-89	Part de Rexfor à Tembec	10,9
Forex	3-4-89	Participation de 20% à Forex	2,5
Groupe MIL	19-7-91	A GEC Alsthom Électromécanique	90,0
Place Desjardins	26-3-92	Actions à Place Desjardins...	98,3
Bell, SAL, Atlas	5-9-92	Actions à Soc.exp. minière Mazarin	34,3
ScierieGrandRemous	1-10-92	Actif à Produits forestiers Gatineau	5,3
Congélation St-Bruno	31-10-92	Bleuets Sauvages du Québec...	2,6
Cambior	7-4-93	Actions (14%) à un syndicat	53,7
Disque Améric	31-7-93	Actions à MPO Canada	19,6

La SAAQ victime d'un vol

Le 6 juin dernier, le juge Jean Moisan de la Cour supérieure du Québec a jugé illégale et inconstitutionnelle l'appropriation par le gouvernement d'une somme de 2,2 milliards de dollars effectué dans la caisse de la Société de l'assurance automobile du Québec. Le savant juge décrète que les quatre lois votées depuis 1987 sont ultra vires. «Les assurés ont versé, non pas à titre de taxe devant alimenter le fonds consolidé de la province, mais à titre de contribution d'assurance destinée à les couvrir dans le cadre du régime». Ce jugement ouvre la porte à un recours collectif pouvant bénéficier à quatre millions d'assurés. C'est le docteur Carol Villeneuve de Charlesbourg qui a pris l'initiative de la requête en jugement déclaratoire qui devrait conduire à un recours collectif. Avec toute l'innocence qu'on lui connaît, le ministre de la Justice, Roger Lefebvre, ira en appel. Le contribuable paiera un million de dollars et plus en frais d'avocats.

La cote du Canada

Le 2 juin 1994, l'agence de crédit Moody's a abaissé la cote de crédit du Canada de Aaa à Aa1 pour la partie de la dette canadienne libellée en devises étrangères. La veille, la même agence a maintenu la cote de crédit du Québec. L'ineffable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, déclarait «que c'est un signe d'une certaine inquiétude en fonction de l'instabilité qui prévaut et qui est tributaire de la venue de l'élection provinciale (au Québec) et des visites de M. Bouchard à l'étranger. Cette décote vient après les visites intempestives, inappropriées, inacceptables du Chef de l'opposition à Ottawa». Pauvre monsieur Ouellet ! Il n'a pas compris que Moody's a évalué l'importance de la dette canadienne et de son poids sur les finances publiques. Ce ne sont pas les voyages de M. Bouchard qui influencent une agence de crédit. La cote reflète la santé économique du Canada et sa capacité d'honorer ses obligations. Ce n'est pas la cote du Québec qui a été abaissée, c'est celle du Canada.

Kingston, une erreur

Selon le Comité présidé par Claude Castonguay, «la fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean constituerait une erreur irréparable». Le jugement est sévère. Le rapport parle de désastre politique, académique et économique. Il en coûterait 60 pour cent de plus pour former un élève-officier au Royal Military College of Kingston qu'au Collège militaire de Saint-Jean. La formation d'un élève coûte 52 000 \$ par année à Saint-Jean et 83 000 \$ à Kingston-

la-ville-à-l'école-française-sans toilette. L'aménagement des installations de Kingston pour recevoir les élèves de Saint-Jean comporterait une dépense d'environ 60 000 000 \$, soit le triple des prévisions établies pour la fermeture du CMR. L'erreur du fédéral en ce dossier est « irréparable ». La politique du bilinguisme est foulée aux pieds. A Kingston, l'anglais est et continuera d'être la langue de l'enseignement pour les officiers de l'armée. Le recrutement d'élèves francophones sera difficile. Les solutions de rechange proposées représentent des compromis improvisés et inacceptables. Le Québec n'a pas besoin d'un nouvel établissement collégial et universitaire. Le gouvernement éprouve déjà de grandes difficultés à financer nos maisons d'enseignement. A court terme, il imposera de nouvelles compressions budgétaires aux institutions existantes pour financer ces études stratégiques et diplomatiques qu'on veut implanter à Saint-Jean et qui auraient pu être établies en l'une ou l'autre de nos universités.

La Francophonie d'Amérique

Le *Bloc québécois* a élaboré une politique de réconciliation et de fraternité avec les francophones des autres provinces. Il reconnaît « l'existence d'un espace francophone canadien — dont le Québec est le point d'appui — et qui trouve son expression dans la vitalité de ses communautés francophones et acadiennes ». Les propositions exposées à Shédiac par Lucien Bouchard vont dans le sens des énoncés de L'Action nationale en ces dernières années. Le Bloc s'engage à appuyer les revendications des communautés francophones à la Chambre des Communes, au Québec et dans les instances internationales. Il demande au gouvernement du Québec d'accorder un appui fraternel et concret à ces communautés « pour faciliter leur présence au sein de la francophonie ». M. Bouchard est d'avis que le discours souverainiste ne l'empêche pas de réclamer le respect dû aux minorités francophone et acadienne. Au nom de son parti, il affirme qu'un Québec souverain devra :

- « reconnaître l'existence, la vitalité et la diversité des communautés francophones et acadiennes ;
- appuyer, dans toutes les instances internationales appropriées, la revendication des droits historiques et constitutionnels de ces communautés ;
- appuyer les demandes de services en français formulées par ces communautés et la reconnaissance du droit à des institutions homogènes distinctes ;
- promouvoir le fait français en Amérique, en tenant compte de la diversité des communautés francophones et acadiennes ;
- bonifier les ententes de coopération interprovinciale existantes et en créer de nouvelles pour y inclure un volet portant sur les

besoins et aspirations des communautés francophones des provinces visées par ces ententes ;

- donner au ministère responsable de la Francophonie les ressources budgétaires suffisantes pour qu'il s'acquitte de sa mission de promotion des intérêts des communautés francophones et acadiennes, au Québec, au Canada, en Amérique et dans la francophonie mondiale ;
- conférer à ses ministères à vocation sectorielle un rôle de soutien plus actif auprès des institutions, organismes ou associations de la francophonie canadienne ;
- travailler de concert avec ces communautés sur toute question d'intérêt commun, notamment dans le domaine de l'éducation ».

L'espoir de la réconciliation et de la fraternité dissipera la méfiance et l'incompréhension qui ont marqué les relations entre les francophones du Québec et de la diaspora.

Les Franco-Ontariens l'ONU

L'Association canadienne-française de l'Ontario appuie la démarche de Marc Labelle d'Ottawa et de Roland Desroches de Penetanguishene qui demandent aux gouvernements du Canada et de l'Ontario de respecter leurs droits fondamentaux, notamment dans le domaine de l'éducation. « Nous réclamons, disait M. Labelle en conférence de presse, la fin de l'endiguement séculaire de nos droits scolaires, la fin également du subtil nettoyage linguistique actif ou par omission, qui entraîne le génocide culturel » (des Franco-Ontariens). La plainte déposée à l'ONU accuse le gouvernement du Canada de ne pas respecter le « Pacte relatif aux droits civils et politiques » dont il est le signataire. Elle accuse le gouvernement de l'Ontario de ne pas respecter la Charte canadienne des droits et libertés qui reconnaît le droit des minorités francophones du Canada à la gestion de leurs écoles. Ce droit a été confirmé par la Cour suprême en 1990. Mais les francophones n'ont toujours pas accès « à un enseignement de qualité égal à celui de la majorité anglophone en Ontario ». « L'assimilation semble être la politique de choix du gouvernement de l'Ontario ». L'ACFO admet que « la moitié des 500 000 Franco-Ontariens seront assimilés au tournant du siècle », si la tendance actuelle se poursuit. (Le Devoir, 23 mai 1994, A.4)

Kingston et le français

En Ontario, une agglomération a droit à des services en français si elle devient « zone désignée » en vertu de la loi 8. Pour le devenir, elle doit compter au moins 5000 personnes ou 10 pour cent de la population parlant français. Or, Kingston, la-ville-à-l'école-

française-sans-toilette, compte 4820 parlants français et quelque 300 cadets francophones du Collège militaire royal de Saint-Jean s'inscriront au Royal Military College Kingston dès l'automne. Le Commissaire aux langues officielles du Canada, Victor Golbloom, demandait au gouvernement de Bob Rae de faire une exception et d'accorder à Kingston des services en français. Le ministre des Affaires francophones (et non pas des Affaires anglophones), Gilles Pouliot, a rejeté catégoriquement la proposition du Commissaire. « Lorsque les critères seront remplis, nous agirons », a-t-il déclaré. (Le Journal de Montréal, 5 juin 1994, 31)

L'Acadie-Nouvelle

Nos meilleurs vœux à l'Acadie-Nouvelle qui célébrait son dixième anniversaire le 7 juin dernier ! Le quotidien acadien lancé à Caraquet par une poignée d'homme d'affaires était voué à l'échec. Il avait débuté dans le sous-sol d'un vieux couvent ; la salle de rédaction se trouvait dans l'ancienne cuisine. Aujourd'hui, il loge dans un édifice moderne qui appartient à Acadie-Presse, la société qui imprime le quotidien et des hebdomadaires acadiens. Le tirage s'élève à 18 500 exemplaires dont 4 500 sont distribués dans la région de Moncton où les Acadiens doivent encore se battre pour vivre en français. Le journal est dirigé par Gilles Haché ; le rédacteur en chef est Nelson Landry et le directeur de l'information, Henri Motte. L'Acadie-Nouvelle a pris la relève de l'Évangéline. Pour toujours !

Un peu d'histoire

- 3 septembre 1888: Première célébration de la fête du travail à Montréal.
- 4 septembre 1952: Première émission télévisée au Canada.
- 5 septembre 1755: John Winslow, lieutenant-colonel et commandant des troupes de Sa Majesté britannique, décrète la déportation des Acadiens en l'église de Grand-Pré. Elle fut ordonnée d'une façon révoltante. Un extrait de la déclaration de Winslow en exprime la répugnance : « Grâce à la bonté de Sa Majesté, disait l'émissaire, j'ai reçu l'ordre de vous accorder de prendre avec vous votre argent et autant de vos effets que vous pourrez emporter...Je comprends que cette déportation doit vous causer de grands ennuis...J'espère que dans quelque partie du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles, paisibles et heureux... »
- 7 septembre 1889: Pour la première fois depuis l'érection du Manitoba en province, la gazette officielle ne fut imprimée qu'en

anglais. C'était l'époque où le gouvernement Greenway abolissait la langue française dans tous les services publics du Manitoba.

- 11 septembre 1755: Winslow ordonne, sous la menace de la baïonnette, d'embarquer sur un bateau 141 jeunes gens et 89 hommes mariés.
- 23 septembre 1665: Jean Talon, le grand intendant, siégeait au Conseil souverain de la Nouvelle-France, pour la première fois. L'œuvre de Talon est considérable. L'homme avait de la vision. À titre d'exemple, il établissait un chantier maritime sur la rivière Saint-Charles et il faisait construire des navires pour l'exportation des produits canadiens. Aujourd'hui, le fédéral détruit les chantiers maritimes du Québec...
- Le 23 septembre 1871, à Montebello, disparaissait Louis-Joseph Papineau. Il était âgé de 85 ans.
- 27 septembre 1873: Ambroise Lépine est arrêté. Il est condamné à mort. Mgr Taché intervient et la peine est commuée en deux ans d'emprisonnement. Lépine avait participé à toutes les luttes des Métis. Lorsque sa tête est mise à prix, il s'enfuit. Lorsque les Fénéniens envahissent l'Ouest canadien, Lépine revient au pays avec Riel. Les deux hommes prennent la tête des Métis pour combattre les Fénéniens. Dès que la menace fénienne disparaît, les Orangistes réclament à nouveau la tête de Riel et de Lépine.
- 27 septembre 1839: 58 patriotes sont exilés en Australie. Ils viennent d'Alburg, Châteauguay, L'Acadie, Montréal, Napierville, Saint-Césaire, Saint-Clément, Saint-Constant, Saint-Edouard, Saint-Philippe, Saint-Rémi, Saint-Timothée, Saint-Vincent et Terrebonne. Au nombre des exilés, deux de mes ancêtres, Gabriel-Achille et Pierre-Hector Morin. □

Rosaire MORIN

Comptes rendus Axel Maugey, *Le Roman de la Francophonie*, Montréal, Humanitas, 1993. Paris, Éditions Jean-Michel Place, 1993, 219 pages (24 x 21 cm).

Axel Maugey, professeur de civilisations du monde francophone à l'Université McGill, est avantageusement connu pour avoir publié jusqu'ici une dizaine d'ouvrages, entre autres pour ses deux livres sur la francophonie: *La Francophonie en direct*, Tome I: *L'Espace politique et culturel*; Tome II: *L'espace économique. Vers l'entente francophone*. Ces deux essais, dont j'ai fait un compte rendu dans mon volume *D'un livre à l'autre L'esprit des livres* (1993), ont paru respectivement entre 1987 et 1989, soit avant les Sommets de Québec (1987) et de Dakar (1989). En publiant *Le Roman de la Francophonie*, il a fait beaucoup plus que «rebaptiser» (p. 54) *Vers l'Entente francophone*, il en a sensiblement amélioré la présentation - elle a fait toilette neuve -, il a augmenté la bibliographie, perfectionné l'Index des noms propres, corrigé ou nuancé plus d'une phrase des treize chapitres, fait des ajouts ou des soustractions à la Conclusion, sans oublier qu'il a remis à jour l'Introduction. Cet Essai comporte, au départ, le limpide et nouvel Avant-Propos du Professeur Michel Guillou, la Préface légèrement remaniée de Pierre Laporte, président de l'Office de la langue française du Québec, et les Remerciements chaleureux de l'auteur, originaire de la Provence au soleil.

Quant au titre, il est imagé, original et piquant. Le terme de roman est pris ici, bien sûr, dans l'acceptation métaphorique, car en l'occurrence il ne s'agit pas d'un récit avec intrigue, d'une histoire, d'un dialogue, d'une description de passions ou de sentiments, d'une étude de caractères ou de mœurs, mais plutôt d'une aventure livresque à la recherche de la Francophonie, d'un voyage d'un quart de siècle accompli par l'auteur autour de sa chambre, soit d'une analyse de treize livres sur la francophonie parus de 1966 à 1988. Autant dire que *Le Roman de la francophonie* ne se lit pas d'affilée comme un roman.

Le lecteur ferait bien de lire lentement, à dose faible, un chapitre après l'autre, pour en assimiler la substance. Il aura tôt fait de constater que deux auteurs sur treize sont anglophobes ou américanophobes, ce qui ne rime à rien et n'est pas à leur honneur. Il verra aussi que plusieurs se contredisent, ce qui ne manque pas d'intérêt. Variés sont donc les points de vue exprimés, ce qui justifie l'heureux choix fait par l'auteur du volume. Les treize chapitres,

dont six correspondent exactement au titre même de l'ouvrage analysé, se lisent comme suit: I Parlez-vous français? (p. 19-30). II La Francophonie en péril (p. 31-38). III Défense et illustration de la langue française (p. 39-49). IV Appel aux francophones (p. 51-61). V Projet pour la francophonie (p.62-74). VI Rencontre avec la belle clocharde (p. 75-86). VII Lettre ouverte à ceux qui en perdent leur français (p. 87-98). Le français pour qu'il vive (p. 99-111). Le français à son destin (p. 112-127). La francophonie de la dernière chance (p. 128-143). Un nouveau discours sur l'universalité de la langue française (p. 144-160). Les chemins de l'avenir (p. 161-174). Ce que je crois (p. 125-174). Une mémoire pour demain (p. 175-188). Suivent la Conclusion (p. 189-197), la Bibliographie générale sur le français et la francophonie (p. 198-212) et l'Index général des auteurs cités dans le volume (p. 214-216). Voici maintenant les auteurs les plus souvent cités: Thierry de Beaucé, Gabriel de Broglie, Charles de Gaulle, Xavier Deniau, René Étiemble, Michel Guillou, Claude Hagège, Philippe Lalanne-Berdouticq, Jean-Marc Léger, Philippe Rossillon, Philippe de Saint-Robert, Léopold Sédar Senghor, Gérard Tougas, Auguste Viatte.

«J'aime ce qui naît», se plaisait à répéter Paul Valéry. Sans doute aimerait-il le terme de francophonie et surtout ce qu'il représente, s'il lui était donné de revenir parmi nous. Le mot ne figure pas dans le Dictionnaire *Littré*. Il fut employé pour la première fois en 1860 par le grand géographe français Onésime Reclus dans son ouvrage *France, Algérie et Colonies*. Qu'il ait mis environ un siècle à se répandre et à s'imposer ne doit point nous surprendre; il est nouveau, lourd de signification et évolue de décennie en décennie depuis une trentaine d'années. Axel Maugey trace l'aventure de la francophonie depuis lors jusqu'à 1988, en analysant et critiquant de façon sereine, teintée d'humour ou d'ironie, les treize meilleurs essais publiés sur le sujet au cours de cette période. Il va sans dire que pareil thème ne tire pas à la une de la presse écrite, orale et télévisée; le public de Montréal ou de Paris préfère de beaucoup Madonna ou la musique africaine.

Le concept de francophonie repose fondamentalement sur l'enseignement et l'usage du français, tout en encourageant le pluralisme linguistique ou le multiculturalisme. Loin d'être vindicatif, anti-anglais ou anti-américain, il vise à éviter toute hégémonie linguistique, notamment dans les domaines d'ordre culturel, littéraire, scientifique, médiatique. Il travaille à la réalisation d'un projet de société, avec les moyens *ad hoc*, fondé sur les valeurs communes à quarante pays unis par la langue française comme moyen d'expression et de vie sociale, de communication et de progrès. Il tient à tout prix à conserver et à répandre le riche héritage qui est le sien.

Au chapitre des lacunes, on me permettra d'en relever deux: 1° l'absence de la table d'abréviations ou de sigles en tête du livre.

Comme nous vivons dans un monde d'acronymes - il en sort au moins une dizaine par année, je connais même des gens qui ne peuvent dire deux phrases sans me déverser sur la tête BN, HEC, PRIE, HLM, CIBC, BES, ENAP, *et alia* -, il est sage de présumer que tout lecteur n'est pas aussi familier avec l'AUPELF qu'avec le mot SIDA. Aussi convient-il de dresser en bonne place une liste de ces vocables ou mots-valises. 2° L'auteur, qui enseigne à Montréal depuis plus d'un quart de siècle, aurait pu mentionner dans sa bibliographie a) le Rapport annuel du Commissaire aux deux langues officielles du Canada, b) les Actes du Congrès annuel de l'ACELF (Association canadienne d'éducation de langue française); cet organisme, qui compte aujourd'hui 46 ans d'âge, publie aussi chaque année trois numéros intitulés Éducation et Francophonie.

L'essai d'Axel Maugey touche à divers aspects de la francophonie et constitue une pénétrante vue d'ensemble sur le sujet, dont les enseignants et les politiques, les historiens et les sociologues ne manqueront point de faire leur miel. Il soulève aussi une question fondamentale: les francophones s'aiment-ils toujours? Sont-ils encore conscients et fiers de leur héritage? Sont-ils prêts à le maintenir et à le faire rayonner sur les cinq continents? L'action est toujours d'actualité. Axel Maugey prêche d'exemple. Son Essai est constructif, optimiste et utile. Il est aussi bien composé, bien pensé, bien rendu et bien senti.

Maurice Lebel
Université Laval

Jean-Claude Robert, L'Atlas historique de Montréal, Montréal, Art Global inc. et Éditions Libre Expression, 1994. 167 p.

Il y a très peu de villes, à travers le monde, qui possèdent leur propres atlas historique. Montréal a depuis peu cet avantage, grâce au travail de l'historien Jean-Claude Robert.

Un atlas historique est un outil d'analyse original. Il permet de suivre, à travers les siècles, l'évolution d'un territoire et de son aménagement en fonction de l'accroissement de la population et du développement des divers services.

Au Québec, nous connaissons l'Atlas historique du Canada publié par tranches aux Presses de l'Université de Montréal depuis 1987 et dont la mise au point avait nécessité la collaboration de plus de 250 personnes.

Le travail de Jean-Claude Robert a été réalisé grâce à l'appui d'une très petite équipe. La qualité du contenu et la valeur de la présentation graphique n'en souffrent pas pour autant, loin de là.

Cet ouvrage, publié à l'initiative et sous les auspices de la Fondation Lionel-Groulx, a bénéficié d'une subvention du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre des projets de recherches

élaborés pour souligner le 350^e anniversaire de fondation de Montréal, en 1992.

La table des matières annonce six parties. En réalité, l'essentiel du document repose sur quatre blocs de textes découpés chacun en dix chapitres fondés sur autant de cartes ou de planches, comme disent les géographes, et qui « traitent d'un thème de l'histoire de Montréal pour une période donnée ».

L'auteur rappelle dans chacun de ces quatre blocs, qui correspondent en définitive aux quatre siècles pour lesquels l'occupation et l'organisation du territoire de la ville nous sont connues, comment, d'une île située au milieu d'un fleuve en Amérique, s'est constituée progressivement, la vie de deux communautés humaines particulières concentrées l'une à l'est et l'autre à l'ouest. L'une francophone, l'autre anglophone.

La première communauté, la plus ancienne, est francophone. Elle a gravité du sud de l'île vers l'est. Elle est plus nombreuse, mais elle est aussi moins scolarisée. Elle compte davantage de familles à faibles revenus qui souffrent plus du chômage.

L'autre communauté, concentrée dans le secteur ouest, est anglophone. Elle est plus scolarisée. Elle jouit de meilleurs revenus.

Quand il explique l'organisation de son Atlas historique, Jean-Claude Robert note, en page 13, que « l'évolution des structures de la ville et le développement de son économie répondent à d'autres stimulations et obéissent à un autre rythme » que le simple déroulement chronologique.

L'analyse du vocabulaire de la table des matières nous renvoie sans cesse à des phénomènes de « développement, d'émergence, de nouveauté, d'essor, de mutation, d'intégration, de transformation et de révolution. »

Au-delà de ce dynamisme, persistent cependant les tensions sociales et les clivages ethniques. Fondamentalement, l'Atlas nous le démontre, le passage du temps n'est pas, en soi, un régulateur. Le temps n'arrange pas, à lui seul, les choses pour le mieux et pour tous.

Très documenté, l'Atlas ne comporte pas moins de 525 renvois à des notes d'appui placées à la fin des 150 pages de textes.

Plus d'une centaine d'illustrations composées de photographies, de cartes, de plans, de graphiques, de schémas et de tableaux statistiques occupent 60 % de la surface de l'ensemble.

Le texte lui-même, disposé sur deux colonnes est riche de faits, de dates et de données quantitatives. Un tableau chronologique aurait bien eu sa place dans ce cadre méthodologique. Il aurait pu servir de résumé.

L'aménagement graphique de l'Atlas repose sur l'utilisation d'un jeu de couleurs d'encre qui varient et découpent la présentation successive des parties, depuis le début jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Chose étonnante, les sources iconographiques citées dans l'Atlas proviennent de plusieurs dépôts d'archives européens et canadiens. Rien n'émane cependant des Archives de la ville de Montréal.

L'avant-dernière image de Montréal présentée par l'Atlas est une vue du territoire obtenue par satellite. Cette présentation spectaculaire fait bien ressortir les transformations morphologiques apportées à «cette île en forme de boomerang située à un carrefour de voies d'eau exceptionnel», au cours des trois siècles et demi de son histoire.

Jean-Pierre Chalifoux

LIVRES ET REVUES REÇUS

- Assemblée intern. des parlementaires de langue française, Bulletin Amérique, Aiple, 1994
- Association québécoise d'histoire politique, Bulletin, 1994, 58 p.
- Bélanger, Réal, Richard Jones, Marc Vallières, Les grands débats parlementaires, Presses de L'Université Laval, 1994, 488 p.
- Bernard, André, Problèmes politiques, Canada Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1993, 180 p.
- Centrale de l'enseignement du Québec, Options, Nos 8, 9 et 10, L'Organisation du travail, Québec, CEQ, 160 p.
- Centrale de l'enseignement du Québec, Exclus ou déserteurs, 1993, 152 p.
- Dalcourt, André, Les grands leaders charismatiques, Québec/Amérique, 1994.
- Dion, Léon, Les intellectuels et le temps de Duplessis, tome II, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, 452 p.
- Dubé, Jean-Eudes, Du banc d'école au banc fédéral, Montréal, Guérin, 1993, 248 p.
- Dumond, Fernand, Genèse de la société québécoise, Montréal, Boréal, 1993, 354 p.
- Ferretti, Andrée et Gaston Miron, Les grands textes indépendantistes, écrits, discours et manifestes québécois 1774-1992, Montréal, L'Hexagone, 1992, 504 p.
- Fournier, Louis, Histoire de la FTQ, Québec/Amérique, 1994.
- Germain, Jean-Claude, Le Feuilleton de Montréal, tome 1, 1642-1792, Montréal, Stanké, 1994, 460 p.
- Godin, Gérald, Traces pour une autobiographie: écrits et parlés II, L'Hexagone, 1994.
- Helly, Denis, L'immigration pour quoi faire, Québec, IQRC, 1992, 230 p.
- Huot, Giselle, Juliette Lalonde-Rémillard, Pierre Trépanier, Lionel Groulx, Correspondance 1894-1967, Montréal, Fides, 1993, 844 p.
- Jasmin, Bernard, De l'éducation, Montréal, Guérin, 1944, 148 p.
- Kokis, Sergio, Le pavillon des miroirs, XYZ Éditeur, 1994.
- Kolish, Evelyn, Nationalismes et conflits de droits: débat du droit privé au Québec - 1760-1840, HMH, 1994

- Laforest, Guy, De la prudence, Montréal, Boréal, 1993, 212 p.
- Lahaise, Robert, La fin d'un Québec traditionnel, 1914-1939, L'Hexagone, 1994.
- Lamarre, Jean, Le devenir de la nation québécoise, Septentrion, 1993, 560 p.
- Lambert, Pierre, Les patriotes de Beloeil, Sillery, Septentrion, 1994, 192 p.
- Lamoureux, Henri, Le Grand Départ, XYZ éditeur, 1993, 282 p.
- Lapierre, Laurent et collaborateurs, Imaginaire et leadership, Québec/Amérique, 1994.
- Lavolette, Luc, Fédération de la métallurgie CSN, Fer de lance du Québec d'hier et d'aujourd'hui, Montréal, CSN, 1994, 118 p.
- Léger, Jean-Marc, Vers l'indépendance, Le pays à portée de main, Montréal, Leméac, 1993, 282 p.
- Le Vasseur, J.-L. Gilles, Le statut juridique du français en Ontario, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, 272 p.
- Masse, Martin, Identités collectives et civilisation, VLB Éditeur, 1994.
- Minville, Esdras, préparé par François-Albert Angers
1. L'économie du Québec et la science économique, 1979, 480 p.
 2. Systèmes et structures économiques, 1980, 772 p.
 3. Plan et aménagement, les données fondamentales, 1981, 384 p.
 4. Plan et aménagement, les secteurs de base, 1981, 516 p.
 5. Le travail, Montréal, 1982, 454 p.
 6. Propos sur la conjoncture des années 1925-1938, 1984, 620 p.
 7. Propos sur les finances publiques, les relations internationales, 1984, 720 p.
 8. Syndicalisme, législation ouvrière et régime social, 1986, 620 p.
 9. Les étapes d'une carrière, causeries... et textes, 1988, 484 p.
 10. Visions d'histoire du Canada et du Canada français, 1992, 546 p.
 11. Le nationalisme canadien-français, 1992, 572 p.
- Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours, Montréal, Thémis, 1993, 978 p.
- Pelletier, Jacques, Les habits neufs de la droite culturelle, VLB Éditeur, 1994.
- Poulin, Pierre, Histoire du mouvement Desjardins, tome II, Québec/Amérique, 1994.
- Robidoux, Léon-A., Pensées et anecdotes des grands de ce monde, Guérin, 1994, 512 p.
- Roy, Bruno, Les racines de l'ombre, XYZ Éditeur, 1994

- Sauvé, Mathieu-Robert, *Le Québec à l'âge ingrat*, Montréal, Boréal, 1993, 300 p.
- Vachon, Bernard, *Le développement local, théorie et pratique*, Éditions Gaétan Morin, 1993, 330 p.
- Vallière, Pierre, *Le devoir de résistance*, VLB Éditeur, 1994
- Vincent, Pierre, *Immigration - phénomène souhaitable et inévitable*, Québec/Amérique, 1994.
- Woehrling, José, *La constitution canadienne et l'évolution des rapports entre le Québec et le Canada anglais de 1867 à nos jours*, Centre d'études constitutionnelles, 1993, 172 p.

RICHARD ALBERT

Le Québec est un pays qui a subi de nombreuses transformations au cours de son histoire. L'immigration a joué un rôle important dans le développement de la société québécoise. Les immigrants ont apporté avec eux leurs traditions, leurs langues et leurs coutumes, ce qui a enrichi le patrimoine culturel du Québec. Cependant, l'immigration a aussi posé des défis, notamment en matière d'intégration sociale et économique. Il est important de reconnaître les contributions des immigrants tout en cherchant à résoudre les problèmes qui se posent.

Le Québec est un pays qui a subi de nombreuses transformations au cours de son histoire. L'immigration a joué un rôle important dans le développement de la société québécoise. Les immigrants ont apporté avec eux leurs traditions, leurs langues et leurs coutumes, ce qui a enrichi le patrimoine culturel du Québec. Cependant, l'immigration a aussi posé des défis, notamment en matière d'intégration sociale et économique. Il est important de reconnaître les contributions des immigrants tout en cherchant à résoudre les problèmes qui se posent.

Le Québec est un pays qui a subi de nombreuses transformations au cours de son histoire. L'immigration a joué un rôle important dans le développement de la société québécoise. Les immigrants ont apporté avec eux leurs traditions, leurs langues et leurs coutumes, ce qui a enrichi le patrimoine culturel du Québec. Cependant, l'immigration a aussi posé des défis, notamment en matière d'intégration sociale et économique. Il est important de reconnaître les contributions des immigrants tout en cherchant à résoudre les problèmes qui se posent.

ALBERT ALBERT

L'Action NATIONALE

PRIX RICHARD-ARÈS

Origine

Ce prix est créé par la Ligue d'Action nationale en hommage au père Richard-Arès qui, par ses multiples écrits, a contribué d'une manière exceptionnelle à approfondir et à clarifier les options fondamentales qui s'offrent à notre peuple.

Objectifs généraux

La création du prix Richard-Arès a pour objectifs essentiels de promouvoir la culture nationale, en encourageant l'expression de la pensée.

But spécifique

Le prix Richard-Arès sera attribué à un ouvrage qui témoigne de l'engagement de l'auteur à éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Nature du prix

Le lauréat se verra remettre une bourse de 2 000 \$ offerte par la Ligue d'action nationale.

PRIX FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Origine

Ce prix est créé par la Ligue d'Action nationale en hommage à François-Albert Angers. Outre qu'il a été l'un des chefs de file du mouvement nationaliste depuis cinquante ans, monsieur Angers a

consacré sa vie professionnelle à l'enseignement et à la recherche, en vue de contribuer au développement de l'économie canadienne-française et québécoise, notamment par le système coopératif.

Objectif

La création du prix François-Albert Angers s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir la coopération au Québec.

Ce prix sera attribué, à tous les trois ans, à l'auteur, ou aux auteurs de la meilleure contribution ayant pour but de promouvoir la coopération par la recherche, l'analyse, l'étude et l'information.

Nature du prix

Le lauréat se verra remettre une bourse de 2 000 \$ offerte par le Mouvement Desjardins.

Règlements

1. Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 décembre de l'année pour laquelle le prix est attribué.
2. L'auteur désireux de participer doit faire parvenir six exemplaires d'un ouvrage paru au cours de l'année, au secrétariat du prix, à l'adresse suivante :

Prix Arès et Angers
Ligue d'Action nationale
1259 rue Berri, bureau 320
Montréal, H2L 4C7

3. Le prix sera remis au cours du mois de mars.
4. Le jury du prix Arès est formé de personnes désignées par la Ligue d'Action Nationale. Pour 1994, les membres sont : Fernand Dumont, Jean Éthier-Blais et Julien Harvey.
5. Le jury du prix Angers est formé de personnes désignées par la Ligue d'Action nationale. Pour 1997, les membres sont : Yvon Daneau, Madeleine Gauthier, Pierre Marois et Jeannine McNeil.
6. La recommandation du jury prend effet quand elle est confirmée par la Ligue.

**Ne jetez jamais un numéro de
*L'Action nationale***

Souvenez-vous toujours que
L'Action nationale accepte tous
les exemplaires qu'on lui offre,
particulièrement les numéros

1917 - 1918 - 1944

1951 à 1961 - 1968

**Ne jetez jamais un numéro de
*L'Action nationale***

**Nous acceptons aussi
*L'Âme des livres et l'Almanach
de la langue française***

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7
Téléphone (514) 845-8533, télécopieur (514) 923-5755

Nous retournons à la source.

Nous réaffirmons

notre objectif

premier: offrir

à la population

québécoise le

meilleur service

au moindre

coût possible.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes



425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

*Avec les
hommages
de*



**Assurance-vie
Desjardins**



L'UNION CANADIENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Société membre du groupe unidal

Siège social:
2475, boul. Laurier,
Sillery (Québec) G1T 1O4
Téléphone: (418) 651-3551
Télécopieur: (418) 651-9301

Place d'affaires:
625, Président Kennedy
Bureau 625
Montréal (Québec) H3A 1K9
Téléphone: (514) 847-8000
Télécopieur: (514) 847-8080

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900



«L'IMPRIMEUR»

LES ATELIERS GRAPHIQUES MARC VEILLEUX INC.



LES SPÉCIALISTES DU LIVRE

Production et ventes

203, Des Pionniers Ouest
Cap-Saint-Ignace (Québec)
GOR 1H0
(418) 246-5666
Télécopieur : (418) 246-5564

Bureau de Montréal

(514) 848-9766
Télécopieur : (514) 848-0160



«L'IMPRIMEUR»

NATIONALISME ET CONFLITS DE DROITS

Le débat du droit privé au Québec 1760-1840



NATIONALISMES
ET CONFLITS DE DROITS:
LE DÉBAT DU DROIT PRIVÉ
AU QUÉBEC
1760-1840

ÉDITIONS HURTUBISE - 100, RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL



Faillite, saisie, bureau d'enregistrement, hypothèque tacite... ces termes devenaient, entre 1760 et 1840, des symboles nationaux dans un débat parfois féroce, parfois larvé entre Canadiens et Britanniques au Québec/Bas-Canada.

Dans les deux chambres de la législature et sur les bancs des tribunaux s'affrontaient les partisans des deux systèmes juridiques : le français et l'anglais. Pour l'une ou l'autre partie, imposer son droit était le moyen de faire triompher sa vision de l'avenir de la société québécoise.

Il est bon de connaître l'histoire du combat en terre québécoise des deux systèmes juridiques français et anglais au moment où naît le nouveau Code civil du Québec.

Collection
Cahiers du Québec - Histoire n° 108
330 pages - 29,95 \$

En vente chez votre libraire

HURTUBISE HMH

7360, boul. Newman, Ville LaSalle (Québec) H8N 1X2

Téléphones : (514) 364-0323 1-800-361-1664

Télécopieur : (514) 364-7435

HURTUBISE



HMH

SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

**SEMB
SAQ**

Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

Depuis le temps,

on s'y connaît.



1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427 (extérieur
de Montréal)



Heures d'ouvertures
Lundi - mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Fax : 849-7019

Service des prêts

1259, rue Berri, bureau 230, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 849-3581 - Fax : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général



S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC
449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519.

*Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.*



HOMMAGES
de la
SSJB
de Montréal

Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

449, rue Hériot
Drummondville
J2B 1B4

Tél.: (819) 477-6321
Fax: (819) 474-5691

Jutras & Associés AVOCATS

Germain Jutras
Suzanne Paradis
Chantal Grondin
Christine Jutras

Normand Jutras
Louis Savoie
Marie-Pierre Jutras
Sylvain St-Onge

ALIMENTATION

Alimentex Inc.

HENRI-LOUIS GAGNON,
président-directeur-général

C'est tout naturel

- Aliments de santé
- Livres naturistes
- Extracteurs à jus
- Suppléments alimentaires
- Prescriptions naturopathiques

1188, 1^{ère} Avenue,
Québec G1L 3K8
(418) 529-7988 - Fax: (418) 529-6939

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée Robert Bourget, président

1065, rue de Bleury,
Montréal H2Z 1N1
(514) 861-3491 - Fax: (514) 866-7056

COMPTABLES AGRÉÉS

Gagnon, Roy, Brunet et Associés

Gratien Roy, c.a., Associé

3925, rue Rachel est, bur. 202
Montréal H1X 3G8
(514) 255-1001 - Fax: (514) 899-5378

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc. Courtier d'assurances

3925, rue Rachel est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

GESTIONNAIRES CONSEILS

J.-C. Martin & Ass. Inc. Jacques-C. Martin, président

550, rue Sherbrooke ouest,
Montréal H1X 3G8
(514) 735-3436 - Fax: (514) 843-9491



FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

2075, rue de Champlain, Montréal (Québec) H2L 2T1
Téléphone : 527-2194

I D É E S

MONTREAL, 1994

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

Président

Vice-président

Secrétaire

Trésorier

Conseillers

François-Albert Angers

Robert Laplante

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Claude Duguay

Marie-Noëlle Ducharme

Danielle Gagné

Yvon Leclerc

Jacques Martin

Rosaire Morin

Ex-officio

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Jacques Boulay, Hélène Chénier, Jean-Marcel Paquette, Juliette Rémillard.

Membres émérites :

Louise-C. Brochu, Michel Brochu, Marcel Laflamme, Georges Meyers, Anna-L. Normand.

L'Action nationale

Les 75 000 pages publiées par la revue depuis 77 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard Arès et François-Albert Angers

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale et le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la Ligue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 845-8533 – Télécopieur : (514) 923-5755

Membres

André Beauchamp

René Blanchard

Nicole Boudreau

Sylvain Boudreault

Guy Bouthillier

J.-Charles Claveau

Jean-Claude Dupuis

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Philippe Gélinas

Jean Genest

Yvon Groulx

Léo Jacques

Lysiane Laberge

Francine Lalonde

Pierre Lamy

Colette Lanthier

Isabelle Le Breton

Jean-Marc Léger

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Jean-François Nadeau

Pierre Noreau

Gilbert Paquette

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Jean-Jacques Roy

Louis-Philippe St-Martin

Denis Simard

Jean-François Simard

Pierre Trépanier

Gérard Turcotte

NOS COLLABORATEURS 1994

François-Albert Angers	Édith Gendron	Ferdinand Ouellet
Louis Balthazar	Rita Giguère	Gilbert Paquette
Robert Barberis	Michel Guillou	Philippe Paradis
André Beauchamp	Julien Harvey	Christian Payeur
Jules Bélanger	André Joyal	Pierre Péladeau
Lionel Bellavance	Henri Laberge	Marcel Pépin
Bernard Blier	Danièle Lacombe	Jocelyne Picard
Gary Caldwell	Georges Lafond	Jacinthe Pilon
Serge Cantin	Christine Lamoureux	Bernard Pilote
Mario Carrier	Robert Laplante	Ladislas Pordan
Charles Castonguay	Alain Laramée	Fernand Rouillon
Jean-Pierre Chalifoux	Louise Laurin	Paul-Émile Roy
Alain Chanlat	Léo-Paul Lauzon	Maurice Saint-Germain
Denise Côté	Maurice Lebel	Charles Saint-Prot
Pierre DeBellefeuille	Yvon Leclerc	Pierre Shooner
Roger Dehaybe	Jean-Marc Léger	Denis Simard
Clermont Dugas	Ginette Lepage	Jean-François Simard
Fernand Dumont	Richard Marceau	Jean-Jacques Simard
Micheline Dumont	Jacques Maurais	René Simard
Jean Éthier-Blais	Denis Monière	Marc Termote
Andrée Ferretti	Rosaire Morin	Jean-Claude Tardif
Jean-Charles Gagné	Jean-François Nadeau	Rémy Trudel
François Gardner	Richard Nadeau	Pierre Vadeboncoeur
	Pierre Noreau	Julie Vézina

L'Action nationale ouvre ses pages à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

CRÉER, C'EST PERMIS.

Se servir de son imagination, de son talent, de sa passion, de sa volonté, de son inspiration pour créer.

Pour insuffler la vie à une oeuvre musicale, un poème, un tableau, un personnage, une sculpture, une comédie, un bijou.



Cela fait vibrer, émeut, bouleverse, émerveille le monde... et votre caisse Desjardins, votre complice dans la réalisation et la diffusion de vos oeuvres.



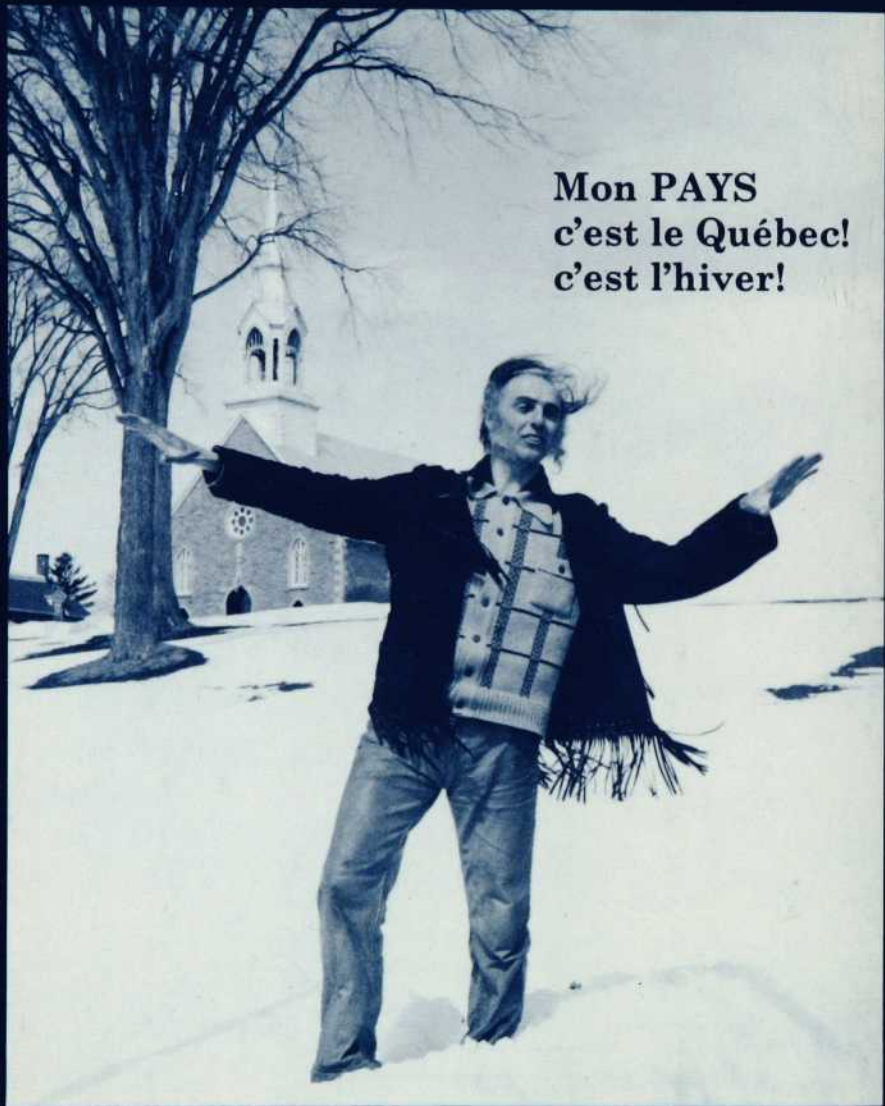
La caisse populaire
Desjardins



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

**Mon PAYS
c'est le Québec!
c'est l'hiver!**



**Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162**

4,95 \$